



Rapport d'activité

2014

Introduction de la Présidente



L'année 2014 a permis l'inscription du GIP Enfance en Danger dans de nombreux travaux contributifs à l'amélioration du dispositif de Protection de l'enfance.

Ainsi, l'implication dans les rapports commandités par la Ministre déléguée à la Famille, Madame Dominique BERTINOTTI, et remis en 2014, l'audition par la Commission parlementaire du Sénat dans le cadre de la proposition de loi de Mesdames DINI et MEUNIER, la participation comme membre du Comité de pilotage de la Mission d'évaluation de la gouvernance de la Protection de l'enfance (MAP), et enfin la participation à différents groupes d'acteurs dans le cadre de la démarche de concertation en Protection de l'enfance, lancée par Mme Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées, et de l'Autonomie, sont autant de contributions fructueuses qui nous ont permis de porter nos propositions et recommandations pour une amélioration de cette politique publique.

Nous avons également soutenu la consolidation de notre institution confirmée par le retour à l'équilibre budgétaire pour sa troisième année consécutive, la révision de notre Convention constitutive, et enfin, l'amélioration et la sécurisation des conditions de travail par des travaux impactant l'ensemble des locaux (4^e et 8^e étages).

L'ONED a fourni son soutien aux acteurs de la Protection de l'enfance et plus particulièrement s'agissant des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE), au travers de son 3^e séminaire technique permettant de faire le point sur l'actualité du réseau, avec une déclinaison thématique plus particulière relative à la scolarité des jeunes en Protection de l'enfance.

Il m'a été donné de remettre officiellement le 9^e Rapport de l'ONED au Gouvernement et au Parlement le 9 juin 2014 à Mme Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées, et de l'Autonomie. Celui-ci portait plus particulièrement sur « travailler avec l'accord des familles », soit appréhender la contractualisation dans l'intervention en Protection de l'Enfance.

Par ailleurs, s'agissant du dispositif de remontée des données, tel que prévu dans le cadre du décret du 28 février 2011, l'ONED a pu présenter les premiers indicateurs établis à partir de 9 bases de données portant sur l'année 2012, ainsi que les 11 premiers tableaux de bord départementaux portant sur l'année 2013.

Enfin, les 10 ans de l'ONED, organisés le 14 octobre dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, ont permis de décliner la thématique « observer l'enfance en danger : articuler recherche et pratique » dans le cadre d'une journée à caractère international avec la contribution de nombreux chercheurs et praticiens devant un auditoire de plus de 600 participants.

Le SNATED a poursuivi sa politique de conventionnement avec les ministères afin de garantir l'affichage des coordonnées du 119 dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs (art. L.226-6 du CASF).

À cet effet, une nouvelle campagne d'affichage dans les établissements scolaires (125 000 affiches) a pu être réalisée à la rentrée scolaire avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale. De même, une campagne d'affichage a été conduite avec le Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et le Ministère de la Justice au titre de la protection judiciaire de la jeunesse.

L'année 2014 a également été consacrée à l'élaboration d'un nouveau film institutionnel pour le 119 en vue d'un lancement prévisionnel en janvier 2015, pour l'anniversaire des 25 ans du service.

Enfin, dans le cadre du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le SNATED a soumis au label du Défenseur des Droits un projet de livret, relatif aux droits de l'enfant, avec illustration de vignettes d'appels téléphoniques reçus au SNATED. La présentation publique de ce livret est attendue lors du prochain séminaire du SNATED avec les correspondants CRIP le 24 septembre 2015.

S'agissant de l'activité du plateau d'écoute du SNATED, l'année 2014 se caractérise par une stabilité des appels traités sur le plateau d'écoute (33 043 appels, soit 90/jour), mais une croissance toujours effective des Informations Préoccupantes au regard des Aides immédiates (13 985 appels, soit 38/jour, soit +8.9 %) et une représentation de plus de 42 % des appels traités. On notera que le nombre d'Informations Préoccupantes a augmenté de 50 % depuis 2009.

Je souhaite ici remercier l'ensemble des acteurs, de l'État, des collectivités territoriales et du secteur associatif qui nous apportent leur soutien tout au long de l'année à la réalisation de nos missions.

Je remercie également l'ensemble du personnel du GIP Enfance en Danger pour son engagement, son professionnalisme et sa rigueur toujours renouvelés au service des enfants et des familles les plus vulnérables.



Hermeline MALHERBE
Présidente du GIP Enfance en Danger
Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

La vie institutionnelle

du GIP Enfance en Danger

<u>1. Le point sur l'activité institutionnelle</u>	<u>11</u>
1.1 Le calendrier des réunions institutionnelles de l'année 2014	11
1.2 Règlement intérieur du Conseil scientifique de l'ONED	11
1.3 Modification de la Convention constitutive	11
1.4 Cour des comptes	11
1.5 Travaux de rénovation des locaux	12
1.6 Avenant à la CPO 2014	12
1.7 Mise à jour du contrôle comptable et financier	12
<u>2. L'évolution des effectifs et la formation des salariés</u>	<u>12</u>
2.1 L'évolution des effectifs en 2014	12
2.2 La formation des salariés en 2014	13
<u>3. L'analyse du Compte financier 2014 et l'évolution du budget annuel depuis 2005</u>	<u>14</u>
3.1 L'analyse globale du budget entre 2005 et 2014	14
3.2 L'analyse du Compte financier 2014	15

Le Service National

d'Accueil Téléphonique

de l'Enfance en Danger

<u>1. Synthèse de l'analyse chiffrée de l'activité</u>	<u>21</u>
1.1 Quelques définitions	21
1.2 Combien d'appels reçoit le SNATED ?	22
1.3 Qui sont les appelants ?	23
1.4 Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?	23
1.5 Quels sont les dangers évoqués ?	24
1.6 Qui sont les auteurs présumés des dangers ?	25
1.7 Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?	26
<u>2. Les temps forts 2014</u>	<u>26</u>
2.1 Un nouveau film pédagogique	26
2.1.1 Préambule	26
2.1.2 L'intention du film	27

2.1.3	Les cibles premières	27
2.1.4	La diffusion du film	29
2.2	L'obtention du label du Défenseur des droits	29
2.3	Un partenariat inédit avec Google France	30
2.4	Les travaux du SNATED en perspective de la mise en fonction du numéro européen 116111	31
2.5	L'application des conventions au service de l'obligation d'affichage du 119	31
2.5.1	Le Ministère de l'Education Nationale	31
2.5.2	Le Ministère de des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports	32
2.5.3	La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), Ministère de la Justice	32
2.5.4	Un projet de convention avec le Ministère délégué en charge des personnes handicapées et de lutte contre l'exclusion	32
3.	<i>Le SNATED et les départements</i>	33
3.1	Les rencontres SNATED /CRIP	33
3.2	La formation auprès du département de la Martinique	33
4.	<i>Le SNATED et ses partenaires</i>	33
4.1	À l'échelon national	34
4.1.1	Les principales interventions du SNATED	34
4.1.2	La participation du SNATED aux événements de ses partenaires	35
4.1.3	Les interventions de professionnels aux réunions d'équipe	36
4.1.4	Des formations au service des écoutants	37
4.2	À l'échelon international	38
4.2.1	La formation des écoutants de la ligne d'aide à l'enfance congolaise.	38
4.2.2	La visite d'une délégation moldave	39
5.	<i>L'activité de l'encadrement</i>	40
5.1	L'astreinte	40
5.2	Les saisines des services de première urgence	41
5.3	Les réquisitions	42
5.4	Le traitement des situations individuelles arrivant par courriels et sur le site internet	43
5.5	L'animation de groupes de travail	44
5.5.1	Le groupe « LISA »	44
5.5.2	Le groupe « tutorat »	44
5.5.3	Le groupe « carnet d'adresses »	45
5.5.4	Les réunions du comité technique	46
6.	<i>La communication du SNATED</i>	46
6.1	Quelques données relatives au site internet : www.allo119.gouv.fr	46
6.2	Les relations avec les medias	47
6.2.1	La presse écrite	47

6.2.2 L'audiovisuel	49
6.3 Les demandes d'autorisations d'insertions ou de liens web	49
6.4 Les demandes de documentation	50
6.5 La tenue d'un stand aux Assises nationales de la protection de l'enfance	52

L'Observatoire

National

de l'Enfance en Danger

<u>1. Le soutien aux acteurs de la protection de l'enfance</u>	<u>57</u>
1.1 Le soutien auprès de l'État	57
1.1.1 La formation continue à l'École nationale de la magistrature (ENM) et à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)	57
1.1.2 Les participations à des réunions de directions régionales, générales et ministérielles	57
1.2 L'appui aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance	59
1.2.1 Les participations à des journées départementales	59
1.2.2 Le troisième séminaire technique des ODPE	60
1.2.3 L'espace réservé aux ODPE	61
1.2.4 La mise en place des ODPE dans les départements	62
1.3 Le soutien auprès d'organismes et d'associations intervenant en protection de l'enfance	63
1.3.1 Le Défenseur des droits	63
1.3.2 La participation aux travaux de l'Anesm	63
1.3.3 Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)	64
1.3.4 Participation de l'ONED à l'enquête Virage de l'Ined	64
1.3.5 Le réseau Idéal	65
1.3.6 Journée ONED-CNFPT le 6 novembre	65
1.3.7 L'organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)	65
1.3.8 Les participations à des manifestations et travaux associatifs	66
<u>2. Recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance</u>	<u>67</u>
2.1 Le neuvième rapport de l'ONED : « Travailler » l'accord avec les familles : des expériences de mesures contractuelles en protection de l'enfance	67
2.2 Les unités d'accueil médico-judiciaire	68
2.3 L'étude sur le placement familial dans les départements	69
2.4 L'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie	69
2.5 La prise en charge des mineurs isolés étrangers	70
2.6 Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance	71

<u>3. Améliorer les connaissances sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs</u>	<u>71</u>
3.1 Le dispositif national de remontée des données relatif au décret du 28 février 2011	71
3.2 Le recensement et le développement des données chiffrées	77
3.2.1 Estimation des prises en charges au 31 décembre 2011	77
3.2.2 L'enquête sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2012	77
3.2.3 La participation de l'ONED au réseau des indicateurs sociaux départementaux	81
3.3 Le développement des études et des recherches	82
3.3.1 Les mouvements au sein du Conseil scientifique	82
3.3.2 L'appel d'offres de l'ONED 2014	82
3.3.3 Le retour des recherches	83
3.3.4 Le séminaire de l'ONED	84
3.3.5 Les journées d'étude thématiques de l'ONED	85
3.4 Les partenariats avec l'international	87
3.4.1 Participation de l'ONED au projet international CAN-MDS	87
3.4.2 Le séminaire European Social Network (ESN)	88
3.4.3 Le réseau de ChildONEurope	88
3.4.4 European Scientific Association on Residential & Family Care for Children and Adolescents	88
3.4.5 Les autres participations à des manifestations internationales	89
3.4.6 Échanges avec l'international	89
3.5 Les publications de l'ONED	89
3.5.1 Les publications de l'institution	89
3.5.2 Les publications externes des membres de l'ONED	91
<u>4. Le centre de ressources de l'ONED et sa communication</u>	<u>91</u>
4.1 Le centre de documentation et la veille scientifique	91
4.2 Affiche sur le dispositif de protection de l'enfance	92
4.3 Le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr	92
4.4 Les Lettres de l'ONED	94
4.5 L'ONED et les médias	95
<u>Annexes</u>	<u>97</u>
Annexe1 : Programme du troisième séminaire technique des ODPE	99
Annexe 2 : Résultats du questionnaire de satisfaction relatif au troisième séminaire technique des ODPE	100
Annexe 3 : Composition du conseil scientifique de l'ONED au 1 ^{er} janvier 2015	103

A large red rounded square frame with a white interior, containing text.

La vie

institutionnelle

du GIP Enfance en Danger

1. Le point sur l'activité institutionnelle

1.1 Le calendrier des réunions institutionnelles de l'année 2014

- 13 mars, 22 mai, 11 septembre, 18 novembre : réunions du Bureau
- 30 janvier, 13 mars, 26 juin, 18 septembre, 10 décembre : réunions du Conseil d'administration
- 23 octobre : Assemblée générale annuelle

1.2 Règlement intérieur du Conseil scientifique de l'ONED

Par délibération du Conseil d'administration du 30 janvier 2014 et conformément à l'article 27.2.b alinéa 2 de la Convention constitutive du GIPED a été approuvé un règlement intérieur du Conseil scientifique de l'ONED. Ce règlement intérieur définit notamment les missions, la composition, l'organisation, la Présidence et vice-Présidence, les règles déontologiques et les procédures relatives aux appels d'offres de l'ONED.

1.3 Modification de la Convention constitutive

Des nécessaires adaptations de cohérence, ont conduit à procéder à des modifications de la Convention constitutive.

Ainsi par délibération de l'Assemblée générale du 23 octobre 2014, et conformément à l'article 24.3 de la Convention constitutive, ont été adoptées les modifications suivantes :

- art 19 relatif au budget
- art 25.1 relatif aux modalités de vote à l'Assemblée générale
- art 26.4 relatif à la composition du Conseil d'administration
- art 27.2 relatif aux compétences du Conseil d'administration
- art 31 relatif au Conseil d'administration
- art 48.2 relatif au Conseil scientifique de l'ONED
- art 51 relatif aux départements d'Outre-Mer

1.4 Cour des comptes

Une mission de contrôle de la Cour des Comptes a été initiée le 28 juin 2013 portant sur l'ensemble de la structure du GIPED (exercices 2007 à 2012). La Présidente a été auditionnée conformément à sa demande le 5 novembre 2013. Le rapport de la Cour a été rendu public le 11 février 2014, intégrant les éléments de réponse de la Présidence et de la direction générale, ainsi que de certains administrateurs du GIP Enfance en Danger.

1.5 Travaux de rénovation des locaux

Dans le cadre de renégociation du bail du GIPED, le montant des loyers avait été diminué et des travaux de rénovation des locaux devaient être pris en charge par le propriétaire. Au cours de l'année 2014, différentes phases de travaux ont permis une rénovation importante des locaux du 4^e étage (où se situent le SNATED et la direction administrative et financière) puis du 8^e étage (ONED et direction générale). Ces travaux visaient également à accroître la sécurisation des locaux suite à différents vols avec effractions.

1.6 Avenant à la CPO 2014

Un avenant à la CPO a été signé en date du 18 juin 2014 entre l'État et le GIPED pour confier à l'ONED un rapport d'étude recensant et mettant en perspective les pratiques en matière d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. Un financement sous forme de subvention complémentaire de l'État de 43 000 €, accompagnait la signature de cet avenant.

1.7 Mise à jour du contrôle comptable et financier

La mise à jour du contrôle comptable et financier du GIPED a été validée par délibération du Conseil d'administration réuni le 10 décembre 2014.

2. L'évolution des effectifs et la formation des salariés

2.1 L'évolution des effectifs en 2014

Les effectifs du GIPED ont diminué, passant de 79 au 31 décembre 2013 à 77 agents au 31 décembre 2014. Cette diminution s'enregistre au SNATED pour le personnel écoutant.

En équivalent temps plein (ETP), la variation sur l'année 2014 correspond également à une diminution : 54,79 ETP en 2014 pour 56,33 ETP en 2013 en lien avec une diminution des ETP aux SNATED (30,61 en 2014 pour 32,38 en 2013). Néanmoins, il s'agit d'un état au 31 décembre 2014 qui ne reflète pas la tendance annuelle correspondant à une stabilité des effectifs du GIPED sur l'ensemble de l'année 2014.

Le tableau récapitulatif des effectifs au 31 décembre 2014 est le suivant :

Personnel direction générale / Service administratif et financier / Systèmes d'Information		10,0
Personnel SNATED		50,0
Personnel ONED	salariés	15,0
	mise à disposition	2,0
<i>Total salariés GIP</i>		77

	ONED	SNATED	DAF	Total
Mise à disposition	2,00	0	0	2,00
Equivalents Temps Plein	15,00	30,61	9,18	54,79
dont Equivalent Temps Plein Travaillé	15,00	28,37	9,18	52,55
dont CDD Equivalent Temps Plein	5,00	5,10	0	10,10

2.2 La formation des salariés en 2014

Le montant des dépenses de formations des personnels du GIPED a atteint un total de 37 796,67 en 2014 pour 36 260,82 € en 2013 soit une hausse de 1 535,85 €.

Le nombre total d'heures de formation s'est élevé à 623 heures en 2014 alors qu'il correspondait à 787,75 heures sur l'année 2013.

Le tableau ci-après précise la ventilation du budget alloué en 2014 (en €) :

FORMATIONS SNATED	620,63
FORMATIONS ONED	17 597,47
FORMATIONS DAF	4 369,20
COLLOQUES ET SEMINAIRES	15 209,37
TOTAL GENERAL	37 796,67

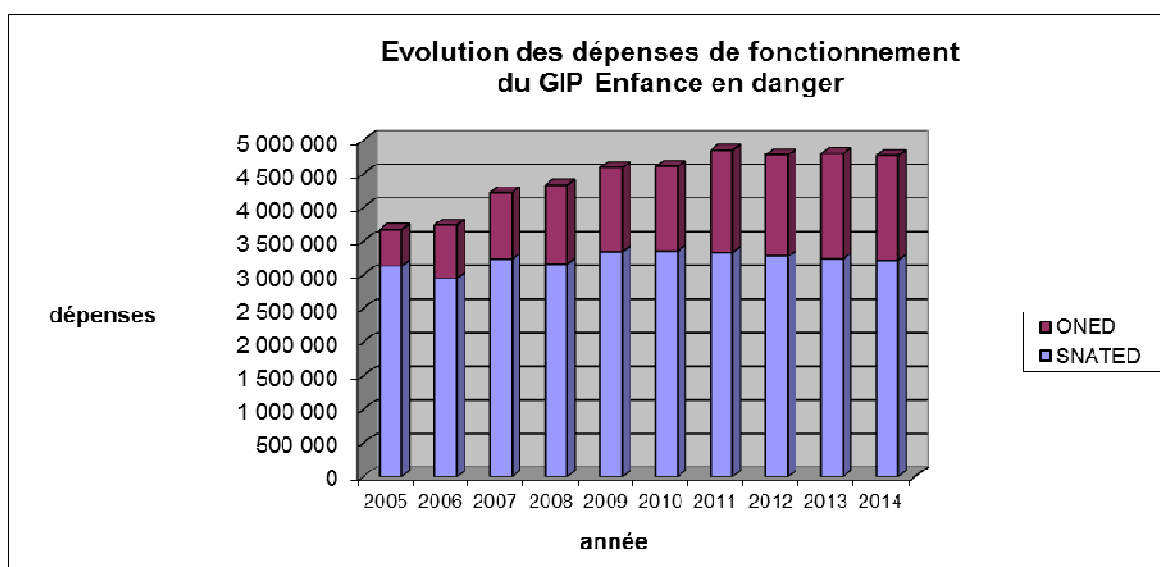
Les temps forts du plan de formation 2014 auront notamment consisté au SNATED en des sessions de formations juridiques pour les personnels écoutants et la participation à de nombreux colloques et séminaires. Le personnel de la direction administrative et financière a bénéficié de différentes formations aux nouveaux logiciels SNEG (modules immobilisation et DADSU). Le personnel de l'ONED a bénéficié de formations à l'anglais pour la vie professionnelle, de formations juridiques, de formations à la conception et à la mise en page ainsi qu'au logiciel Excel.

3. L'analyse du Compte financier 2014 et l'évolution du budget annuel depuis 2005

3.1 L'analyse globale du budget entre 2005 et 2014

Une analyse de l'évolution du budget de fonctionnement et d'investissement entre 2005 et 2014 comparée à l'évolution des contributions de l'État et des départements est synthétisée dans les tableaux et graphiques.

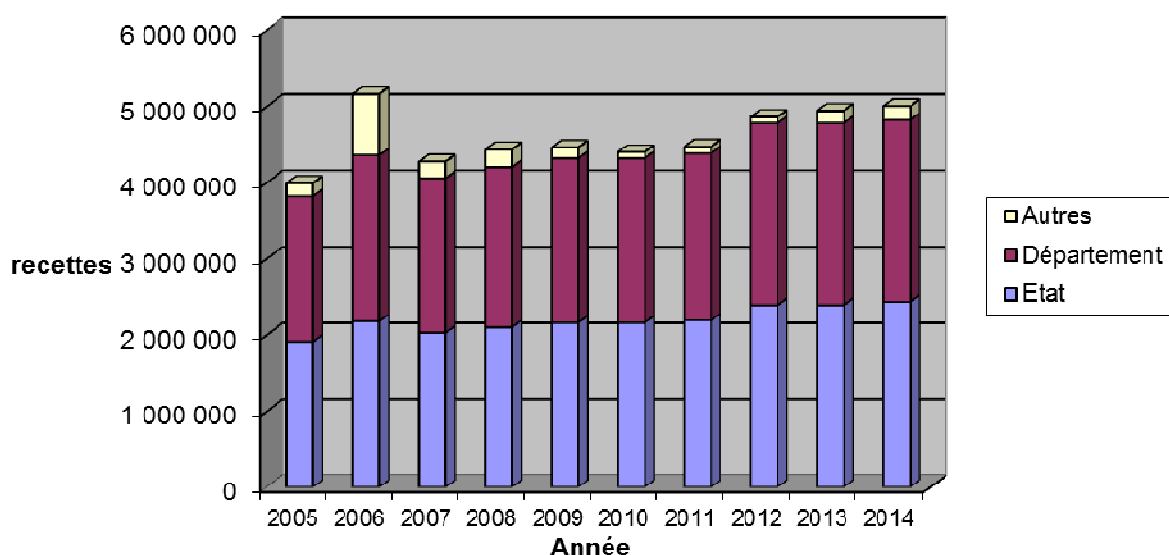
Dépenses de fonctionnement et d'investissement GIP				
fonctionnement				GIP
Année	SNATED	ONED	dépenses GIP	investissement
2005	3 131 413	540 879	3 672 292	76 140
2006	2 951 976	787 493	3 739 469	25 367
2007	3 227 193	993 490	4 220 683	193 689
2008	3 159 086	1 174 831	4 333 917	40 211
2009	3 343 109	1 251 132	4 594 241	35 097
2010	3 351 134	1 258 117	4 609 251	33 826
2011	3 333 276	1 517 386	4 850 662	79 283
2012	3 274 000	1 507 423	4 781 423	41 765
2013	3 232 630	1 568 904	4 801 534	28 872
2014	3 211 928	1 559 590	4 771 518	127 057



Contributions État et département/ Recettes globales GIP				
Année	État	Département	Autres	Recettes GIP

2005	1 910 000	1 910 000	168 730	3 988 730
2006	2 177 700	2 177 700	804 145	5 159 545
2007	2 027 700	2 027 700	215 746	4 271 146
2008	2 100 000	2 100 000	232 384	4 432 384
2009	2 158 800	2 158 800	140 792	4 458 392
2010	2 158 780	2 158 780	79 752	4 397 312
2011	2 191 182	2 191 182	86 175	4 468 539
2012	2 388 389	2 388 389	81 624	4 858 402
2013	2 388 389	2 388 389	163 295	4 940 073
2014	2 431 389	2 388 389	180 244	5 000 022

Evolution des recettes du GIP par provenance



3.2 L'analyse du Compte financier 2014

L'exercice 2012 avait été marqué par le retour à l'équilibre financier pour le GIPED (avec un excédent de 76 979 €) après 4 années successives d'exercices déficitaires.

L'exercice 2013 avait également été un exercice excédentaire (138 538 €),

L'exercice 2014 correspond toujours à un exercice excédentaire (228 504 €). Cet excédent dégagé sur l'exercice 2014 a été généré à moyens constants par rapport à l'exercice 2013, le niveau des subventions de l'État et des départements étant le même depuis 2012 (4 776 778 €).

Afin de neutraliser les écritures pour ordre passées en 2013 et en 2014 et permettre une analyse indépendante de ces écritures comptables qui n'ont pas d'incidence sur le résultat, différents retraitements ont été effectués

sur les données 2013 et 2014. Ce rapport intègre des données retraitées afin de permettre des comparaisons entre les différents exercices.

3.2.1 Information concernant l'incidence des écritures pour ordre passées au compte financier 2013

À la suite de l'annulation de la provision pour Congés payés et CET constituée en 2012 et de la constitution de la provision de 2013, les compte 6412 et 6455 se sont retrouvés avec des soldes créditeurs respectivement de 75 603,11 € et 29 015,26 €.

L'infocentre de la DGFIP n'acceptant pas les soldes créditeurs sur les comptes de la classe 64, à la demande de l'agent-comptable, trois écritures pour ordre ont été passées pour ramener à zéro les soldes créditeurs sur les comptes 6412 et 6455.

Les écritures pour ordre ont été les suivantes :

- Débit compte 6412 et crédit compte 581 pour 75 603,11 €.
- Débit compte 6455 et crédit compte 581 pour 29 015,26 €.
- Débit compte 581 et crédit compte 75831 pour 104 618,37 €.

Les écritures pour ordre ont été passées en totalité au SNATED.

Ces écritures pour ordre n'ont aucune incidence sur le résultat du SNATED et par conséquent sur celui du GIPED.

Néanmoins, pour obtenir le montant des charges réelles du personnel du SNATED, il faut retrancher 104 618 € des 2 480 636 € inscrits au compte financier. Les charges réelles du personnel au SNATED sont donc de 2 376 018 €.

De même que le montant réel des produits divers de gestion du SNATED s'élève à (132 450 € - 104 618 €), soit 27 832 €.

3.2.2 Information concernant l'incidence des écritures pour ordre passées au compte financier 2014 :

À la suite de l'annulation de la provision pour Congés payés et CET constituée en 2013 et de la constitution de la provision de 2014, le compte 6412 s'est retrouvé avec un solde créditeur de 3 529,32 €.

L'infocentre de la DGFIP n'acceptant pas les soldes créditeurs sur les comptes de la classe 64, à la demande de l'agent-comptable, deux écritures pour ordre ont été passées pour ramener à zéro les soldes créditeurs sur le compte 6412.

Les écritures pour ordre ont été les suivantes :

- Débit compte 6412 et crédit compte 581 pour 3 529,32 €.

- Débit compte 581 et crédit compte 75831 pour 3 529,32 €.

Les écritures pour ordre ont été passées en totalité au SNATED.

Ces écritures pour ordre n'ont aucune incidence sur le résultat du SNATED et par conséquent sur celui du GIPED.

Les analyses réalisées dans la suite de ce rapport neutralisent l'effet de ses écritures pour ordre passées en 2013 afin de permettre la comparaison avec l'exercice 2014 sur les postes frais de personnel et produits divers de gestion.

L'ensemble des charges a représenté un montant total de 4 767 989 € en 2014 (4 771 518 – 3 529) alors qu'en 2013 le montant des charges atteignait 4 696 916 € (4 801 534 - 104 618) soit une augmentation du montant des charges à hauteur de 71 073 €. Le montant des charges du GIPED en 2014 est inférieur de 312 263 € au montant inscrit au budget en DBM3 (5 080 252 €).

Les produits ont augmenté de 161 038 € en 2014 passant de 4 996 493 € (5 000 022 – 3 529) à 4 835 455 € en 2013 (4 940 073 - 104 618).

Le différentiel entre les charges et les produits amène à constater **un excédent de 228 504 € en 2014** alors qu'en 2013 l'excédent atteignait 138 538 €.

3.2.3 Analyse des charges du GIPED :

Le montant des charges de services extérieurs (comptes de classe 61) a atteint 671 292 € en 2014 alors que son montant atteignait 619 965 € en 2013 (soit une augmentation de 51 327 €). Néanmoins, ce montant est inférieur au montant inscrit en DBM 3 (698 300 €).

Le poste 617 « Etudes et recherches » a atteint 146 436 € en 2014 alors qu'il était de 126 691 € en 2013 (mais de 160 304 € en 2012), soit une augmentation de 19 745 € en 2014 par rapport à 2013.

Les frais de location (compte 613) ont nettement diminué passant de 361 521 € en 2013 à 297 466 € en 2014, soit une forte baisse de 64 055 € liée à la renégociation du bail. Parallèlement, des frais de travaux sur biens immobiliers (compte 6152) ont été constatés en 2014 pour un montant de 84 000 €.

En 2014, les frais de personnel du GIPED sont supérieurs de 22 146 € (+ 0,7 %) au montant de l'exercice 2013 alors qu'il avait été constaté une diminution des frais de personnel en 2012 et 2013.

Au SNATED, les charges de personnel (classe 64) ont représenté 2 348 585 € (2 352 114 – 3 529,32) en 2014 alors que ces charges représentaient 2 325 717 € (2 430 335 - 104 618) en 2013 soit une augmentation de 22 868 €. Il faut noter qu'en 2013 c'est une diminution de 112 105 € des frais de personnel qui avait été constatée au SNATED.


À l'ONED, les charges de personnel (classe 64) ont atteint 992 843 € en 2014 contre 993 567 € en 2013, ce qui montre une stabilité des frais de personnel à l'ONED en 2014 alors qu'en 2013 ces charges avaient augmenté de 88 254 €.

3.2.4 Analyse des produits du GIPED :

Le GIPED a perçu des recettes pour 50 725 € dans le cadre du projet européen CAN-MDS et pour 84 000 € de la part de son bailleur pour financer une partie des travaux de réaménagement de ses bureaux du 4^e étage.

Les subventions de l'État ont été augmentées de 43 000 € pour financer une étude sur l'accompagnement à l'autonomie de jeunes sortants du dispositif de protection de l'enfance.

Le GIPED a également bénéficié d'indemnités d'assurance pour un montant total de 11 453 € de la part de son assureur à la suite du vol par effraction dont il a été victime au cours de l'année 2014 et pour faire face aux dégâts des eaux constatés dans ses locaux.

The logo consists of a red rounded square with a white rounded square inside it. The text is centered within the white square.

**Le Service National
d'Accueil Téléphonique
de l'Enfance en Danger**

1. Synthèse de l'analyse chiffrée de l'activité

Les informations qui suivent sont extraites de l'étude statistique relative aux appels du SNATED en 2014.

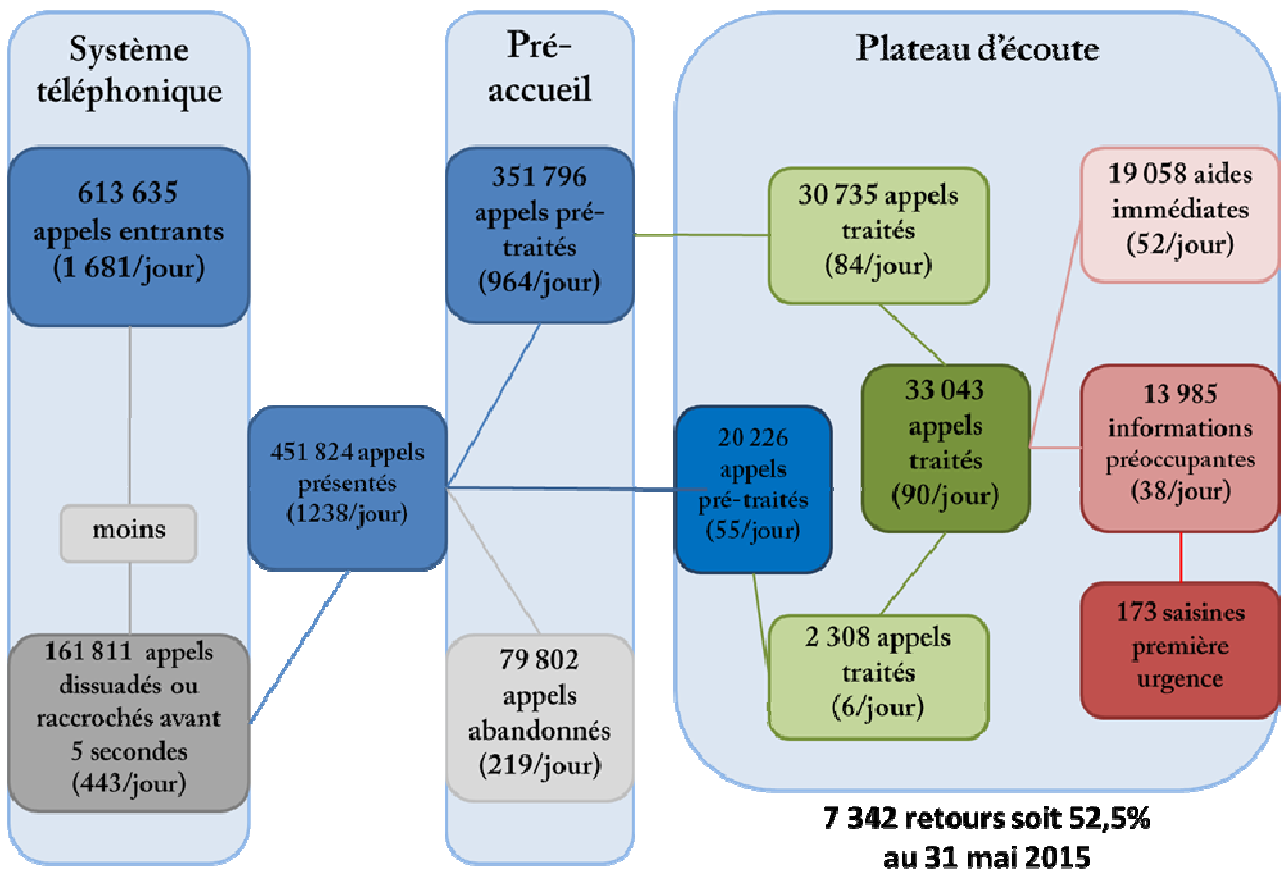
1.1 Quelques définitions

- **Appel entrant** : appel entrant dans le système téléphonique du SNATED, décroché par le pré-accueil ou le plateau d'écoute.
- **Appel pré-traité (anciennement appel décroché)** : appel qui est décroché par les agents du pré-accueil (entre 8h et 23h) ou directement par les écoutants du plateau (entre 23h et 8h).
- **Appel abandonné (anciennement appel non décroché)** : appel raccroché par l'appelant avant d'avoir pu être pris en charge par le pré-accueil ou le plateau d'écoute.
- **Appel dissuadé** : appel pour lequel l'appelant est incité à interrompre son appel qui ne concerne pas les missions du service (blacklistage, appels italiens).
- **Appel abandonné inférieur à 5 secondes** : appel pour lequel l'appelant a raccroché avant 5 secondes. Dans le champ de la téléphonie sociale, il est communément admis qu'un appel de moins de 5 secondes ne peut pas être décroché.
- **Appel abandonné supérieur à 5 secondes** : appel qui a été présenté plus de 5 secondes dans le service pour lequel aucun poste n'est disponible.
- **Appel traité** : appel qui donne lieu à une information préoccupante au département ou à une aide immédiate de la part de l'écoutant.
- **Pré-accueil** : plateforme au sein de laquelle les agents de pré-accueil filtrent tous les appels de 8h à 23h. Sont transférés aux écoutants les appels dont l'objet relève des missions du SNATED. En dehors de ces horaires, les appels sont directement pré-traités par les écoutants.
- **Plateau d'écoute** : plateforme au sein de laquelle les écoutants traitent les appels transférés par les agents du pré-accueil ou répondent directement lorsque ces derniers ne sont pas présents.
- **Information préoccupante (IP)** : entretien relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont un compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (Crip) du ou des département(s) concerné(s).
- **Aide immédiate (AI)** : entretien téléphonique qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements et/ou qui révèle un danger ou un risque de danger sans élément identifiant. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans.

1.2 Combien d'appels reçoit le SNATED ?

En 2014, 613 635 appels sont parvenus sur les 11 lignes téléphoniques du 119 marquant une baisse de 25,4 % (-209 362 appels) des appels entrants en un an et de presque 50 % depuis 2012. Le nombre d'appels pré-traités a également diminué dans une proportion légèrement moins forte en 2014 (-118 797 appels, soit 24,2 %). Cette diminution semble résulter d'un meilleur repérage des missions du service qui limite les appels inappropriés.

Par ailleurs, le dispositif de blacklistage des numéros instauré en 2011 conjugué à la mise en place du démasquage systématique des numéros en juillet 2013 justifient en grande partie la diminution des flux d'appels. Les appelants « pervers » et « phonophiles » dont le numéro est identifié, sont « blacklistés » durant 8 heures. Ce dispositif ne constitue pas une impossibilité de joindre le 119, mais a pour but de dissuader les appels inadaptes et garantir l'accès au service pour les autres appels.



Depuis 2012, le nombre d'appels traités se stabilise autour de 33 000 par an. Cependant, la proportion d'IP progresse puisque sur 100 appels traités, 42 situations - dont la grande majorité concerne une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être - sont transmises aux départements concernés.

Alors que le délai de prise en charge par un écoutant a diminué pour se situer à 11 minutes, la durée moyenne des entretiens téléphoniques menés par les écoutants - de 15 minutes - est en légère augmentation.

1.3 Qui sont les appelants ?

Sur l'ensemble des appels traités en 2014, on comptabilise **34 581 appelants**.

- Ils ont évoqué la situation de 60 587 enfants dont 29 591 (48,8 %) sont concernés par une IP.
- La part des appels provenant de jeunes concernés est stable depuis 2012 : 10,9% de mineurs et 1,1% de jeunes majeurs pour un total de 4 143 appels.
- Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories d'appelants, représentant ainsi, par exemple 54,7 % pour les parents à 81,7 % pour les grands-parents.

Qualité de l'appelant	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	4 314	21,9%	1515	10,2%	5 829	16,9%
Père	3 223	16,4%	1610	10,8%	4 833	14,0%
Grands-parents	1372	7,0%	634	4,3%	2 006	5,8%
Beau-parent	435	2,2%	220	1,5%	655	1,9%
Membre de la fratrie	194	1,0%	193	1,3%	387	1,1%
Famille proche	9 538	48,4%	4172	28,0%	13 710	39,6%
Mineur concerné	2 437	12,4%	1339	9,0%	3 776	10,9%
Voisin	1 282	6,5%	1714	11,5%	2 996	8,7%
Entourage amical	1644	8,3%	986	6,6%	2 630	7,6%
Famille autre	1 036	5,3%	878	5,9%	1 914	5,5%
Professionnels	1035	5,3%	669	4,5%	1 704	4,9%
Adulte concerné	387	2,0%	5	0,0%	392	1,1%
Jeune Majeur concerné	278	1,4%	89	0,6%	367	1,1%
Gendarmerie/Police	43	0,2%	15	0,1%	58	0,2%
Autre	1 045	5,3%	876	5,9%	1 921	5,6%
Non désigné	973	4,9%	4140	27,8%	5 113	14,8%
Total	19 698	100%	14 883	100%	34 581	100%

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appelants (n=34 581)

Lecture : 5,8 % des AI sont des appels passés par un des grands-parents de l'enfant en danger ou en risque de l'être.

1.4 Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?

En 2014, 60 587 enfants concernés par un appel traité. Cependant lors de l'entretien, certains enfants ne sont pas identifiés comme étant en danger ou en risque de l'être. Dans ce cas, il est précisé « pas de danger évoqué ». En cas de réappel pour une même situation, le ou les enfants sont comptabilisés autant de fois qu'il y a de

réappels. Le nombre de 60 587 enfants est donc à relativiser, car seuls 52 604 enfants sont distincts pour 35 618 enfants en situation de danger.

- 7 sur 10 sont concernés par une situation de danger.
- **Pour 87 % des IP, un danger est évoqué. Cela concerne 25 729 enfants.**
- Pour 3 862 autres enfants qui font l'objet d'une IP, aucun danger n'est précisé par l'appelant. Il s'agit ici d'enfants membres de la fratrie d'un ou des enfants pour lesquels un danger est évoqué.
- Lorsque le genre de l'enfant est renseigné par l'appelant, la répartition des enfants en danger suit la tendance des années précédentes avec **48,4 % de filles et 46,2 % des garçons.**
- **Les enfants en danger sont âgés de 8,5 ans en moyenne** (8,8 ans pour les filles contre 8 ans pour les garçons)
- 76,9 % des garçons en danger ont moins de 12 ans contre 68,8 % des filles.
- Jusqu'à 11 ans, le nombre de garçons en danger est plus élevé que celui des filles. À partir de l'adolescence et jusqu'à 18 ans, la tendance s'inverse.
- Presqu'un enfant sur deux pour lesquels un danger est évoqué vit chez sa mère (47,2 %), les enfants vivant chez leur père restant très minoritaires (9,4 % des cas). Plus d'un tiers de ces enfants vivent chez leurs deux parents (-1,6 point par rapport à 2013).

1.5 Quels sont les dangers évoqués ?

Pour précision, les dangers sont de six natures différentes.

- violences physiques ;
- violences psychologiques ;
- négligences lourdes ;
- conditions d'éducation compromises sans négligences lourdes ;
- violences sexuelles déclinées lorsque possible en 4 catégories :
 - ✓ avec pénétration
 - ✓ avec attouchements
 - ✓ sans attouchements (climat équivoque, exposition sensorielle)
 - ✓ autre (prostitution, pédopornographie, corruption du mineur) ;
- comportement du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité.

Depuis 2010, la répartition des types de dangers est relativement stable. **Les violences psychologiques et les violences physiques restent prédominantes, représentant presque 6 dangers sur 10.**

Type de dangers	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Violences psychologiques	8 011	36,3%	13 935	35,9%	21 946	36%
Violences physiques	5 506	24,9%	8 619	22,2%	14 125	23,2%
Négligences lourdes	2 878	13%	8 371	21,5%	11 249	18,5%
Conditions d'éducation compromises	2 976	13,5%	5 185	13,3%	8 161	13,4%
Violences sexuelles	1 484	6,7%	1 277	3,3%	2 761	4,5%
Comportement du mineur	1 248	5,6%	1 460	3,8%	2 708	4,4%
Nombre total de dangers	22 103	100%	38 847	100%	60 950	100%
Nombre moyen de danger par enfant	1,2		1,7		1,3	

Source : données issues de LISA

Champ : ensemble des dangers évoqués (n=60 950)

Lecture : 8 011 AI ont pour motif la situation de violences psychologiques.

1.6 Qui sont les auteurs présumés des dangers ?

57 063 auteurs présumés en 2014.

- Dans 95,6 % des situations, les auteurs présumés appartiennent à la famille proche de l'enfant et parmi ceux-ci 8 fois sur 10 ce sont les parents L'auteur présumé s'avère être le plus souvent la mère. Il faut toutefois souligner que la résidence habituelle des enfants est principalement chez la mère, ce qui revient à interpréter ces résultats avec précaution.
- Comme en 2013, pour un tiers des enfants (13 478 enfants), les deux parents sont auteurs présumés. Dans 9,4 % des cas où les auteurs présumés ne sont pas les parents, ce sont les beaux-parents.
- La part des femmes dans les auteurs présumés (55%) est en augmentation depuis 2009. Ce constat s'explique en partie par la forte représentation des mères dans la catégorie d'auteur présumé regroupant les parents (61%).
- Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des adultes, seulement 1,6 % des jeunes majeurs et 1,9 % des mineurs (principalement des adolescents).

1.7 Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?

Conformément à l'article 40 de la Convention constitutive du GIP Enfance en Danger, la CRIP doit adresser au SNATED les retours d'évaluation des IP dans les 3 mois suivant leur envoi. Ces retours permettent de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants. Le délai imparti n'étant pas toujours respecté par les départements, le taux de retour enregistré est difficile à consolider.

Au 31 mai 2015, le taux de retours est de 52,5 %.



2. Les temps forts 2014

2.1 Un nouveau film pédagogique

2.1.1 Préambule

En 2013, un budget a été alloué pour la réalisation du nouveau support pédagogique du SNATED, projet du service depuis plusieurs années. En effet, le précédent, « Parce que des solutions existent... » datait de 2005 (antérieure à la loi du 5 mars 2007) et n'était ainsi plus diffusé depuis plusieurs années. Ce film, support complémentaire aux autres outils de communication du service (affiche, plaquette, bulletin annuel et site internet), était très utilisé et demandé par les professionnels, notamment de l'éducation. Il est ainsi apparu nécessaire de le réactualiser.

Un cahier des charges a été réalisé en novembre 2013 et, après appel d'offres, une collaboration a été engagée fin décembre avec la réalisatrice, Nora Nonet, journaliste spécialisée dans les questions d'éducation et de l'enfance. Cette dernière s'était notamment impliquée pour l'enfance de 2007 à 2012 en rejoignant

l'UNICEF pour y développer un pôle audiovisuel dans l'objectif de donner un ton nouveau aux reportages terrain axés sur l'enfance.

La réalisation de ce film a duré une année. Un groupe de travail interne, composé du directeur du service, d'un coordonnateur, de 3 écoutantes et de la responsable de la communication, s'est ainsi investi à chaque étape du projet : scénario, recherche d'intervenants, messages à transmettre dans le film mais aussi participation aux tournages et au visionnage des différentes phases de montage. Cela a engendré 13 réunions de travail.

2.1.2 L'intention du film

Ce film a été décidé sous forme de reportage afin de proposer une vraie immersion au SNATED : pré-accueil, plateau d'écoute et bureau de la coordination. Il met ainsi l'accent sur le fonctionnement et les missions du service.

Il a rapidement été décidé de favoriser trois grandes thématiques :

- la présentation du service : sa création, son rôle, ses missions et son fonctionnement ;
- le parcours d'un appel : la réception, le contenu, les types de réponses et les suites apportées,
- les modes de prise en charge au niveau départemental : les intervenants, les mesures apportées...

Afin de montrer l'ensemble du « parcours d'un appel », il a été décidé de valoriser l'articulation avec les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Le SNATED a ainsi sollicité à plusieurs CRIP d'Ile-de-France afin de participer au projet. Celle de Seine-Saint-Denis, avec l'accord du conseil général, a accepté de faire partie de ce film et d'ouvrir ses portes au SNATED et à l'équipe de réalisation.



2.1.3 Les cibles premières

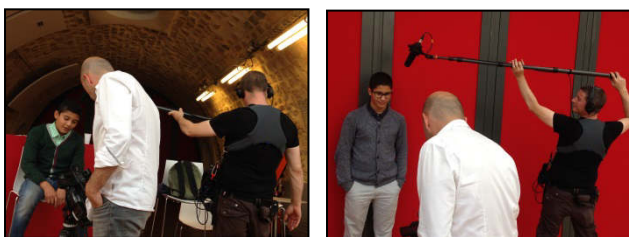
2.1.3.1 Les enfants et les adolescents

Depuis plusieurs années, Le SNATED sait que les appels d'enfants sont nombreux au pré-accueil (souvent pour tester le service ou pour s'amuser...), mais aussi, et surtout, que 11 % des mineurs appellent pour évoquer un danger ou en risque de danger.

Face à ce constat, le service a souhaité, à travers ce film, et pour la première fois, que les messages essentiels sur le 119 soient transmis par des enfants et des adolescents en direction de ce même public. Il a ainsi été décidé que la parole leur soit donnée à des moments clés : au début et à la fin du film.



Avec cette intention, le SNATED est rentré en contact avec plusieurs villes amies UNICEF, structure partenaire du service. La commune d'Issy-Les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) a rapidement répondu présente et sensibilisé 17 jeunes Isséens de 6 à 16 ans pour participer au tournage.



C'est à certains d'entre eux que le SNATED a notamment consacré une séquence essentielle de ce film : la diffusion des messages clés. Ces quelques minutes permettent à ces jeunes de rappeler les caractéristiques clé du 119 : gratuité, permanence, discrétion, accessibilité, confidentialité des appels ...

Cette séquence phare du film a pour objectif essentiel de rassurer le jeune public et l'encourager à demander de l'aide : « appeler le 119, ce n'est pas dénoncer sa famille, mais rechercher une solution » ... « Briser le silence, c'est commencé à sortir de ses difficultés ».



2.1.3.2 Les familles

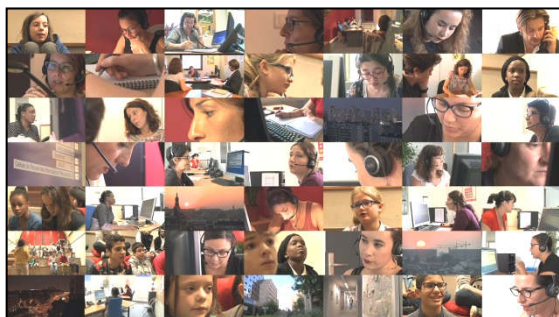
Le service a également souhaité s'adresser aux familles car il sait, et c'est une constante, que la sphère familiale est majoritairement à l'origine des dangers (plus de 90% des cas). Le service encourage ainsi les parents à appeler. C'est un message qu'il véhicule depuis 2008, année où la stratégie de communication s'est axée sur l'ensemble de la cellule familiale notamment de par son slogan : « Enfants en danger ? Parents en difficulté ? Le mieux, c'est d'en parler ».

Enfin, et plus globalement, le SNATED a souhaité, et il l'exprime clairement dans ce film, rappeler à tous les publics « qu'appeler le 119 est un acte citoyen ».

À travers ce film, c'est en effet tous les publics que le SNATED a voulu encourager à appeler le 119 en cas de nécessité. Ceci, notamment en valorisant les avantages de la relation téléphonique. Pour livrer ce message et l'explicitier, la parole a été donnée à un pédopsychiatre du conseil général des Bouches-du-Rhône, membre du Conseil scientifique de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) : le docteur Guillaume Bronsard.



2.1.4 La diffusion du film



Le film a été lancé début janvier 2015, dans le cadre du 25^e anniversaire du service d'accueil téléphonique, mis en place le 9 janvier 1990.

Afin de favoriser sa diffusion à tous les publics, le groupe de travail et la direction générale ont voulu que ce film soit téléchargeable gratuitement et librement sur le site du SNATED mais également à partir du portail du GIPED et du site de l'ONED.

2.2 L'obtention du label du Défenseur des droits

En juin 2014, dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le Défenseur des droits a proposé à l'ensemble des acteurs actifs dans la défense des droits de l'enfant de lui soumettre un projet pour célébrer cet anniversaire.

Le GIP Enfance en Danger au titre du SNATED a ainsi candidaté et exposé un projet de création d'un livret reprenant les articles de la CIDE illustrés par un exemple d'appel traité au 119 et la réponse apportée à la situation.



Ce projet précis, appuyé par cette candidature, a pour principaux objectifs de valoriser l'expérience acquise au 119 par les appels des mineurs, mais également d'informer ces mineurs sur leurs droits. Ce livret cible ainsi le public mineur, et la population en général, par tout relais ou têtes de réseau existants : le Défenseur des droits, mais aussi l'Education nationale, le secteur de l'enfance...

Ce projet a été examiné par un comité de labellisation et le SNATED a obtenu officiellement le label le 12 novembre 2014.

Le service a rapidement engagé ce travail de création du livret, inspiré de celui de la Fondation espagnole ANAR, gestionnaire d'une ligne d'aide et d'assistance aux enfants. Un groupe de travail a été constitué en interne afin de travailler sur le projet. Il est constitué d'une coordonnatrice, de deux écoutantes, de la responsable de la communication, mais également de la chargée de mission magistrate de l'ONED.

Cet outil pédagogique devrait ainsi être finalisé au second semestre 2015 et relayé sur le site internet du Défenseur des droits dans la section dédiée aux labellisations.

2.3 Un partenariat inédit avec Google France

Le 27 février 2014 la direction du SNATED a rencontré des responsables du département France de Google dont les homologues anglais avaient récemment lancé une campagne de lutte contre la pédopornographie en Grande Bretagne avec la ligne d'aide aux enfants locale.

Ainsi, sur le site google.co.uk, des messages apparaissent sous forme d'annonces financées par Google lorsqu'un internaute tape une requête figurant sur une liste de 13 000 requêtes pouvant faire référence à une atteinte sexuelle sur un mineur. Ces messages précisent les conséquences de la consultation de représentations d'atteintes sexuelles sur un mineur et orientent vers des organisations pouvant porter assistance.

À l'instar de cette campagne opérationnelle, Google a souhaité développer un projet identique en France et pris contact avec plusieurs organisations, dont le SNATED. Plusieurs liens sont ainsi prévus sur la page vers laquelle sera dirigé un internaute cliquant sur le message de prévention du moteur de recherches :

- vers le site gouvernemental de signalement de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLTCIC, structure rattachée Ministère de l'intérieur);
- vers le site du SNATED.



Ce message est opérationnel sur le web depuis l'automne 2014.

La collaboration Google France/SNATED est amenée à se renforcer, le service étant un partenaire incontournable sur le territoire français. Ce partenariat inédit marque par ailleurs la volonté pour le SNATED de poursuivre sa réflexion sur les problématiques d'enfance en danger sur internet, qu'il avait notamment initiée lors de son séminaire biennuel « SNATED/CRIP » en 2013.

2.4 Les travaux du SNATED en perspective de la mise en fonction du numéro européen 116111

La Directive européenne de 2007 (décision 2007-116-CE) portant sur l'introduction des numéros réservés supplémentaires commençant par 116 et créant le 116 111, numéro européen d'assistance aux enfants, oblige la France à mettre en application le numéro sur le territoire national.

Le GIPED s'est ainsi engagé à mettre en œuvre ce numéro européen en 2013. À ce jour, le 116 111 n'ayant toujours pas acquis le statut de numéro d'urgence, celui-ci ne peut être mis en place en l'État. La direction générale de l'Action sociale (DGCS) suit ce dossier en collaboration avec le Ministère de l'Industrie. Ce « contretemps » n'a pas empêché le SNATED, en 2014, de se préparer à la mise en service du numéro.

Ainsi, un projet d'affiche a été travaillé par le service et soumis au conseil des experts du comité technique le 12 mars 2014. Lors de la réunion du 26 mai, cette instance a validé le visuel proposé et retravaillé suite à ses préconisations.

Cette affiche a été élaborée afin d'être facilement adaptée aux autres supports de communication du service, notamment la plaquette d'information et le site internet.

Cette affiche ainsi qu'un plan de diffusion sont ainsi prêts pour la mise en fonction du 116 111.

Parallèlement à la préparation des actions de communication, le service réfléchi à la formation des écoutants qui, avec la mise en place du numéro européen, seraient susceptibles de recevoir des appels en langue étrangère.



Avec l'aval du comité technique, un projet de convention a été établi avec la structure « Inter Service Migrant » (ISM). Cette convention de prestation de service propose notamment une formation de deux heures dispensée par ISM à l'ensemble de l'équipe du pré-accueil, des écoutants mais aussi de l'encadrement. L'objectif est que l'équipe du 119 repère assez rapidement l'origine de la langue parlée lors d'un appel.

Cette convention a été validée par les instances décisionnaires, notamment du Bureau le 18 novembre. La formation devrait se tenir courant 2015.

2.5 L'application des conventions au service de l'obligation d'affichage du 119

2.5.1 Le Ministère de l'Éducation nationale

Dans le cadre d'un partenariat avec le SNATED, formalisé par une convention signée par les deux parties, le Ministère de l'Éducation nationale a diffusé à la rentrée scolaire de septembre deux exemplaires de l'affiche du 119 à l'ensemble des 68 000 établissements scolaires de métropole et des départements d'Outre-mer (de la maternelle au lycée, privé, public..).

Dans le courrier joint, il est ainsi rappelé aux chefs d'établissements et à l'ensemble de la communauté éducative que l'affichage est obligatoire et doit être effectif dans tous les lieux accessibles aux élèves, au personnel scolaire mais aussi aux familles. Cette action de sensibilisation est annualisée.

2.5.2 Le Ministère de des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le 6 août 2014, une convention de partenariat entre le SNATED et le Ministère a été signée par les deux parties. Elle a pour objectif de préciser les modalités de collaboration entre la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, la direction des Sports et le SNATED concernant des actions de formation, d'information et de communication au regard notamment de l'obligation d'affichage du 119 tel que prévu à l'article L. 226-8 du CASF.

2.5.3 La direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), Ministère de la Justice

Le 9 décembre, le GIPED au titre du SNATED a également signé une convention de partenariat avec le DPJJ. Comme les précédentes conventions signées au service de l'obligation d'affichage du 119, il s'agit ici de préciser les modalités de collaboration entre les deux parties concernant des actions de formation, d'information, de partage de pratiques et de communication.

2.5.4 Un projet de convention avec le Ministère délégué en charge des Personnes handicapées et de Lutte contre l'exclusion

En janvier 2014, suite à une affaire médiatisée de maltraitance dans une institution, la Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de lutte contre l'exclusion, a convoqué la presse afin d'évoquer un travail sur la « bientraitance des personnes en situation de handicap », auquel avait notamment participé le GIPED au titre du SNATED.

Le SNATED était représenté à cette conférence.

Suite à cet événement, la ministre a souhaité passer une convention entre l'État, représenté par la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), le SNATED, la Fédération « 3977 contre la maltraitance » et les fédérations gestionnaires des établissements pour personnes handicapées.

Cette convention relative à la prévention des mauvais traitements et à la communication des affiches du 119 et du 3977 a été finalisée en 2014 et est actuellement en attente de signature.

3. Le SNATED et les départements

3.1 Les rencontres SNATED /CRIP

Cette année le SNATED a reçu autant de professionnels des cellules de recueil des informations préoccupantes que les années précédentes. Cela a notamment été le cas :

- de professionnels du département du Finistère qui ont visité le service le 29 janvier 2014, échangé sur les pratiques avec l'encadrement mais également effectué de la double écoute au pré-accueil et sur le plateau d'écoute.
- de professionnels de Seine-et-Marne le 1^{er} octobre.

Le SNATED a également accueilli, le 25 juin, le responsable enfance d'un territoire du Val-de-Marne et sa collègue assistante sociale. Ces derniers souhaitaient effectuer un temps de double écoute au 119.

La direction du SNATED et un coordonnateur se sont par ailleurs déplacés en juillet dans le Maine-et-Loire afin de rencontrer la direction Enfance Familles et des professionnels de la CRIP. Le service faisait ainsi suite à une sollicitation du département qui souhaitait notamment réfléchir à une meilleure communication du 119 au niveau local et mettre en perspective des articulations renforcées.

3.2 La formation auprès du département de la Martinique

Du 2 au 12 juin 2014, le directeur et une coordonnatrice du SNATED se sont rendus à Fort de France, à la demande du Président du conseil général de la Martinique, afin de dispenser une formation aux écoutants de la ligne départementale. Ce dispositif, qui fonctionne 24h sur 24, est géré en journée et en semaine par le service AED rattaché à l'Aide Sociale à l'Enfance, et la nuit et le week-end par l'équipe d'accueil du foyer de l'enfance ainsi que celle du jardin d'enfants.



4. Le SNATED et ses partenaires

Cette année, le SNATED a renforcé son travail partenarial avec plusieurs organismes de protection de l'enfance ou de la téléphonie sociale notamment en œuvrant pour une meilleure information et sensibilisation de son activité auprès de professionnels.

À l'international, son implication a été également importante en tant que membre actif du réseau Child Helpline International (CHI).

4.1 À l'échelon national

Chaque année, le SNATED répond positivement à de nombreuses sollicitations d'organismes, généralement à envergure nationale, demandeurs d'une action de sensibilisation sur le 119 auprès de leurs publics ou de leurs équipes.

Le SNATED sollicite également et régulièrement des professionnels de la protection de l'enfance afin d'intervenir en réunion d'équipe interne pour présenter leurs activités et permettre ainsi le renforcement des connaissances des écoutants.

4.1.1 Les principales interventions du SNATED

Cette année, le service a effectué plusieurs interventions dans des manifestations organisées par des professionnels. Elles sont généralement effectuées par un membre de l'encadrement ou par un binôme écoutant /coordinateur.

Qu'il s'agisse d'une présentation du dispositif de protection de l'enfance, de l'institution, ou du travail d'écoute, chacune de ces interventions est préparée en amont.

Pour les interventions thématiques, un groupe de travail est mis en place en interne. Ces interventions permettent au service d'aborder l'expérience du 119 sur des problématiques qu'il gère, qu'il écoute au quotidien.

4.1.1.1 Intervention auprès de directeurs de centres de vacances

En mai 2014, le SNATED a été sollicité par l'association « Education Plein Air Finances » (EPAF), structure proposant depuis des décennies des prestations de vacances et de loisirs pour tous les agents et retraités des Ministères économique et financier. Ainsi, le 24 mai, dans le cadre d'un séminaire de préparation des séjours d'été organisé à Paris, une coordonnatrice est intervenue auprès de 70 directeurs de centres de vacances afin présenter le service, le 119 et son fonctionnement, mais aussi afin d'apporter des informations techniques permettant d'aider au repérage des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être.

4.1.1.2 Intervention sur le portait des enfants fugueurs

Fin 2013, le Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE) qui porte le « 116000-Enfants Disparus » a sollicité le SNATED pour organiser conjointement un colloque sur la thématique des fugues. La direction du service a ainsi participé à plusieurs réunions de travail en tant que membre du comité de programme de cette manifestation. La responsable de la communication a participé à la préparation logistique.



Le SNATED a également proposé une intervention sur le profil des fugueurs dans les appels au 119. Une écoutante a ainsi exposé une présentation lors du colloque qui s'est tenu le mardi 4 mars à Paris.

Il est possible de consulter la globalité des actes et de l'intervention du SNATED sur le site du Centre français de protection de l'enfance¹.

4.1.1.3 Intervention sur les appels d'enfants

Lors de sa journée d'étude du 13 juin sur «la parole des familles et des enfants dans la protection de l'enfance», l'ONED a proposé au SNATED d'intervenir sur l'écoute apportée aux enfants au 119.

Une écoutante et une coordonnatrice ont ainsi effectué un exposé sur cette thématique².



4.1.1.4 Intervention sur la violence conjugale et l'enfance en danger



Le SNATED a été sollicité par l'association yvelinoise «Alternative», spécialisée dans les violences et la médiation familiale et conjugale, afin de présenter son fonctionnement et les appels du 119 sur cette thématique dans le cadre d'un colloque destiné aux professionnels. Ainsi, le 28 novembre, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes, une écoutante et une coordonnatrice sont intervenues afin d'effectuer cet exposé. Les actes de la journée et l'intervention évoquée, sont consultables sur internet³.

4.1.2 La participation du SNATED aux événements de ses partenaires

En 2014, le SNATED a participé à des conférences de presse de ses partenaires.

- Le jeudi 22 mai, le SNATED était convié à la conférence de presse de la Fédération Nationale d'Aide aux Victimes et de Médiation pour le lancement de ses "40 propositions pour un droit des victimes en mouvement".



¹ <http://www.116000enfantsdisparus.fr/colloque.html>

² Decosne F. Touzani I. Savoir écouter les enfants : l'expérience du SNATED. Actes de la journée d'étude du 13 juin 2014 : La parole des familles et des enfants en protection de l'enfance [en ligne]
http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/je20140613_actes_snated_0.pdf

³ Cf. <http://www.alternative78.org/actualites.html>

- Ce même jour, le service a également participé à l'inauguration du site dédié à la journée internationale des enfants disparus www.25mai.fr, en présence de Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie et de Marie Derain, Défenseure des enfants, adjointe au Défenseur des droits.

4.1.3 Les interventions de professionnels aux réunions d'équipe

En 2014, l'équipe du SNATED a sollicité et reçu plusieurs personnalités lors de ses réunions mensuelles d'équipe.

- Le 28 janvier, le SNATED a eu le plaisir d'accueillir Céline Raphaël, médecin à l'hôpital Necker, en médecine de la douleur et soins palliatifs, afin d'évoquer son ouvrage : « la démesure ». Enfant victime de violences, elle a présenté son parcours, mais également évoqué son engagement pour la cause de l'enfance en danger en France.
- Le 27 février, la parole a été donnée à Madame Chapelle, Directrice de « Paris ados service », structure portée par la Sauvegarde de l'adolescence de Paris. Elle a pu présenter les missions, le fonctionnement et les actions de ce service d'accueil d'urgence, contacté pour certaines situations par les écoutants du 119.
- Le 25 mars, la réunion d'équipe a été consacrée à la présentation d'une grille de repérage des phénomènes sectaires. Cet outil élaboré par le groupe de travail en charge de cette problématique, a été présenté par deux écoutants du 119, des représentants de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES).
- Lors de la réunion d'équipe du 24 avril, le SNATED a accueilli le directeur du placement familial de Chars (Val-d'Oise), établissement dépendant de « La Vie au Grand Air », fondation reconnue d'utilité publique accompagnant depuis 1927 des enfants et des adolescents en difficulté et leur famille. Cette fondation comporte 22 établissements de placement familial, répartis sur 15 départements. Les enfants et adolescents accueillis ont de 0 à 21 ans et sont confiés par les services de l'aide sociale à l'enfance ou les juges des enfants en raison des difficultés que rencontre leur famille.
- Le 20 mai, le SNATED a reçu trois représentants du Ministère de la Jeunesse et des Sports : Anne Sara, en charge du développement de la qualité éducative dans les ACM et des formations Jeunesse, éducation populaire au Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ; Valérie Bergeron, chef du bureau du développement des pratiques sportives et de l'éthique sportive à la direction des Sports et Jeunesse au Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Cédric Chaumont, adjoint de Madame Bergeron.

Ces derniers ont évoqué la convention de partenariat en cours de signature avec le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce document rappelle l'obligation d'affichage du visuel du 119 dans tous les lieux d'accueil à destination des enfants, en France ou à l'étranger, qui sont sous la tutelle de ce Ministère.

4.1.4 Des formations au service des écoutants

Cette année encore, le service a initié des formations pour ses écoutants. Qu'elles soient ponctuelles ou plus longues, elles permettent à l'équipe de mieux connaître le travail des partenaires, mais aussi de renforcer leurs savoir-faire et leurs compétences dans leur travail quotidien au SNATED.

4.1.4.1 Pour une meilleure connaissance de l'activité du Défenseur des enfants

Partenaire privilégié du SNATED, et notamment membre de son comité technique, le Défenseur des Droits au titre du Défenseur des Enfants, a accepté d'accueillir des écoutants du 119 afin de leur présenter leur travail quotidien.

Ainsi, entre mars et avril 2014, près de 10 écoutants ont visité l'institution parisienne et échangé avec les professionnels en charge du traitement des dossiers d'enfants en danger.

4.1.4.2 La formation dans le cadre du collectif en téléphonie sociale et en santé (TeSS)

Depuis 2012, le SNATED est membre actif du collectif en téléphonie sociale et en santé. Ce collectif propose des formations aux écoutants de leurs associations adhérentes. Amorcée depuis quelques années, cette formation s'est poursuivie en 2014. Ainsi, les 12 et 26 novembre 2014, deux nouveaux écoutants du 119 ont bénéficié de deux demi-journées de formation proposant un perfectionnement et des échanges de pratiques sur l'écoute et l'entretien au téléphone.

4.1.4.3 La poursuite de deux formations en protection de l'enfance

En 2013, le SNATED avait initié deux sessions de formation proposant :

- une réactualisation des connaissances juridiques en protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007 par un spécialiste du droit ;
- une information consacrée aux victimes d'infractions sexuelles par un pédopsychiatre.

Ces deux sessions se sont poursuivies début 2014. Toute l'équipe du SNATED a ainsi pu en bénéficier.

4.1.4.4 La formation « restitution écrite »

En 2014, le SNATED a initié une nouvelle formation interne au bénéfice des écoutants et des coordonnateurs dans le but de consolider leurs connaissances et leurs pratiques. Intitulée « de l'entretien téléphonique à la transmission des informations », elle s'est fixée deux principaux objectifs : améliorer la

qualité de la restitution écrite des entretiens téléphoniques et permettre leur utilisation optimale aux différents niveaux de réception et d'analyse (en interne, Crip, circonscription, instance judiciaire...).

Le service souhaite ainsi optimiser la capacité de l'équipe à proposer une mise en forme écrite des éléments pertinents repérés au cours d'un entretien, notamment des informations préoccupantes transmises aux services départementaux, en leur apportant les éclairages nécessaires et suffisants pour l'exercice conséquent et efficace de leurs missions.

Envisagée dès 2013, la préparation du projet a été enclenchée au courant du second semestre 2014 (travail préparatoire au projet, temps de double écoute de l'intervenant afin de s'imprégner du travail de l'écouter, réunions d'information à l'attention des écoutants...), et les sessions de formation programmées pour débiter en janvier 2015.

La formation sera dispensée par Jacques Riffault, formateur, consultant et ancien Directeur des études au sein de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) de Montrouge-Neuilly sur Marne (Ile-de-France), membre du Comité de rédaction de la revue du CEDIAS « VIE SOCIALE » et coordinateur de plusieurs numéros consacrés aux pratiques d'écriture en travail social. À ce titre, il a beaucoup réfléchi et publié sur les écrits professionnels dans le champ médico-social. Il a également mené plusieurs formations sur ce sujet au sein de collectivités territoriales.

Les modalités horaires du projet sont évaluées à 47h.

4.2 À l'échelon international

Membre du réseau mondial Child Helpline International (CHI) depuis six ans, le SNATED a poursuivi en 2014 ses missions de formation d'écouterants de lignes d'aide aux enfants dans des pays francophones. Il a également accueilli, toujours dans ce cadre, des délégations pour des échanges entre pairs, à l'initiative et sous le financement du CHI.

Enfin, comme chaque année, la direction du SNATED a assisté à une consultation annuelle des services membres du réseau. Elle s'est tenue du 29 au 31 octobre 2014 à Londres sous le thème : « le droit d'être entendu : responsabiliser les enfants et les jeunes grâce à la technologie ».

4.2.1 La formation des écoutants de la ligne d'aide à l'enfance congolaise

Dans le cadre des échanges entre pairs initiés et financés par Child Helpline International, le directeur du SNATED, une coordonnatrice et le responsable informatique et téléphonie se sont rendus au Rwanda du 20 au 24 janvier 2014 pour former 25 écoutants de la ligne congolaise, service porté par l'association [« War Child »](#). Cette équipe est composée de travailleurs sociaux, de jeunes du Parlement des enfants et de fonctionnaires mis à disposition de la direction des Affaires Sociales.



Pour des raisons de sécurité, l'équipe du SNATED n'a pu se rendre en République Démocratique du Congo et a assuré cette formation à Giseynie, au Rwanda.



En plus de la formation des écoutants, le SNATED a, pour la première fois, mis à disposition, gracieusement, son logiciel métier et formé l'équipe informatique de la ligne congolaise.

Lors de ce déplacement, les professionnels de la ligne française ont également rencontré le directeur national de l'association « SOS Village d'Enfants » et visité cette structure composée de plusieurs maisons d'enfants. Une rencontre a par ailleurs été organisée avec le responsable du programme des droits de l'enfant de l'ONG « Plan International Rwanda ».

Cette formation a permis aux écoutants de la ligne congolaise d'améliorer leurs connaissances. La valorisation de cette expérience est en outre concrétisée par une attestation remise aux professionnels par le SNATED, sous le patronage du CHI.



4.2.2 La visite d'une délégation moldave

Toujours dans le cadre de ses missions d'échanges d'expériences et de formations dans le cadre de son adhésion au CHI, le SNATED a organisé la visite en France d'une délégation de professionnels de la protection de l'enfance moldave.

En effet, la République de Moldavie a inauguré sa première ligne téléphonique pour l'enfance en danger « la Strada » en juin 2014, avec notamment l'appui de l'Ambassade de France.

Une visite en France a ainsi été organisée, par le SNATED, du 2 au 4 décembre 2014 pour des représentants du Ministère du Travail, de la Protection sociale et de la Famille, pour le Chef de bureau ainsi que des écoutants de la ligne téléphonique moldave.



Cette visite s'est concrétisée par la visite du GIPED le 2 décembre et plus particulièrement par une formation d'une journée sur le fonctionnement du 119 (règles d'organisation et de fonctionnement, outil métier ...).

Par ailleurs, le SNATED a programmé des visites à la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, à la direction générale de la Cohésion sociale et à la cellule de recueil des informations préoccupantes de Paris.

5. L'activité de l'encadrement

Sous l'autorité du directeur du SNATED, trois coordonnateurs sont en charge de l'encadrement technique et hiérarchique des 45 écoutants. Ces trois professionnels, de formation pluridisciplinaire, assurent l'interface entre le service et les cellules départementales de recueil d'informations préoccupantes.

Les coordonnateurs maîtrisent l'ensemble des procédures de transmission d'informations préoccupantes, valident les écrits des écoutants et en assurent le suivi avec l'aide d'une assistante. Ils sont ainsi en relation permanente avec leurs correspondants départementaux, mais également, plus ponctuellement, avec les services de première urgence : services de police et de gendarmerie, Parquet...

Ils assurent le soutien technique au quotidien ainsi que l'évaluation annuelle des écoutants. Ils animent par ailleurs des réunions de coordination qui leur permettent de travailler les pratiques professionnelles avec l'équipe. Leur maîtrise confirmée des différentes facettes du métier d'écouter leur permet d'accompagner au mieux les professionnels dans leurs missions.

Par ailleurs, si l'équipe du pré-accueil n'est pas rattachée hiérarchiquement au SNATED, il existe un lien fonctionnel entre ces agents et les coordonnateurs, qui garantissent ainsi une qualité d'accueil sur cette « première ligne ».

L'encadrement exerce également d'autres missions :

- la continuité du service en assurant une astreinte, à tour de rôle, en dehors des heures de bureau (nuits, week-ends et jours fériés) ;
- la gestion de toutes les situations notamment les réquisitions, les saisines des services de première urgence... ;
- la gestion des situations individuelles arrivant par voie écrite dans le service.

Chaque encadrant anime également un, ou plusieurs, groupe de travail pérenne ou participe à certains autres plus ponctuels.

5.1 L'astreinte

Le directeur et les trois coordonnateurs se relaient dans le cadre de l'astreinte afin d'assurer la continuité du service et apporter tous les conseils techniques nécessaires aux écoutants dans la gestion des situations.

En 2014, les écoutants ont saisi 174 fois le cadre d'astreinte, soit une augmentation constante depuis plusieurs années (161 en 2013, 153 en 2012 et 120 en 2011).

Dans plus de 65 % des cas (50 % en 2013), le motif d'appel est relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. Les cadres d'astreinte sont sollicités principalement pour une saisine des services de

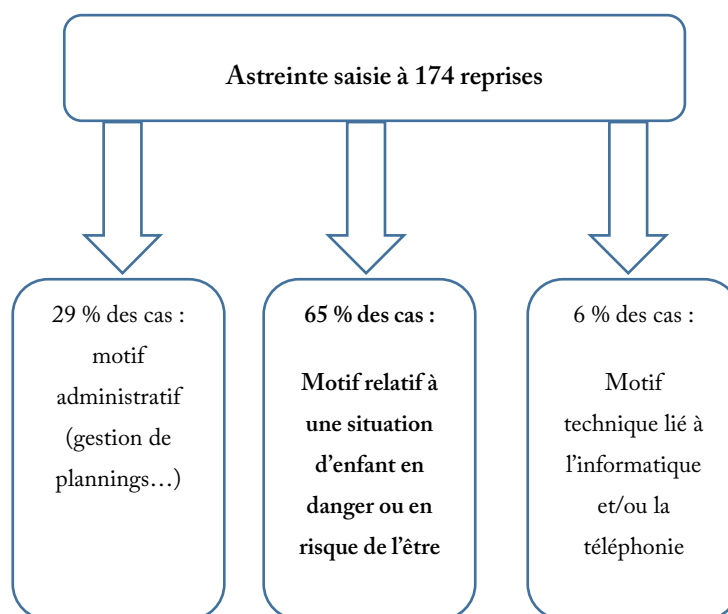
première urgence (47 fois en 2014, 52 cas en 2013), mais aussi dans le cadre d'une aide à la décision aux écoutants (52 fois en 2014, pour 22 en 2013).

Par ailleurs, le cadre d'astreinte peut également être sollicité dans le cadre d'une réquisition. Cela a été le cas à 4 reprises en 2014, donnée stable depuis 2012.

Enfin, toujours dans le cadre de la gestion de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, l'astreinte a également eu à solliciter l'intervention de l'astreinte départementale. Ce fut le cas à 13 reprises. Cette donnée est en augmentation (5 situations en 2013), mais est en deçà de la réalité. En effet, dans 9 autres cas, l'astreinte du SNATED aurait eu à contacter une asteinte départementale. L'encadrement a pallié ce déficit de numéro de téléphone en contactant un service de première urgence.

Dans 29 % des cas, les écoutants ont contacté un cadre d'atreinte pour des motifs administratifs, notamment de gestion du planning du plateau d'écoute.

Enfin, les autres appels concernent un motif lié au fonctionnement technique du plateau d'écoute. Les écoutants, ou les agents du pré-accueil, ont appelé une dizaine de fois le cadre d'astreinte afin de pointer un incident technique. Dans ces cas là, le relais est parfois passé à l'astreinte informatique/téléphonique qui procède au diagnsotic et à la résolution du problème. Le système informatique/téléphonie étant aujourd'hui stable et maintenu au quotidien, aucune intrevention urgente n'a eu lieu en 2014.



5.2 Les saisines des services de première urgence

En 2014, sur plus de 33 000 situations traitées par le SNATED, 173 situations ont fait l'objet d'un contact direct avec un service de première urgence (contre 32 000 situations en 2013 et 170 contacts).

Cette donnée reste ainsi stable puisque sur deux années de suite, le taux de contacts en fonction du nombre d'appels traités est de 0,5 %.

Ces situations recouvrent les cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur. Que ce soit en semaine, le week-end ou la nuit, le SNATED sollicite l'intervention immédiate des services de 1^{ère} urgence afin qu'ils vérifient la réalité du péril et procèdent à la mise à l'abri immédiate du mineur si nécessaire.

5.3 Les réquisitions

Conformément aux dispositions de l'article L. 226-9 du code de l'action sociale et des familles, les agents du service d'accueil téléphonique sont soumis au secret professionnel. Les informations recueillies relèvent des dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Cela a été confirmé par la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), dans son avis du 10 mai 2010, et la Commission nationale informatique et liberté (Cnil), dans sa délibération n° 2011-274, du 21 septembre 2011. Ce principe fait également l'objet d'une mention « en rouge corps gras » en haut de la partie consacrée au compte rendu d'entretien des informations préoccupantes (IP) adressées aux CRIP : les éléments recueillis ne peuvent être communiqués quelle que soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur.

Il est cependant une occurrence où le SNATED est soumis à la levée du secret professionnel, celle où il est saisi par voie de réquisition judiciaire. Opérées par les Officiers de Police Judiciaire, de leur propre chef, sur instruction du Parquet ou sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, ces réquisitions interviennent à divers stades de l'enquête.

En 2014, l'encadrement du SNATED a traité 148 réquisitions, contre 136 en 2013. Comme les années antérieures, l'immense majorité d'entre elles a eu lieu dans le cadre d'une enquête préliminaire. Six ont eu lieu dans le cadre d'une procédure de flagrance et deux dans le cadre d'une commission rogatoire.

Ces réquisitions ont porté sur 151 IP (contre 144 en 2013) et 21 aides immédiates (AI) (contre 10 en 2013).

Les dangers évoqués concernent : violences physiques (77), violences psychologiques (79), négligences lourdes (36), violences sexuelles (34), conditions d'éducation compromises (16), comportement du mineur (3).

On observe toujours une diversité de formes concernant celles adressées par la Police nationale. Celles émanant de la Gendarmerie nationale apparaissent très homogènes.

Ce qui est demandé au SNATED, dans l'immense majorité des cas, a trait aux coordonnées de la personne appelante. Plus rarement, il s'agit d'obtenir la copie de l'IP adressée au conseil général... ou de vérifier si tel numéro, ou situation, a fait l'objet d'un appel au 119.

Il est important de préciser que nous ne savons pas souvent la nature des affaires sur lesquelles enquêtent les OPJ.

Il faut noter que, pour la raison évoquée supra, les dénonciations calomnieuses (article 226-10, du code pénal) ne concernent de manière « certaine » que 7 situations.

Il est par ailleurs à noter que les retours des départements, lorsqu'ils nous ont été adressés, mentionnent fréquemment une transmission de l'IP au Parquet : soit en raison de la nature de l'affaire, soit conformément aux dispositions de l'art. L.226-4 du Code de l'action sociale et des familles.

5.4 Le traitement des situations individuelles arrivant par courriels et sur le site internet

Depuis la mise en place en 2011 d'une procédure de gestion de ces messages arrivant par écrit, force est de constater que le SNATED est de plus en plus sollicité via la messagerie structurée (snated@allo119.gouv.fr) ou via le formulaire « vos questions » sur le site internet www.allo119.gouv.fr.

Il appartient à l'encadrement de gérer ces messages relatifs à des situations individuelles.

Ainsi, en 2014, 15 messages sont arrivés par courriel et 460 via le site web, soit 475 écrits. Pour comparaison, le service en recevait 386 en 2012 et 400 en 2013. Ces sollicitations sont en constante hausse depuis qu'elles sont recensées.

Les motifs constatés sur les messages sont semblables d'une année sur l'autre, les suites apportées également.

Ainsi, sur la totalité des messages, apparaissent par exemple des signalements d'infractions sur le web (réseaux sociaux, sites pédopornographiques...). C'est le cas de 14 situations (près de 3% de la totalité des écrits).

Les expéditeurs contactent également le service par ce biais lorsqu'ils se trouvent à l'étranger. Dans 32 cas (11 en 2012 et 10 en 2013), ils demandent comment joindre le 119 depuis un autre pays pour évoquer une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être sur le territoire français. Ces demandes proviennent de diverses régions du monde : Québec, Belgique, Suisse, Allemagne, Australie, Afrique, Maghreb... Pour ces situations, l'encadrement communique un numéro classique, mis en place en 2012, qui permet à ces personnes d'appeler et d'arriver directement sur les lignes du pré-accueil.

Dans les cas où l'internaute signale un enfant français en danger ou en risque de l'être dans un autre pays, il lui est conseillé de se rapprocher des services locaux compétents et, lorsqu'elle existe, de la ligne d'aide à l'enfance du pays concerné.

Lorsqu'il s'agit d'une information directe d'enfant en danger ou en risque de l'être, l'encadrement évalue l'écrit. Dans la majorité des cas, par retour de courriel, l'internaute est encouragé à contacter le 119.

Dans les autres cas (16 en 2014, pour 13 en 2013), lorsque des éléments identifiants sont communiqués dans le message, l'encadrement saisit la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département concerné.

Enfin, les internautes formulent également des demandes plus générales : demandes d'accès à un dossier, remarques sur le service téléphonique....

Chaque expéditeur reçoit une réponse. Le pôle coordination traite ainsi plus d'un message par jour.

5.5 L'animation de groupes de travail

5.5.1 Le groupe « LISA »

Le SNATED dispose de cet applicatif métier depuis 2008. Il s'agit d'un logiciel interactif de suivi des appels. Le groupe de travail « LISA » a été installé cette même année.

Il est actuellement animé par la direction du service, avec l'appui d'un coordonnateur et du responsable informatique en charge du pilotage du dispositif. Trois écoutants sont également impliqués dans ce groupe.

Son rôle est de faire évoluer le logiciel pour en améliorer l'ergonomie, l'enrichir de nouvelles fonctionnalités, apporter des solutions aux problèmes rencontrés et réfléchir aux modifications nécessaires. Il se réunit une fois par mois durant deux heures.

5.5.2 Le groupe « tutorat »

Le groupe « tutorat » a poursuivi sa réflexion (pratiques de l'entretien téléphonique et pédagogie) et ses actions dont l'axe principal est l'organisation et la formation des nouveaux écoutants au SNATED.

Cette année, les besoins du service l'ont amené au recrutement de nouveaux tuteurs, à réorganiser et redynamiser la formation en réintroduisant notamment l'encadrement dans l'animation des modules de formation et à achever la formalisation des outils et documents pédagogiques (« charte du tuteur », fiches métier, procédure d'évaluation des tuteurs par l'encadrement...).

Le groupe, piloté par la coordonnatrice référente, jusque-là composé de deux écoutants, s'est vu renforcé de quatre nouveaux membres. Recrutés au cours du 3^{ème} trimestre 2014 parmi les écoutants chevronnés de l'équipe, ces nouveaux tuteurs ont permis d'enrichir le groupe par leur expérience et le regard nouveau qu'ils portent sur cette activité.

Deux changements au fonctionnement de ce nouveau groupe sont à noter :

- le groupe de travail se réunit désormais selon les besoins (préparation des sessions de formation, réunions thématiques...);
- les plages de double écoute active peuvent se dérouler sur les plages d'écoute contractuelles des tuteurs.

Ainsi, trois sessions de formations ont été menées cette année concernant sept écoutants (février/mars, mai/juin et octobre/novembre).

Le travail du groupe s'est poursuivi sur le projet d'une « charte du tuteur », l'objectif annoncé étant la formalisation d'un ensemble de règles et recommandations propre à définir la posture du tuteur la plus adaptée et la plus efficiente, ainsi que l'élaboration d'une procédure d'évaluation annuelle du tuteur (grille de critères d'évaluation en cours).

Une importante actualisation des modules de formation et outils pédagogiques a été effectuée :

- élaboration et introduction du sous module « les appels d'enfants » complétant celui de « l'entretien téléphonique » ;
- révision et remise en forme, selon la charte visuelle, de l'ensemble des documents ;
- amélioration du document « module juridique » pour une version mieux adaptée et plus en phase avec la pratique et les besoins des écoutants.

En 2015, nous projetons de poursuivre et finaliser :

- l'élaboration d'un corpus de « fiches métier » reprenant les principaux points de techniques/pratiques de l'entretien ;
- la validation et la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des tuteurs.

5.5.3 Le groupe « carnet d'adresses »

Le SNATED a créé, il y a plusieurs années, une base de données afin de faciliter l'orientation des appelants vers des structures locales lorsque l'écouter estime nécessaire.

Grâce à ce carnet d'adresses, fort d'environ 8000 fiches, les écoutants peuvent proposer des coordonnées fiables dans plusieurs domaines : structures locales de protection de l'enfance (CRIP, associations..) mais aussi vers des services de police, de gendarmerie, de brigades de mineurs, etc.

Les lieux d'écoute à caractère social ou médico-social et autres lieux d'aide psychologiques gratuits sont également présents dans cette base.

Une recherche par plusieurs entrées est possible pour les utilisateurs : notamment par département et par rubrique.

La mise à jour du carnet d'adresses est effectuée régulièrement par deux écoutants afin de maintenir la qualité de cet outil de travail.

Ce travail est supervisé par un coordonnateur en lien avec le responsable informatique.

Outre ces groupes de travail pérennes, les coordonnateurs participent à tous les travaux du service. En 2014, cela a été le cas pour la réalisation du film pédagogique, mais aussi dans le cadre de la préparation d'interventions extérieures.

5.5.4 Les réunions du comité technique

Cette année, le comité technique, animé par le directeur du SNATED, avec l'appui d'un coordonnateur, s'est réuni à trois reprises. Cette instance, présidée par le Directeur général, est composée de représentants de l'État, de conseils généraux et d'experts de la protection de l'enfance et de la téléphonie sociale, a examiné plusieurs projets et apporté son avis consultatif à des projets importants pour le service.

- Ainsi, le 26 mars, il s'est réuni afin d'examiner les points suivants :
 - o la campagne de communication du numéro européen 116111 : création d'un visuel, modalités de diffusion, adaptation des outils de communication existants...
 - o le partenariat SNATED / Google France dans la lutte contre la pédopornographie

Ces deux projets sont explicités dans le présent rapport, dans la partie « les temps forts de 2014 ».

- Le 12 mai, le comité a pris connaissance, fait ses remarques et ses préconisations sur l'étude statistique relative aux appels du SNATED pour 2013.
- Le 17 novembre, le comité s'est penché sur la mise en place de nouveaux messages d'accueil sur les lignes du 119, mais également sur le choix du titre du film pédagogique en cours de finalisation.

Cette instance a ainsi un rôle essentiel d'expertise et de conseil sur l'activité du SNATED.

En 2015, elle verra son statut renforcé par la réalisation d'un règlement intérieur du comité technique.

6. La communication du SNATED

6.1 Quelques données relatives au site internet : www.allo119.gouv.fr

Le site internet du SNATED connaît cette année une remontée de son taux de fréquentation.

Après une baisse importante (262 058 visites en 2012, année de sa refonte et de promotion lors de son lancement, 158 345 en 2013), plus de 163 000 visites sont recensées en 2014.

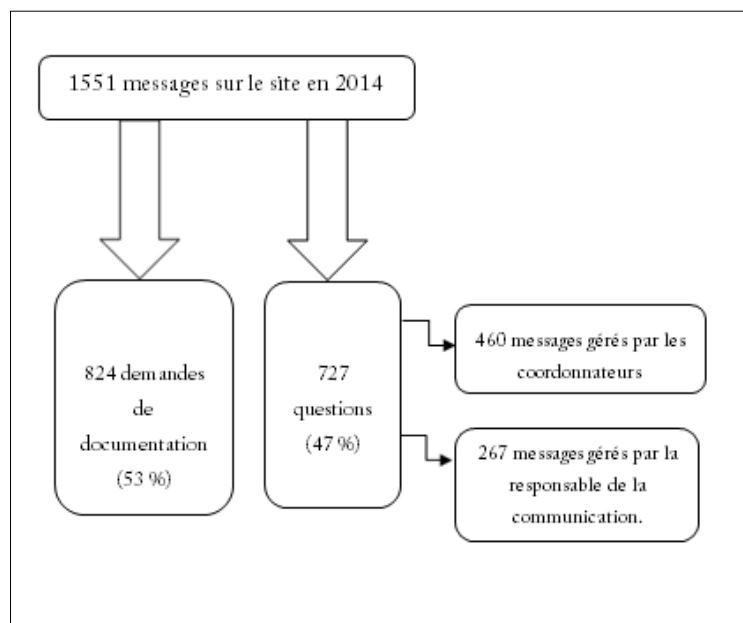
Le nombre de pages visitées est également en nette hausse : 491 961 en 2013 pour 617 321 en 2014.

Cela peut s'expliquer par le travail régulier de mise à jour de ses rubriques. D'une dizaine de pages, le site du SNATED s'est recentré, après sa refonte de 2012, sur ses missions et se veut être un site d'information et de sensibilisation sur le 119. Les internautes savent aujourd'hui dans quelle rubrique retrouver l'information.

Ils savent également utiliser les espaces interactifs mis à leur disposition puisqu'en 2014, 1 551 messages ont été déposés sur le site dont 824 demandes de documentation, soit 53 % des sollicitations (55,8 % en 2013). Les 727 autres messages sont adressés via la rubrique « questions ». Comme indiqué dans la partie relative au

« traitement des situations individuelles » du présent rapport, 460 de ces messages (soit 63 %) évoquent soit une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, soit des questions relatives aux pratiques du service : notion d'anonymat, traçabilité d'un appel...Elles sont gérées par l'encadrement.

Les 267 autres messages sont gérés par la responsable de la communication. Ce sont des demandes plus générales : demandes d'informations sur le service, aide aux exposés, demandes de coordonnées, remarques sur le site web ...



6.2 Les relations avec les medias

6.2.1 La presse écrite

Si depuis deux années le nombre d'articles de presse faisant référence au 119 était sensiblement en baisse (289 en 2012, 168 en 2013), 2014 voit la tendance légèrement s'inverser puisque le SNATED a recensé 193 articles allant de la citation du 119 comme numéro utile à la présentation du service.

Habituellement, c'est la presse quotidienne régionale qui évoque le plus le 119. Cette année, elle est toujours notoire (38% des citations totales en 2013 pour 30% en 2014), mais devancée par la presse web. Ces piges sont en effet en hausse depuis quelques années. Il est vrai qu'aujourd'hui, c'est une tendance sociétale : de nombreux journaux, magazines de presse écrite publient au quotidien sur leurs sites internet et favorisent de plus en plus cette diffusion.

Les articles faisant référence au 119 suivent clairement l'actualité nationale voire médiatique. C'est ainsi que les parutions s'étalent sur tous les mois de l'année en fonction des curseurs mis par les pouvoirs publics et/ou les medias sur les questions liées à l'enfance en danger.

Quelques exemples :

Cette année encore, la presse quotidienne régionale a évoqué le service dans le cadre de la médiatisation d'affaires révélées par un appel au 119. Cette donnée reste stable : 11 articles en 2014, pour 10 en 2013 et 12 en 2012.

6.2.2 L'audiovisuel

En 2014, peu de programmations sur la protection de l'enfance sont recensées dans les medias audiovisuels. Cependant le SNATED a été évoqué à quelques reprises, notamment :

- le 23 juin dans le cadre du magazine « Spécial investigation » sur Canal+. Dans un documentaire inédit intitulé « Savons-nous protéger nos enfants ? », des images du service ont été diffusées ;
- le 11 octobre dans le cadre de « Mon envoyé spécial » sur France 2. À l'issue du reportage intitulé « Maltraitance : chronique d'une mort annoncée », Martine Brousse, Vice-présidente du GIPED, est interviewée et cite le 119.

Par ailleurs, le SNATED note également qu'à plusieurs reprises le 119 a été cité par l'animateur de France 2 Nagui dans ses émissions de divertissement. Cela a été le cas notamment lors du programme « N'oubliez pas les paroles » du 9 janvier 2014. À chaque fois, le numéro d'urgence a également été affiché à l'écran. Le service s'est ainsi rapproché de la société productrice de ces émissions, « Air Prod » afin de remercier l'équipe pour cette action de sensibilisation récurrente.

6.3 Les demandes d'autorisations d'insertions ou de liens web

Chaque année, le service répond positivement à des demandes d'insertions de son visuel, ou de liens vers son site web, sur les supports de communication d'organismes divers. Cela permet de renforcer la sensibilisation du grand public, des jeunes et des familles.

Les demandes sont obligatoires afin de maîtriser l'information diffusée sur ce service public.

Quelques exemples :

Raison sociale	Type de support	Type d'insertion
Ville de la Rochelle (Charente-Maritime)	Guide des associations	Présentation du 119
Département du Morbihan	Carnet de santé de l'enfant	Visuel du 119 en 4 ^{ème} de couverture
Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile – Gendarmerie de Saint-Martin-Saint-Barthélémy (Outre-mer)	Bande dessinée sur les violences sexuelles à destination de la jeunesse des collectivités d'Outre-Mer	Visuel du 119
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Calvados	Document recensant les numéros utiles aux familles	Citation du 119
Rectorat de l'Académie de Bordeaux	Site internet	Bannière animée dédiée aux sites web
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne	Site internet	Bannière animée

Par ailleurs, de nombreuses autorisations de liens ou d'insertions de la bannière animée ont été données aux établissements scolaires pour leurs sites internet.

6.4 Les demandes de documentation

Le SNATED diffuse chaque année un nombre important de supports de communication (plaquettes, affiches, autocollants) aux personnes ou institutions qui en font la demande via le téléphone ou le site internet. Et ce, dans le respect de l'article L.226-8 du Code de l'action sociale et des familles, relatif à l'obligation d'affichage du 119 dans les lieux et services recevant des enfants et des familles.

Cette année, les demandes de documentation ont cependant baissé : 915 pour 1148 en 2013 et 1126 en 2012. Cette tendance peut s'expliquer par deux faits :

- Dès 2013, le SNATED a développé et commencé à mettre en œuvre sa politique de conventionnement avec les Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et avec le Ministère de l'Intérieur. L'axe relatif à la communication de ces conventions propose notamment un envoi régulier et en masse des affiches du 119 aux différents services publics que sont les établissements scolaires, les centres de loisirs, les gendarmeries, les commissariats... Les demandes spontanées peuvent ainsi avoir été moins nombreuses.
- Par ailleurs, le site internet du SNATED propose depuis quelques années la possibilité de télécharger les différents outils (affiches, autocollants, plaquettes). Il est constaté que les pages où ces téléchargements sont possibles sont très visitées. Le service ne peut aujourd'hui quantifier ce nombre, mais cela sera possible dès janvier 2015.

Le profil des demandeurs est relativement le même en 2014.

Profil des demandeurs	2014	2013
Personnel scolaire	223	347
Loisirs	131	181
Service social	130	141
Personnel médical scolaire	68	86
Petite enfance	62	69
Personnel médico-social	59	38
Assistants sociales scolaires	49	52
Médical	46	45
Etudiants	33	39
Accueil spécialisé	27	33
Associations	21	28
Parents d'élèves	14	20
Elèves	12	15
Conseils généraux	11	12
Particuliers	10	18
Police / gendarmerie	9	14
Mairies	7	2
Justice	3	5
Ministères	0	3
Total	915	1 148

S'agissant des supports utilisés pour effectuer une demande de documentation, le SNATED a réussi son pari qui était de favoriser les sollicitations via son site internet afin de décharger les lignes téléphoniques.

Dans le tableau suivant, on note bien que les périodes les plus favorables aux demandes d'outils de communication sont les mois de septembre (rentrée scolaire et réaffichage du 119 ...) et de novembre (journée internationale des droits de l'enfant).

	Courrier- Télécopie	Ligne administrative - Lignes du 119	Site internet	Total
Janvier	1	18	84	103
Février		5	67	72
Mars		4	94	98
Avril		8	56	64
Mai		9	56	65
Juin		3	64	67
Juillet		4	45	49
Août		6	22	28
Septembre		14	159	173
Octobre		11	62	73
Novembre		6	92	98
Décembre		2	23	25
Total	1	90	824	915

6.5 La tenue d'un stand aux Assises nationales de la Protection de l'enfance

Cette année encore, le GIPED, au titre de l'ONED, était partenaire des Assises nationales de la protection de l'enfance portées par le Journal de l'Action sociale, en collaboration avec l'Observatoire nationale de l'action sociale décentralisée (ODAS). Cette 7^e édition s'est tenue les 30 juin et 1^{er} juillet 2014 à Lille (Nord).

Sous le thème « *Prévention – Prise en charge : face au poids du système, changeons de paradigme* », des sessions plénières, mais également des ateliers ont été organisés. Le Directeur général a été rapporteur de l'atelier 4 relatif au suivi éducatif à domicile. Outre cette intervention en plénière, les professionnels du GIPED ont participé aux ateliers proposés.

En termes de communication sur ses services, le GIPED y a tenu un stand. Ainsi, la responsable de la communication du SNATED, en binôme avec la documentaliste de l'ONED, a proposé pendant toute la durée de cette manifestation un stand sur lequel les centaines de professionnels présents pouvaient prendre connaissance des différents documents, mais aussi rencontrer l'équipe du GIPED.



Ce fut par ailleurs l'occasion pour l'institution de promouvoir en exclusivité un nouveau support de communication présentant de manière simplifiée le dispositif de protection de l'enfance en France. Cette

affiche a été distribuée à plus de 1000 exemplaires. Elle est désormais disponible et téléchargeable⁴, gratuitement, sous plusieurs formats sur les trois sites web du GIPED.

Enfin, à chaque manifestation, où le GIPED est organisateur ou participant, le SNATED est présent pour la tenue d'un stand et la diffusion de ses supports de communication en français et en anglais. Ce fut notamment le cas, en 2014, lors de la journée anniversaire des 10 ans de l'ONED, lors de l'Assemblée générale de l'institution mais aussi lors de la journée sur la thématique des fugues organisée par le Centre français de protection de l'enfance (CFPE), où le SNATED était partenaire.

⁴ http://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/actualites/panneau_a3.pdf



L'Observatoire

National

de l'Enfance en Danger

1. Le soutien aux acteurs de la protection de l'enfance

1.1 Le soutien auprès de l'État

1.1.1 La formation continue à l'École nationale de la magistrature (ENM) et à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

Le 2 avril, une chargée de mission a réalisé une formation à l'ENM de Bordeaux.

Dans le cadre de la formation continue des juges des enfants, une chargée de mission est intervenue à l'ENM de Paris du 12 au 16 mai sur la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Le 13 octobre, une chargée de mission a réalisé une formation à l'ENM de Paris sur l'assistance éducative.

Le 18 novembre, une chargée de mission est intervenue lors d'une formation à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) à Roubaix.

Par ailleurs, le 19 mai, deux chargés de mission et une chargée d'études ont participé au colloque sur la prise en charge judiciaire de l'enfant victime organisé à l'initiative de l'ENM, de l'association Louis Chatin, de l'École de formation au barreau et de la Cour de cassation.

1.1.2 Les participations à des réunions de directions régionales, générales et ministérielles

1.1.2.1 Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

L'ONED a participé au groupe de travail « Protection de l'enfance et adoption » installé le 21 octobre 2013 par la ministre déléguée à la Famille, Madame Bertinotti, et présidé par Adeline Gouttenoire. Le rapport intitulé *40 propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui* a été remis début février 2014 et a été rendu public le 11 avril. Par sa composition, le groupe entendait réunir des points de vue variés sur des questions sensibles, mêlant universitaires et professionnels engagés sur le terrain, en provenance de disciplines complémentaires (juristes, sociologues, médecins, responsables de services ASE). Des échanges constructifs ont permis l'élaboration de propositions qui en plaçant l'enfant au cœur des préoccupations, visent à optimiser le dispositif de la protection de l'enfance et à mieux accompagner l'adoption et la recherche des origines personnelles. Le rapport propose une vision différente de la protection de l'enfance et de l'adoption, notamment en établissant un lien plus fort entre l'une et l'autre et en envisageant des projets alternatifs au placement.

Des mesures techniques et précises permettraient une meilleure prise en charge des mineurs confiés sur le long terme notamment en ouvrant pour certains, si c'est adapté au projet pour l'enfant, la perspective d'une seconde chance d'accéder à une vie familiale. L'objectif majeur est l'accompagnement et la sécurisation des parcours de tous les enfants grâce à des mesures adaptées et évolutives dans le respect des liens que ces

enfants ont noués avec des adultes. L'ONED et l'Institut des mineurs de Bordeaux ont organisé un débat public à l'occasion de sa présentation le 6 mai 2014.



Présentation et débat public au Cédias le 6 mai à l'occasion de la sortie du rapport *40 propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui*.

Par ailleurs, le neuvième rapport annuel de l'ONED au Gouvernement et au Parlement a été remis par Mme Hermeline Malherbe, Présidente du GIPED, à Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'État en charge de la Famille, le 4 juin.

Remise du neuvième rapport de l'ONED au Gouvernement et au Parlement par la Présidente du GIPED le 4 juin



1.1.2.2 Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS)

Une chargée d'études de l'ONED et le Directeur du SNATED ont participé aux réunions (3 avril et 22 septembre) du comité de suivi de l'étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et de leur incidence sur les enfants en France. Cette étude a été mise en œuvre en 2014 à la demande du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la DGCS et la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Une chargée de mission a participé aux réunions du groupe de travail de la DGCS sur le référentiel fixant les critères pour l'agrément des assistants familiaux, qui se sont tenu le 28 janvier, le 26 mai et le 16 juin, ce référentiel ayant été publié par décret n° 2014-918 du 18 août 2014.

1.1.2.3 Établissements interministériels

Le 16 janvier, une chargée de mission est intervenue dans le cadre du 27^e atelier de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), sur la situation des jeunes sortant de la protection de l'enfance (diagnostic et préconisations).

Le 17 avril, le Directeur général du GIPED, le Directeur de l'ONED et une chargée de mission ont reçu l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) dans le cadre de la mission MAP sur la protection de l'enfance.

1.2 L'appui aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance

Le 10 février, le Directeur de l'ONED et une chargée d'études se sont rendus au conseil général du Val-de-Marne pour discuter de la mise en place de leur observatoire départemental.

Le 14 mars, M. Lavoué du conseil général du Haut-Rhin a été reçu à l'ONED.

Le 15 avril, l'ONED a accueilli dans ses locaux M. Catinaud, Mme Chapelain et Mme Vilfroy du département de l'Oise.

Les 11 septembre et 5 novembre, un chargé de mission et un chargé d'études ont participé aux réunions du comité d'orientation stratégique pour la mise en place du schéma départemental de Paris.

Le 9 octobre, le Directeur de l'ONED et le responsable informatique du GIPED se sont rendus au conseil général de l'Eure-et-Loir pour discuter de la mise en place de leur observatoire départemental et du dispositif de remontée des données.

Le 20 octobre, le Directeur Enfance-Famille de la Martinique, M. Suivant, a été reçu au GIPED.

Le 1^{er} décembre, l'ONED a accueilli dans ses locaux Mme Toledano et Mme Ouardi du département de Paris.

1.2.1 Les participations à des journées départementales

Le 23 janvier, un chargé d'études a participé à la journée de l'ODPE du département de l'Yonne.

Le 21 mars, un chargé de mission a participé à la réunion des départements du Grand Sud à Perpignan.

Le 28 mars, une chargée de mission est intervenue sur les enjeux de l'évaluation en protection de l'enfance dans le cadre d'une journée de travail avec les professionnels de l'ASE du Vaucluse.

Le 10 avril, une chargée d'études est intervenue à la journée départementale des assistants familiaux de Côte-d'Or consacrée à l'autonomie des jeunes.

Le 14 avril, le Directeur de l'ONED est intervenu lors de la rencontre départementale de l'enfance et des familles au conseil général de Saône-et-Loire au cours d'une table ronde sur les innovations pratiquées par les départements suite à la diversification des réponses apportées aux besoins des enfants et des familles introduite par la loi de 2007.

Le 29 avril, une chargée d'études s'est rendue au comité technique Enfance-Famille de l'Essonne.

Le 3 juillet, une chargée d'études a participé à la réunion de l'ODPE du conseil général des Landes à Mont-de-Marsan.

Le 12 septembre, une chargée d'études a assisté aux 5^{es} Rencontres médico-juridico-sociales à Bordeaux.

Le 23 septembre, le Directeur de l'ONED et un chargé d'études ont participé à la journée de l'ODPE de Seine-Saint-Denis.

Le 9 octobre, le Directeur de l'ONED s'est déplacé à Chartres pour la mise en place de l'ODPE d'Eure-et-Loir. Il est intervenu pour présenter l'ONED et le travail en réseau avec les départements.

Le 10 octobre, une chargée d'études a assisté aux 3^{es} assises départementales de la santé de l'Essonne à Evry.

Le 17 octobre, un chargé d'études a participé à la conférence annuelle du schéma départemental de la Moselle.

Le 20 novembre, un chargé d'études a assisté à la 6^e conférence annuelle de l'ODPE du Finistère.

Le 10 décembre, une chargée de mission et une chargée d'études sont intervenues lors de la conférence annuelle des partenaires de la plate-forme d'observation sociale et médicosociale des Pays-de-Loire à Nantes.

Le 12 décembre, une chargée de mission s'est rendue à la journée de protection de l'enfance du conseil général du Bas-Rhin à Strasbourg pour présenter le 9^e rapport de l'ONED.

1.2.2 Le troisième séminaire technique des ODPE

Dans la continuité de la dynamique interdépartementale initiée lors des Journées interrégionales en 2011 et des deux premiers séminaires techniques des observatoires départementaux de la protection de l'enfance, l'ONED propose un soutien à la mise en œuvre de l'observation départementale et nationale lors de séminaires techniques destinés aux personnes en charge de l'élaboration, du suivi et de l'animation des ODPE. Cette journée d'échanges permet d'entretenir et de faire évoluer le réseau entre les observatoires départementaux et l'ONED et de confirmer le rôle primordial des ODPE dans la coordination des acteurs et l'analyse des données qualitatives et quantitatives en protection de l'enfance.

Le 28 novembre 2014, a eu lieu le troisième séminaire technique au Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociale (Cedias) à Paris. Ce séminaire a permis de présenter l'actualité du réseau des observatoires (principales enquêtes réalisées ou en cours, enjeux liés au dispositif de remontée de données...) et de s'arrêter sur la question de la scolarité des jeunes en protection de l'enfance par l'intervention de professionnels de différentes spécialités, permettant ainsi le croisement des approches et des regards (terrain, institutionnel et universitaire).



*Troisième séminaire technique des ODPE le
28 novembre 2014 au Cédias.*

Ce sont 93 professionnels provenant de 55 départements différents qui se sont mobilisés pour cet événement. Le programme de la journée est en annexe 1.

Un lien vers un questionnaire de satisfaction anonyme a ensuite été envoyé à tous les participants, 23 personnes y ont répondu.

Dans l'ensemble les répondants sont satisfaits de la journée mais regrettent son intensité et le manque de temps suffisant pour échanger entre eux ou poser des questions sur les présentations. Les réponses à chacun des items du questionnaire sont en annexe 2.

Les répondants à ce questionnaire pouvaient également proposer des éléments d'améliorations et des thèmes de présentations pour le quatrième séminaire technique des ODPE. Voici les principaux éléments de réponses :

- Allonger la durée du séminaire (sur 2 jours) ou mettre en place 2 séminaires dans l'année ;
- Faire participer un ODPE mis en place depuis plusieurs années afin qu'il puisse rendre compte de la mise place et du fonctionnement détaillé de son observatoire ;
- Proposer des groupes de travail afin de favoriser l'interconnaissance des départements ;
- Thématiques d'études proposées : devenir des jeunes placés, mineurs isolés étrangers et adolescents difficiles.

1.2.3 L'espace réservé aux ODPE

L'ONED met notamment à disposition des observatoires départementaux un espace réservé accessible sur son site internet. On dénombre actuellement plus de 300 professionnels inscrits à cet espace.

Actualisé en 2013, cet espace propose un ensemble de ressources visant à accompagner les départements dans les différentes phases de création et d'évolution des observatoires départementaux tout en répondant à leurs

demandes spécifiques concernant leurs missions, notamment celle concernant le dispositif de remontée des données. À ce titre, il a pour objectif d'optimiser le partage et les échanges autour des expériences de chacun, de mutualiser les connaissances et de développer une synergie entre les observatoires.

Il se compose :

- d'une foire aux questions évoquant les principales interrogations technico-pratiques sur la remontée des données ;
- d'un annuaire des observatoires départementaux répertoriant les correspondants des différents départements ;
- d'un agenda recensant les manifestations (comités de pilotage et technique, séminaire annuel des ODPE, journées d'études...) ;
- d'une bibliothèque comprenant des documents réglementaires et législatifs, des recherches et études, des documents techniques des départements (rapports d'observatoires, tableaux de bord, schémas départementaux, guides du signalement, guides d'évaluation...), des documents de référence (Insee, Cnis, secret statistique...) et des documents relatifs à la remontée de données (outil d'aide à la saisie, fichier d'exportation...).

Les départements qui souhaitent faire connaître leurs travaux peuvent demander leur insertion dans cette bibliothèque. La diffusion de ces documents n'est possible qu'à l'intérieur du réseau, sauf accord exprès du département.

1.2.4 La mise en place des ODPE dans les départements

Début décembre 2013, l'ONED a envoyé un questionnaire à destination des Directeurs Enfance Famille et des responsables d'ODPE, afin de réaliser un état des lieux actualisé de la mise en place des observatoires départementaux au sein des départements.

L'intégralité des questionnaires a été retournée à l'ONED début 2014 et les résultats de leurs analyses ont été intégrés au neuvième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement.

L'instauration d'un ODPE est une obligation légale de la loi du 5 mars 2007 (art. L.226-3-1 du CASF). Selon les résultats de l'enquête réalisée par l'ONED auprès des conseils généraux entre novembre 2013 et février 2014, cinquante-neuf départements ont installé leur observatoire, dont vingt-trois d'entre eux avec au moins une personne affectée à temps plein à l'ODPE. Dans six départements, la mission d'observation de la protection de l'enfance est dévolue à un observatoire plus large et dans 31 autres départements, un ODPE est annoncé être en phase d'installation.

Au niveau institutionnel, les ODPE rassemblent, sous l'autorité du Président du conseil général, des représentants du département, des services de l'État, de l'autorité judiciaire, des représentants du secteur

associatif, d'institutions départementales et régionales et des services hospitaliers (art. L.226-3-1 alinéa 1 du CASF). La composition institutionnelle de l'observatoire peut varier légèrement selon les départements mais associe systématiquement le Ministère de la Justice, l'Éducation nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse. Les associations gestionnaires d'établissements et de services concourant à la protection de l'enfance sont également représentées dans les instances de la grande majorité des ODPE, comme les caisses d'allocations familiales et le secteur hospitalier.

Les observatoires sont souvent structurés de la même manière dans les départements. Pour les deux tiers d'entre eux, une instance stratégique élabore le dispositif opérationnel. Un comité technique, en charge du suivi de l'observatoire départemental, se réunit dans six observatoires sur dix, et des commissions ou groupes de travail existent également dans près de six ODPE sur dix. Dans une vingtaine d'observatoires, une conférence départementale se réunit annuellement, ou plus régulièrement, pour restituer les travaux et suivre l'avancement du schéma départemental. Les thématiques de travail repérées par les acteurs de terrain et abordées dans le cadre de l'observatoire sont très variées : l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans, l'accueil familial, le devenir des enfants de l'ASE ou encore le lien entre handicap et prise en charge en protection de l'enfance.

Deux départements, la Dordogne et Mayotte, ont installé leur observatoire départemental courant 2014, portant à 61 le nombre d'observatoires départementaux en France.

1.3 Le soutien auprès d'organismes et d'associations intervenant en protection de l'enfance

1.3.1 Le Défenseur des droits

Les 7 avril et 8 octobre, une chargée de mission et une chargée d'études ont participé aux réunions du comité de pilotage de l'étude « Accès à la santé des enfants placés » financée par le Fonds CMU et le Défenseur des droits.

Le Directeur de l'ONED et un chargé de mission ont participé au groupe de travail auprès de la Défenseure des enfants, adjointe au Défenseur des droits, sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de la gestation pour autrui les 11 mars, 27 mai et 8 juillet.

Le 26 mai, les Directeurs du GIPED, du SNATED et de l'ONED ont été auditionnés par la Défenseure des enfants, adjointe au Défenseur des droits.

Le 4 juillet, le Directeur de l'ONED, deux chargées de mission et une chargée de projet ont rencontré la Défenseure des enfants au sujet du dispositif du projet pour l'enfant.

1.3.2 La participation aux travaux de l'Anesm

L'ONED est membre du comité d'orientation stratégique de l'Anesm (Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux) où il est représenté par le Directeur ou une

chargée de mission suppléante ; ils ont ainsi participé aux réunions du 19 mars, 13 juin, 7 juillet, 30 septembre et 12 décembre.

Par ailleurs, un chargé de mission a poursuivi sa participation au groupe de travail de l'agence en vue de l'élaboration d'une recommandation intitulée « Pratiques professionnelles permettant une bonne articulation des mesures civiles et pénales pour le mineur et le jeune majeur ». À ce titre, il a pris part aux réunions du groupe des 1^{er} février, 17 avril et 19 septembre. Cette recommandation répond à un besoin identifié par l'Anesm, dans le cadre des coopérations entre professionnels pour l'articulation de la prise en charge conjointe ou successive et la continuité des parcours des mineurs concernés par des mesures administratives et judiciaires, mise au programme de travail de l'Anesm en 2012.

Une chargée de mission a participé, à partir du 26 novembre, aux réunions du groupe de travail de l'Anesm sur le projet de recommandation portant sur « La prise en compte de la santé physique et psychique dans les établissements et services mettant en œuvre une mesure éducative dans le champ de l'enfance ».

Enfin, un chargé d'étude et une chargée de mission ont participé à la relecture du projet de recommandation de l'Anesm sur l' « Évaluation interne : repères pour les établissements et services exerçant des mesures éducatives dans le champ de l'enfance ».

1.3.3 Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)

Une chargée de mission a participé au groupe d'appui de la Cnape les 7 février, 6 juin, 17 octobre et 5 décembre.

1.3.4 Participation de l'ONED à l'enquête Virage de l'Ined

L'enquête nationale sur les violences subies et les rapports de genre « Virage », organisée par l'Ined, vise à actualiser et d'approfondir la connaissance statistiques des violences faites aux femmes étend également son champ d'investigation à la population masculine. Cette enquête sera conduite en 2015 auprès de 27 000 répondants (13 500 femmes et 13 500 hommes), âgés de 20 à 64 ans. L'objectif central de cette enquête est d'approfondir les connaissances sur les violences en prenant pour postulat que le degré de gravité de ces dernières ne peut être saisi que par la description fine de leur nature (verbales, physiques, sexuelles), de leur répétition et cumul, de leur ancienneté et surtout des contextes où elles se produisent, des liens existants entre les auteurs et les victimes et des conséquences sur le devenir des personnes. L'enquête Virage enregistrera les violences par sphère (famille, espace public, travail, école).

Une attention particulière sera portée à la situation des enfants dans les contextes de violences conjugales. Elle permettra, sur de longues durées, d'estimer le nombre d'enfants exposés à la violence conjugale et de recueillir de plus amples informations sur les caractéristiques des familles concernées, sur les familles dont les parents sont séparés suite à des violences conjugales, sur les mesures prises après une séparation, ainsi que sur

leurs conséquences au niveau des contacts entre les enfants et leur parent violent, en termes de maintien de leur exposition à des violences.

Une chargée d'études a représenté l'ONED lors de la réunion du comité d'orientation le 27 octobre.

1.3.5 Le réseau Idéal

Depuis plusieurs années, l'ONED fait partie du comité de pilotage du Club ASE au sein du réseau Idéal. Dans ce cadre, deux chargés de mission ont participé aux réunions d'élaboration des rencontres du réseau en 2014, notamment le 27 juin, et à la préparation des événements suivants auxquels des membres de l'ONED ont assisté :

- journée technique du 21 janvier sur le thème : « Du délaissement au projet de vie de l'enfant ». Au travers de présentations d'expériences de départements et d'associations, les professionnels ont pu échanger et débattre sur la pertinence et les évolutions envisageables des outils juridiques existants, ainsi que sur les organisations et les outils techniques nécessaires pour travailler la question d'un aménagement des statuts de l'enfant en fonction de ses besoins.
- journée technique du 20 mai 2014 sur le thème : Évaluations, contrôles et inspections en protection de l'enfance.
- journée technique du 9 octobre sur le thème : La loi de 2007 : l'âge de raison ?

1.3.6 Journée ONED-CNFPT le 6 novembre

En 2014, le séminaire organisé conjointement par l'ONED et le CNFPT destiné aux cadres ASE s'est tenu à Angers sous la forme d'une journée le 6 novembre sur le thème : « La parole de l'enfant en protection de l'enfance : la recueillir et la prendre en compte ». La journée a rassemblé 280 participants. En matinée des interventions plénières ont mis en évidence combien la possibilité, pour un enfant, de s'exprimer dépend de la qualité de l'écoute qui lui est apportée. Dans l'après-midi, divers types d'expériences d'écoute de l'enfant ont été exposés.

1.3.7 L'organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)

Un chargé d'étude est membre du comité d'experts de la Fondation d'entreprise Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), pour le compte de l'ONED, depuis octobre 2009. Le but de la Fondation d'entreprise Ocirp est de faire connaître et reconnaître la situation de l'état d'orphelin en France autour de trois axes :

- soutenir des actions permettant aux jeunes orphelins de grandir malgré la perte en étant accompagnés ;
- sensibiliser le monde des professionnels de l'enfance et de l'éducation ;

- soutenir la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

Enfin, le partenariat entre l'ONED et la Fondation d'entreprise Ocirp perdure, la Fondation d'entreprise Ocirp apportant son soutien financier à la publication du rapport sur « La situation des pupilles de l'État ».

1.3.8 Les participations à des manifestations et travaux associatifs

Le 4 mars, un chargé de mission de l'ONED a rencontré Marie Dumollard, chargée d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur les questions de justice des mineurs et de délinquance juvénile.

Le 17 mars, une chargée de mission est intervenue lors d'une formation des assistants sociaux au centre Alfred Binet.

Le 27 mars, le Directeur de l'ONED est intervenu au cours de la journée régionale d'étude et de formation organisée par le CREA de Bourgogne sur le thème « Le dispositif de protection de l'enfance : regards croisés sur les pratiques depuis la loi de 2007 ».

Le 4 avril, une chargée de mission était présente au groupe d'appui de l'association SOS Villages d'enfants.

Le 8 avril, une chargée de mission est intervenue à l'hôpital d'Antony dans le cadre d'une demande du réseau Périnatal.

Le 10 avril, le Directeur général du GIPED et une chargée de mission ont été auditionnées à Paris par le Comité scientifique de suivi du Colloque national sur les violences faites aux enfants, à la demande du Dr Anne Tursz, Directeur de recherche Inserm Cermes/Inserm U988 Site.

Le 23 mai, une chargée de mission a participé au colloque organisé par le Ministère de la Justice et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) intitulé « Justice : état des savoirs, un dialogue entre les chercheurs et le Ministère de la Justice ».

Le 20 juin, une chargée de mission a animé une table ronde dans le cadre de la journée d'étude organisée à Paris par l'École supérieure de travail social sur l'accueil familial en mutation.

Une chargée de mission a participé le 27 juin à une des deux réunions qui se sont tenues dans le cadre du groupe de réflexion sur le fonctionnement des pouponnières réuni à l'Association Pickler Loczy.

Les 30 juin et 1^{er} juillet, plusieurs membres de l'ONED ont participé aux 7^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance, organisées à Lille par le Journal de l'action sociale sur le thème « Prévention – Prise en charge : face au poids du système, changeons de paradigme ». Le Directeur de l'ONED a effectué les propos introductifs d'un atelier intitulé « Parentalité(s). Comment diversifier les réponses ? ».

Du 24 au 26 septembre, une chargée de mission a assisté aux 23^{es} journées d'étude de l'Association nationale des placements familiaux (ANPF) qui se sont tenues à Montpellier sur le thème « Mes parents même à la folie... Le placement familial à l'épreuve des pathologies psychiques des parents ».

Le 12 décembre, une chargée de mission a participé à Montrouge à une demi-journée de travail de la Fédération des relais enfant-parent et *The European Network for children of imprisoned parents* (Eurochips) consacrée à une réflexion éthique sur son action d'accompagnement des rencontres entre les enfants et leurs parents en situation d'incarcération.

2. Recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance

2.1 Le neuvième rapport de l'ONED : « Travailler » l'accord avec les familles : des expériences de mesures contractuelles en protection de l'enfance

Dans le cadre d'un cycle d'études consacré aux modes d'intervention en protection de l'enfance, et en complément de son précédent travail sur le cadre et les pratiques en AEMO après la loi n°2007-293 du 5 mars 2007, l'ONED présente, en premier chapitre de son 9^e rapport annuel, une étude sur ce qui est communément désigné comme « la contractualisation », c'est-à-dire le travail avec et autour de l'accord des familles à l'intervention de protection de l'enfance. L'objectif de cette étude est d'identifier des réflexions et des pratiques élaborées ou en cours d'élaboration, dans la mise en œuvre de mesures administratives d'Aide sociale à l'enfance. L'étude s'appuie sur des visites de dix dispositifs, des entretiens avec des professionnels, des auditions d'experts, un recueil d'archives et une recension de travaux.

Sept ans après la réforme du système de protection de l'enfance, l'analyse juridique, abordée dans un premier temps, permet de dégager l'importance du principe de subsidiarité, qui consacre le respect de l'autorité parentale et constitue la véritable clé de voûte du dispositif. Au fil des évolutions juridiques, la protection administrative s'est progressivement formalisée à partir de quelques concepts tels que les notions de demande des familles, d'accord, de consentement et d'adhésion ; elle connaît aussi de réels glissements de sens autour de la dimension « contractuelle » des interventions. Si la référence à la notion de contrat s'est accentuée, il ressort de l'analyse, notamment des supports formels, que la démarche de contractualisation relève d'une consolidation des droits des usagers plus que d'une logique juridique d'engagement réciproque des parties. Pour optimiser la protection administrative, plusieurs aspects sont à consolider : le périmètre de la protection en lien avec l'organisation des services, l'incarnation de l'autorité administrative, le respect des droits des usagers et du « contradictoire ». Il semble que la protection administrative, dans son organisation juridique et dans sa mise en œuvre, ait peu été pensée en tant que telle, se construisant « en creux » par rapport à la protection judiciaire.

Dans un deuxième temps, l'étude s'intéresse aux pratiques mises en œuvre au titre de cette démarche de « contractualisation ». Si des tensions persistent entre acteurs dans ce champ de l'action publique entre droits

des enfants et droits des parents, un bouleversement majeur s'est opéré par la prise en compte des parents, dont les conséquences normatives proviennent du champ du « soutien à la parentalité » qui valorise les « compétences parentales ». Les activités concrètes des professionnels tendent ainsi à accompagner le parent dans un « faire avec », voire un « faire ensemble » au sein de dispositifs d'intervention éducative à domicile qui demandent une forte implication parentale dans la mesure où un « travail sur soi » conséquent est demandé. L'évaluation des situations familiales, dont on observe la montée en charge en amont et en cours de mesure, apparaît comme un point d'équilibre majeur entre les différentes tensions qui traversent ce champ. Comme pour l'intervention socio-éducative, il existe différents niveaux de participation des parents à l'évaluation, qui vont de l'explicitation de la décision et la prise en compte de leur point de vue à la participation aux réunions de synthèse et de concertation. Les observations conduisent à souligner de nouvelles exigences sur cette question de l'évaluation. Dans un dernier point, l'étude rend compte de ce qui peut poser problèmes à certains parents en protection administrative, avant d'examiner la manière dont peut se travailler la résistance parentale en s'appuyant sur des travaux de professionnels et d'experts. Sont posées les questions des limites de l'intervention administrative et de sa non-adéquation à certaines situations familiales ou à des moments du parcours de la famille en protection de l'enfance. Au terme de l'analyse, plusieurs recommandations sont formulées, tant sur les aspects juridiques que sur les pratiques d'intervention.

2.2 Les unités d'accueil médico-judiciaire

Après avis du Conseil d'administration du GIPED et avec le soutien de la Voix de l'enfant, l'ONED a mené une étude sur les Unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ).

Cette étude a débuté en 2013. Au premier trimestre 2014, les dernières visites sur site d'Unité d'accueil médico-judiciaire ont été effectuées et les derniers experts ont été entendus, notamment la Défenseure des enfants Marie Derain, Fanny Verkampt psychologue, la délégation aux victimes au Ministère de l'Intérieur. Ceci a conduit à l'écriture de l'étude proprement dite qui a été finalisée en avril et imprimée en mai 2014. Le rapport a été présenté pour la première fois à l'Assemblée générale de la Voix de l'enfant, qui a participé au financement de cette étude, le 17 mai 2014.

L'ONED propose ainsi dans cette étude une typologie des unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ). Puis, élargissant l'approche judiciaire à une approche plus globale de l'enfant, l'ONED avance des pistes d'analyse et de compréhension du périmètre des missions confiées à ces dispositifs qui portent tout à la fois, mais de façon variée selon les territoires, sur la recherche de la vérité judiciaire et sur la prise en charge médico-psycho-sociale de l'enfant. Enfin, l'ONED suggère des pistes d'amélioration dans cet objectif partagé : la nécessaire considération de la parole de l'enfant victime.

L'étude a également donné lieu à la rédaction d'un article sur le recueil de la parole de l'enfant qui sera publié dans un livre franco-québécois dont le titre provisoire est *La protection de l'enfance* aux éditions PUQ.

2.3 L'étude sur le placement familial dans les départements

En 2014, dans le cadre de l'étude sur le placement familial mis en œuvre par les départements, des membres de l'équipe ONED ont rencontré des professionnels du placement familial (cadres, responsables d'accompagnement professionnel des assistants familiaux, psychologues, assistants familiaux, référents des enfants) au cours de visites dans 9 départements : Côte-d'Or (29 janvier), Dordogne (12 mai), Ille-et-Vilaine (27 novembre), Indre-et-Loire (18 février), Meurthe-et-Moselle (12 novembre), Pas-de-Calais (16 octobre), Vaucluse (27 mars), Hauts-de-Seine (20 février), Val-de-Marne (17 mars). Ces visites faisaient suite à l'enquête par questionnaire auprès des départements lancée en 2013 et à laquelle 81 départements ont répondu.

2.4 L'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie

À la demande du Ministère en charge de la Famille, l'ONED a mené en 2014 une étude sur l'accompagnement des jeunes majeurs sortant du dispositif de protection de l'enfance. Deux volets composent ce travail. Le premier a donné lieu à la publication d'une revue de littérature internationale ayant pour objet l'accompagnement vers l'âge adulte des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance. Elle est suivie d'un rapport d'étude sur l'analyse des politiques et des pratiques menées en France en direction des « jeunes majeurs ».

La revue de littérature compile de nombreux articles en langue anglaise portant sur la situation des *care leavers*. Il s'agit de s'intéresser aux parcours des enfants sortant du dispositif de protection de l'enfance en portant une attention particulière au seuil de transition entre la minorité et la majorité et à l'accompagnement réalisé dans ce cadre entre une situation de dépendance et la recherche d'une autonomie progressive de l'individu. En pratique, cette transition s'accompagne de la recherche de relais entre une prise en charge de l'enfant par les services spécialisés de la protection de l'enfance et l'inscription du jeune au sein du droit commun. Le document analyse ainsi des articles de différents pays (Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Norvège, Québec, Roumanie, Royaume-Uni, Suède) avec pour ambition d'apporter des éléments sur la résilience des jeunes ainsi que sur leur degré d'insertion sociale et professionnelle en fonction de leur parcours de vie. Ces analyses permettent d'une part, de dégager des constats communs issus de la recherche, d'autre part, de dresser un état des lieux des différentes préconisations formulées par les chercheurs.

Le deuxième volet repose sur l'analyse de plusieurs supports et outils (schémas départementaux de la protection de l'enfance, questionnaires aux directeurs Enfance-Famille des conseils généraux et contrats jeunes majeurs), mais également sur des entretiens menés auprès de plusieurs publics (jeunes majeurs, professionnels et personnes qualifiées dans le cadre des visites de dispositifs). Les visites et entretiens suivants ont été menés :

- 3 juillet : entretien à Versailles entre une chargée de projet et deux chargées de mission de l'ONED et des bénévoles, dont 4 jeunes adultes, de l'ADEPAPE des Yvelines ;

- 11 et 12 septembre : rencontres d'une chargée de projet et d'une chargée de mission ONED avec l'Aide sociale à l'enfance du département du Finistère ainsi qu'avec les équipes de l'association Dom Bosco ;
- 16 et 17 septembre : rencontre entre une chargée de projet et une chargée de mission ONED et les équipes de l'association Accodège dans le département de Côte d'Or ;
- 2 octobre : rencontre à Evry entre une chargée de projet et une chargée de mission ONED et les cadres de l'Aide sociale à l'enfance du département de l'Essonne sur la prise en charge des jeunes majeurs ;
- 6 et 7 octobre : rencontres entre une chargée de projet et un chargé d'étude de l'ONED et plusieurs équipes du département de l'Isère : entretiens avec des cadres de la direction Enfance Famille du conseil général, avec l'équipe de l'ADAJ d'accompagnement de jeunes en FJT, et avec le service de l'UMIJ d'accompagnement à l'autonomie de jeunes de 17-18 ans et 18-21 ans ;
- 26 novembre : audition par une chargée de projet et une chargée de mission ONED du Délégué Général de l'Union Nationale des Missions Locales ;
- 27 novembre : audition par une chargée de projet et une chargée de mission ONED du Directeur Général de l'association Inter logement 93 ;
- 12 décembre : participation d'une chargée de projet et d'une chargée de mission ONED à la journée organisée par le département de Côte-d'Or et l'IRTESS sur l'outil EVA-GOA : origine, expérimentation et perspectives.

L'étude poursuit deux principaux objectifs : il s'agit d'abord de réaliser un état des lieux du cadre juridique, des politiques et des pratiques menées en France autour de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Il est ensuite question d'améliorer les connaissances disponibles sur ce sujet par l'observation des actions mises en œuvre, en lien avec les préconisations issues de la recherche internationale. Le rapport d'étude intitulé *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »* a été publié en janvier 2015. Il a été remis par Mme Hermeline Malherbe, Présidente du GIPED, à Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'État en charge de la Famille, le 28 janvier.

2.5 La prise en charge des mineurs isolés étrangers

En 2014, l'ONED a entamé une étude sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Il s'agit de s'intéresser à la prise en charge de ces mineurs une fois qu'ils ont intégré le dispositif de protection de l'enfance. À la demande du Conseil d'administration du GIPED, l'objectif est d'observer les pratiques pour aider les départements qui ne connaissaient pas ce public avant la circulaire du 31 mai 2013, laquelle répartit cette population sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les auditions des experts ont ainsi débuté le 16 décembre avec Sophie Laurant, coordinatrice au sein de l'association InfoMIE.

2.6 Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance

Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance s'est réuni le vendredi 10 janvier 2014 à Lyon dans les locaux du CREA Rhône-Alpes. Au cours de la journée, ont été abordés l'état des formations au référentiel dans les départements et le suivi de l'utilisation dans les services ; une présentation de la démarche de référentiel adoptée en Italie dans le cadre du programme PIPPI a également été faite aux participants par Paola Milani, Professeur en éducation familiale à l'université de Padoue.

Par ailleurs, une chargée de mission a présenté les enjeux de l'évaluation en protection de l'enfance à l'occasion de différentes journées de présentation du référentiel d'évaluation des situations familiales (30 janvier au CREA Picardie à Beauvais, 28 mars au service d'ASE du département du Vaucluse), ainsi qu'au cours d'une journée sur l'évaluation organisée par l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem) à Paris (21 novembre).

3. Améliorer les connaissances sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs

3.1 Le dispositif national de remontée des données relatif au décret du 28 février 2011

3.1.1 Les comités de suivi

Pour soutenir la mise en place de ce dispositif d'observation en tenant compte de la complexité du champ d'observation en protection de l'enfance, ainsi que de la grande diversité entre les départements concernant l'organisation de cette observation, l'ONED a mis en place en 2011, un dispositif national d'accompagnement, notamment au travers de deux instances : le comité de pilotage et le comité technique.

Au cours de l'année 2014, le comité de pilotage s'est réuni le 11 février, le 24 juin et le 2 décembre. Le comité technique s'est également réuni à trois reprises, le 14 janvier, le 12 juin et le 13 octobre 2014.

3.1.2 Les supports méthodologiques et techniques

- Le livret d'échanges

Afin d'appréhender la construction et le contenu des bases de données, de clarifier les incohérences identifiées et à terme d'améliorer la qualité des données, l'ONED a établi un livret permettant l'échange avec

les correspondants des conseils départementaux⁵ sur les bases de données qui lui sont transmises. Ce document reprend un ensemble de constatations et d'interrogations, notamment méthodologiques, en vue de l'exploitation statistique des bases de données.

Trois grands thèmes y sont détaillés : le contenu de la base de données, l'incomplétude de l'information par rapport aux 129 variables du décret, les problèmes de saisie et/ou les incohérences relevés dans la base.

Ce livret d'échange a vocation à être complété et enrichi par l'ONED et les correspondants des conseils départementaux au gré des échanges formalisés avec le département (courriels, échanges téléphoniques).

- **L'outil d'aide à la saisie**

L'outil d'aide à la saisie, à destination des conseils départementaux et de leurs partenaires (éditeurs de logiciels), est un document utile aux personnes qui sont en charge de la saisie des données et de leur extraction, ainsi qu'au personnel des ODPE. Cet outil a pour principaux objectifs de décrire le fichier qui sera transmis annuellement aux ODPE et à l'ONED selon un format unique d'extraction, de décrire les procédures d'échange des fichiers entre les conseils départementaux et l'ONED, d'aider à coder les informations des mineurs bénéficiant d'une mesure en protection de l'enfance et d'aider les éditeurs à adapter leurs outils d'extraction. Ce document (et ses actualisations) est disponible sur l'espace réservé aux ODPE sur le site internet de l'ONED. Chaque mise à jour est simultanément et systématiquement transmise aux principaux éditeurs de logiciel.

En 2014, deux actualisations de l'outil réalisées en concertation avec les comités de suivi du dispositif de remontée des données ont été diffusées en mars (version 12) et en juillet (version 13) précisant en particulier le contenu attendu du fichier transmis à l'ONED et à l'ODPE, les modalités d'enregistrement des différents types d'évènements (mesures, renouvellements, fins d'intervention) et la définition des dates de début et de fin d'intervention en protection de l'enfance.

3.1.3 L'état des lieux des bases de données transmises à l'ONED

L'engagement des départements s'est développé depuis l'origine de ce dispositif, puisque la première année de sa mise en œuvre, l'ONED a été destinataire de 5 bases de données portant sur la période 2011. En 2013, 11 bases de données ont été transmises portant sur la période 2012.

En 2014⁶, le nombre de bases de données portant sur l'année 2013 transmises à l'ONED s'élève à 217 provenant des départements de l'Aisne, l'Allier, l'Aube, le Cantal, les Côtes d'Armor, la Creuse, le Finistère,

⁵ Les correspondants du conseil départemental regroupent l'ensemble des professionnels en charge du suivi du dispositif de remontée des données dans le département, aussi bien auprès du service informatique, que de la CRIP ou du service de l'Aide sociale à l'enfance.

⁶ Les 21 bases portant sur l'année 2013 ont été transmises entre mars 2014 et février 2015.

la Haute-Garonne, le Gers, le Jura, la Loire-Atlantique, le Lot-et-Garonne, l'Orne, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Savoie, les Yvelines, le Var, le Vaucluse, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Il faut également noter que le département de la Marne a transmis une première base test et qu'une base de données portant sur l'année 2012 a été transmise par le département de la Vendée au cours de l'année 2014.

Courant 2014, les départements n'ayant pas encore transmis leurs données ont été interrogés sur les éventuels obstacles à cette remontée des données. Ainsi, 13 départements ont indiqué pouvoir transmettre leurs données portant sur l'année 2013 prochainement ; deux autres départements devraient également être en mesure de remonter leurs données puisqu'ils avaient fait parvenir leurs données pour l'année 2012. Par ailleurs, 38 autres départements rencontrent des difficultés plus ou moins importantes dans la mise en place du dispositif. Enfin pour 27 départements, aucune information n'a été communiquée à l'ONED sur l'état d'avancement du dispositif.

Enfin, l'ONED a recensé les principales difficultés du dispositif de remontée des données à partir de l'étude des bases transmises en 2014 :

- Une remontée partielle des informations qui tend à se résorber. Au vu de la forte hétérogénéité dans le périmètre de remontée des données transmises en 2013 à l'ONED⁸, il faut noter que le périmètre précisé par le comité d'experts suite à la démarche de consensus est mieux pris en compte dans les bases transmises à l'ONED en 2014, ou va l'être très prochainement. Selon les échanges avec les départements, le périmètre d'observation est complet pour la majorité des bases portant sur l'année 2013 transmises en 2014 à l'ONED et seules 3 bases transmises en 2014 se rapportent à un périmètre restreint aux mesures faisant suite à une information préoccupante, ce problème devant être résolu du fait des améliorations logicielles à venir dans les départements concernés.
- Des problèmes de saisie identifiés. Certaines informations ne sont pas du tout renseignées ou le sont partiellement dans les bases transmises en 2014. Parmi les variables du 1^{er} groupe, il en est ainsi, notamment, pour les variables concernant la nature du danger ou du risque de danger, la maltraitance, les auteurs présumés de la maltraitance mais aussi celles relatives à la scolarité ou à l'autorité parentale.
- Des incompréhensions sur le type d'évènement. L'origine de la mesure est encore méconnue dans certains départements et le rattachement d'une mesure à une information préoccupante, à un signalement direct ou à une saisine directe du juge des enfants n'est pas toujours possible, ou systématiquement réalisé, au sein des logiciels utilisés dans ces départements. Par ailleurs, les logiciels actuellement utilisés dans les départements ne permettent pas toujours d'identifier les

⁷ Dont 11 départements n'ayant jamais transmis leurs données auparavant et 4 départements ayant également transmis des données sur les années antérieures (2011, 2012).

⁸ Cf. 9^e rapport annuel de l'ONED au Gouvernement et au Parlement, mai 2014.

renouvellements de mesures comme des évènements distincts. Là encore, les évolutions programmées pour les logiciels concernés devraient permettre de résoudre ces problèmes.

3.1.4 Nature des échanges avec les éditeurs de logiciels

Un recensement des logiciels⁹ utilisés par les départements pour effectuer leur remontée de données, et plus généralement pour la gestion des informations dans leurs services, a été réalisé par l'ONED. Il conclut à la répartition suivante : 37 départements sont utilisateurs du logiciel A, 37 sont utilisateurs du logiciel B, 5 sont utilisateurs du logiciel C, 8 sont utilisateurs du logiciel D, 10 utilisent un autre logiciel ou un logiciel interne et 4 ne disposent d'aucun logiciel dédié.

Durant l'année 2014, une démarche collaboratrice a été initiée par l'ONED avec les quatre principaux éditeurs de logiciels (A, B, C et D) en charge de l'élaboration de l'outil d'extraction des données dans les départements afin de rappeler le cadre du dispositif, de mettre à jour les difficultés communes ou propres à chaque éditeur et de renouveler la disponibilité de l'ONED pour échanger avec eux.

À partir de l'étude des bases de données transmises en 2014 à l'ONED, des problèmes généraux et communs aux différents éditeurs de logiciels ont été relevés :

- le paramétrage des valeurs vides et des valeurs manquantes ;
- un contrôle des saisies quasi-inexistant ;
- une incomplétude du fichier, à savoir des variables jamais ou très peu renseignées ;
- l'absence déjà évoquée d'enregistrement des renouvellements de mesures.

Des problèmes spécifiques à chaque éditeur de logiciel ont également été identifiés parmi lesquels :

- un problème relatif à l'extraction des dates de début et fin d'accueil administratif et de placement judiciaire ;
- un périmètre d'observation très restreint et une grande incomplétude des variables renseignées ;
- l'indisponibilité du module d'extraction pour les départements utilisateurs ;
- l'absence de lien entre la mesure et son origine (information préoccupante, signalement direct, saisine directe du juge des enfants).

Discutée lors des comités de suivi du dispositif de remontée des données, la nécessité de faire le point avec les éditeurs de logiciels a conduit l'ONED à envoyer un questionnaire aux éditeurs des quatre principaux logiciels en juillet 2014. Ce questionnaire portait sur la conformité du périmètre d'extraction aux recommandations du comité d'experts de la démarche de consensus menée en 2013, sur la possibilité de saisir les variables du décret du 28 février 2011 dans le logiciel (ensemble des variables et par groupe de variables),

⁹ Les quatre principaux logiciels utilisés sont identifiés par des lettres dans les paragraphes ci-après.

si besoin, sur l'adaptation nécessaire et le délai avant mise en conformité de l'outil, et sur l'existence et la mise à disposition de l'extracteur aux départements utilisateurs.

Les éditeurs des quatre principaux logiciels ont transmis leurs réponses aux questionnaires et ces éléments ont été diffusés auprès des correspondants des conseils départementaux sur l'espace réservé aux ODPE sur le site internet de l'ONED.

Une synthèse des résultats issus de ces questionnaires a été réalisée pour chaque éditeur. Chaque synthèse a été transmise à l'éditeur concerné. Les Présidents des conseils départementaux ont également reçu ces informations transmises par la Présidente du GIPED fin 2014.

Enfin, l'ONED a transmis en novembre 2014 aux éditeurs de logiciels la synthèse des principaux problèmes rencontrés dans les bases transmises à l'ONED par leur(s) département(s) utilisateur(s) et a renouvelé sa proposition de participer à des groupes de travail sur le sujet. Par ailleurs, les quatre éditeurs concernés ont été destinataires des différentes actualisations de l'outil d'aide à la saisie.

3.1.5 Présentation des premiers indicateurs

Le neuvième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement présente pour la première fois des indicateurs issus du dispositif longitudinal et exhaustif de remontée des données résultant de la loi du 5 mars 2007 et mis en œuvre par le décret du 28 février 2011 et par les préconisations de la démarche de consensus qui s'est déroulée en 2013. Construits à partir des données disponibles pour neuf bases de données portant sur l'année 2012, ces indicateurs représentent la situation à un instant donné ou la tendance dans le temps et sont estimés à deux niveaux, les décisions de mesures de protection de l'enfance et les mineurs concernés par ces décisions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

Ils sont répartis en trois catégories : les indicateurs de cadrage qui ont vocation à fournir un tableau général départemental dans le domaine de la protection de l'enfance et regroupent le nombre de décisions de mesures en cours au 31 décembre 2012 et le nombre de décisions de mesures prises dans l'année ; les indicateurs portant sur les décisions de mesures en protection de l'enfance ont pour objectif de décrire la répartition entre les différents types de décisions de mesures (administratives/judiciaires, milieu ouvert/hébergement) et la population associée à ces types des décisions, les changements dans la prise en charge en protection de l'enfance ; les indicateurs d'incidence mesurent la probabilité pour la population des mineurs du département d'être prise en charge par la protection de l'enfance ou la probabilité de connaître un certain type de décision de mesure en protection de l'enfance.

Parmi les décisions en 2012, une majorité d'entre elles sont encore en cours au 31 décembre 2012 dans les départements pour lesquels cette information est disponible. La part de décisions administratives parmi les décisions au cours de l'année 2012 varie selon les départements de 26 % à 87 %. Cette diversité des résultats s'explique en grande partie par l'hétérogénéité du contenu même des bases transmises, mais également par les choix différents réalisés dans les départements, en termes de prise en charge des mineurs en protection de

l'enfance. Le taux d'incidence de mineurs bénéficiant d'au moins une décision en protection de l'enfance en 2012 varie de 3,6 % à 22,6 %.

Concernant les décisions judiciaires en 2012, les décisions de mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) représentent entre 29 % et 66 % des décisions judiciaires et les décisions judiciaires de placement à l'Aide sociale à l'enfance entre 17 % et 59 % d'entre elles.

Dans les départements, la majorité des mineurs (entre 56 % et 66 % des mineurs selon les départements) ont entre 6 et 16 ans et la part des mineurs âgés de 16 ans et plus varie de 5 % à 17 %. Les moins de 3 ans représentent entre 7 % et 18 % de l'ensemble des mineurs pris en charge en 2012.

3.1.6 Construction des premiers tableaux de bord

Courant 2014, des tableaux de bord départementaux ont été élaborés en concertation avec les comités de suivi du dispositif de remontée des données. Destinés aux professionnels des services d'Aide sociale à l'enfance et aux décideurs publics, ces documents ont vocation à fournir un ensemble d'indicateurs synthétisant les situations décrites dans les bases de données afin de donner une représentation (panorama) de la situation départementale et de conduire une démarche d'observation en fonction des informations disponibles et transmises par un département.

À partir des bases de données de l'année 2013 transmises à l'ONED entre mars 2014 et février 2015, onze tableaux de bord synthétiques ont été construits et diffusés aux départements concernés. Ces tableaux de bord portent principalement sur les variables du décret du 28 février 2011 appartenant au premier groupe tel qu'il a été défini par les comités de pilotage et technique du dispositif de remontée des données lors de la réunion du 26 septembre 2013, en suivant les préconisations du comité d'experts de la démarche de consensus sur le périmètre de l'observation.

Au vu du contenu des bases transmises à l'ONED, les indicateurs des tableaux de bord portent sur :

- les mesures en protection de l'enfance et les renouvellements de mesures, concernant des mineurs, décidés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 pour les départements de l'Aube, de la Creuse, du Finistère, du Jura, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise,
- les mesures en protection de l'enfance et les renouvellements de mesures, concernant des mineurs, débutés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 pour les départements du Cantal, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Savoie et du Vaucluse,
- les mesures en protection de l'enfance et les renouvellements de mesures, concernant des mineurs, terminés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 pour les départements du Finistère, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Savoie et du Vaucluse.

Les indicateurs de ces tableaux de bord départementaux seront intégrés au dixième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement pour une analyse chiffrée et des comparaisons départementales.

3.2 Le recensement et le développement des données chiffrées

Outre les données exposées dans le rapport au Gouvernement et au Parlement, l'ONED publie chaque année une série de chiffres portant sur la protection de l'enfance.

3.2.1 Estimation des prises en charges au 31 décembre 2011

Le second chapitre du rapport annuel remis au Gouvernement et au Parlement poursuit le travail d'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance.

Ainsi, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge est estimé, au 31 décembre 2011, à 275 000 sur la France entière, soit un taux de 19 ‰ des moins de 18 ans. À cette même date, le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge est estimé à près de 21 000 sur la France entière, ce qui représente 8,7 ‰ des 18-21 ans. Le nombre estimé de mineurs pris en charge est en légère augmentation par rapport à fin 2010, alors que celui des jeunes majeurs est en légère diminution.

3.2.1.1 Placement et milieu ouvert : évolutions des taux de prise en charge

Pour les mineurs, le taux de prise en charge par une mesure de milieu ouvert (10,3 ‰, soit 150 100 mesures) est légèrement supérieur au taux de prise en charge par une mesure d'accueil (9,4 ‰, soit 136 200 mesures). Pour les jeunes majeurs, on observe une différence forte entre, d'une part, le taux très faible de prise en charge au 31 décembre 2011 par une mesure de milieu ouvert (1,5 ‰, soit 3 600 mesures) et d'autre part, le taux de prise en charge par une mesure de placement qui se situe à 7,5 ‰ (soit 18 100 mesures).

3.2.1.2 Distribution des mesures : entre décisions administratives et décisions judiciaires

Pour les mineurs, la part des mesures judiciaires stagne pour les mesures de placement (87 % fin 2011) et pour les mesures en milieu ouvert (71 % fin 2011).

Pour les jeunes majeurs, les mesures de placement sur décisions judiciaires ont quasiment disparu au 31 décembre 2011 (0,1 ‰, soit 23 mesures). Concernant les mesures de milieu ouvert, la part des décisions judiciaires continue à diminuer très rapidement, avec une perte de plus de huit points entre 2010 et 2011, passant de 12,6 ‰ à 4,2 ‰.

3.2.2 L'enquête sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2012

L'enquête sur la situation des pupilles de l'État, mise en place en 1987 par la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), a été confiée à l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) en 2006. Cette enquête, initialement réalisée tous les deux ans, est annuelle depuis 2006, permettant ainsi de disposer de données actualisées mais aussi d'un meilleur suivi du devenir immédiat des enfants admis. La collecte se fait au moyen d'un questionnaire, que remplissent conjointement les directions départementales de

la Cohésion sociale (DDCS) et les conseils généraux. Ce questionnaire permet, chaque année, de faire le point sur la situation des pupilles de l'État, le fonctionnement des conseils de famille et sur les agréments d'adoption. L'enquête réalisée en 2014 porte sur la situation des pupilles de l'État au cours de l'année 2013.

La première partie du rapport annuel analyse la situation des enfants ayant le statut de pupille de l'État au 31 décembre 2013, leurs caractéristiques et les évolutions les concernant. La deuxième partie fait état des mouvements de population, c'est-à-dire des enfants ayant obtenu le statut de pupille au cours de l'année (entrées), des enfants ayant quitté ce statut dans l'année (sorties) ainsi que des placements en vue d'adoption décidés dans l'année par les conseils de famille. Une troisième partie apporte des informations complémentaires, notamment sur les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation (1°, 2° et 3° de l'article L.224-4 du CASF), la tutelle des pupilles (fonctionnement des conseils de famille) et les candidats à l'adoption dans chaque département (demandes d'agrément). Enfin, le rapport se conclut par un focus sur les enfants admis au statut suis à une naissance sous le secret.

3.2.2.1 La situation des mineurs pupilles de l'État au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, 2 363 enfants ont le statut de pupille de l'État en France, soit un ratio de 16 pour 100 000 mineurs. À cette date, plus de quatre enfants sur dix vivaient dans une famille en vue d'adoption. Au 31 décembre 2013, le taux de pupilles de l'État pour 100 000 mineurs varie de 0 à 45 selon les départements. Les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles (52,9 %) et près d'un enfant sur quatre a moins d'un an. Lors de leur admission, 41 % des enfants ont moins d'un an et près de six pupilles sur dix présents, au 31 décembre 2013, ont été admis après une prise en charge en protection de l'enfance (59 %).

Au 31 décembre 2013, la majorité des enfants (72 %) qui bénéficient du statut de pupille sont des enfants sans filiation (36 %) ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon (36 % art. 350 du Code civil). Les effectifs par catégorie sont relativement stables, hormis pour les enfants admis suite à une décision judiciaire.

Les pupilles sont en moyenne âgés de 7,7 ans. Cet âge moyen diffère selon les conditions d'admission. En effet, les enfants « sans filiation » sont beaucoup plus jeunes que les autres, la quasi-totalité d'entre eux étant admis dès leur naissance, tandis que les orphelins ainsi que les enfants admis suite à une décision de justice sont les plus âgés lors de leur admission. Pour ces derniers, l'admission est presque toujours précédée par une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, alors que pour les enfants remis par leur(s) parent(s), cela n'est le cas que pour deux enfants sur cinq.

Au 31 décembre 2013, près de quatre enfants sur dix bénéficiant du statut de pupille de l'État vivent dans une famille en vue de leur adoption (37,8 %). Celle-ci est le plus souvent une famille agréée du département. Pour les enfants les plus âgés, notamment ceux qui ont été admis suite à une décision judiciaire ou encore les orphelins, la famille d'adoption est alors une fois sur deux la famille d'accueil de l'enfant.

Les enfants qui ne sont pas confiés en vue d'adoption ont en moyenne 10,7 ans. Ils ont pour 79 % d'entre eux bénéficié d'une prise en charge antérieure à l'Aide sociale à l'enfance. Les enfants placés en vue d'adoption sont en moyenne quatre fois plus jeunes : 2,8 ans. Les enfants de moins d'un an pour lesquels aucun projet

d'adoption n'est formé (12 % des non placés), sont presque tous des enfants qui ne sont pas encore admis à titre définitif ou qui l'ont été dans les deux derniers mois de l'année 2013.

Les enfants qui ne sont pas placés en vue d'adoption présentent des situations diverses. Si 27 % d'entre eux, notamment les plus jeunes, seront probablement accueillis dans une famille en vue d'adoption (un projet étant en cours ou leur statut de pupille n'étant pas encore définitif), pour d'autres enfants, aucun projet d'adoption n'est envisagé. Les motifs d'absence de projet sont variés : certains enfants sont bien insérés dans leur famille d'accueil (13 %), d'autres ne sont pas prêts à être adoptés en raison de séquelles psychologiques, d'échec d'adoption, ou de refus de l'enfant (13 %). Pour 5 %, des liens, y compris juridiques (tutelle) perdurent avec leur famille. Enfin, pour 45 % des enfants, aucune famille en vue d'adoption n'a été trouvée pour des raisons liées à leur état de santé, à un handicap, à leur âge élevé ou leur appartenance à une fratrie.

Les enfants présentant une situation spécifique du point de vue de leur santé, de leur âge ou de l'existence d'une fratrie représentent près de 41 % des enfants bénéficiant du statut de pupille de l'État au 31 décembre 2013. Si 16 % d'entre eux sont confiés à une famille en vue d'adoption (contre 53 % des pupilles n'ayant aucun besoin spécifique), cette proportion est néanmoins en augmentation, notamment pour les enfants dits « âgés ».

La situation des enfants ayant un problème de santé est très différente de celle des enfants repérés comme « âgés » ou en fratrie. Les premiers ont été admis au statut de pupille de l'État relativement jeunes (44 % à moins d'un an) et près de cinq sur dix sont des enfants sans filiation ou des enfants remis par leurs parents. À l'inverse, les seconds ont été admis à un âge relativement élevé (en moyenne 10,5 ans pour les enfants « âgés » et 9 ans pour les enfants en fratrie) et très souvent suite à une décision judiciaire (respectivement 69 % et 70 %) ; une prise en charge préalable à l'Aide sociale à l'enfance a donc été quasi-systématique pour ces enfants.

3.2.2.2 Les mouvements des populations au cours de l'année 2013

En 2012, 1087 nouveaux enfants ont obtenu le statut de pupille de l'État, soit à titre définitif, soit à titre provisoire ; ce qui représente un peu plus d'une admission pour 1 000 naissances. Cette proportion varie de 0 à 7 pour 1 000 selon les départements.

Huit admissions sur dix concernent des enfants « sans filiation » ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon. Âgés en moyenne de 3,3 ans, près des deux tiers des enfants ont moins d'un an lors de leur admission et 16 % d'entre eux ont atteint ou dépassé leur dixième anniversaire. Les plus âgés sont, dans la plupart des cas, admis suite à une décision judiciaire ou au décès de leurs parents.

Dans les mois qui suivent l'admission, la situation des pupilles est susceptible de changer rapidement. Ainsi, au cours de l'année 2012, 40 % des nouveaux admis avaient été placés dans une famille en vue d'adoption et pour certains d'entre eux, le jugement d'adoption a été prononcé. À l'inverse, 13 % des enfants admis au cours de l'année sont retournés dans leur famille de naissance. Enfin, alors que 23 % des nouveaux admis sont

des enfants à besoins spécifiques, c'est le cas de seulement 5 % de ces enfants quittant très vite le statut de pupille.

Durant l'année 2013, 1 093 enfants ont quitté le statut de pupille de l'État (en hausse de 5 % par rapport à 2012) : 70 % des sorties font suite à un jugement d'adoption, 15 % à la majorité des pupilles et 13 % à un retour chez les parents de naissance. Les jeunes devenus majeurs au cours de l'année 2013 sont restés pupilles de l'État pendant, en moyenne, 7,2 ans.

En 2013, 691 enfants ont été confiés à une famille en vue d'adoption. Les enfants confiés sont très jeunes (trois sur quatre ont moins d'un an), majoritairement admis suite à l'article L.224-4 1° du CASF (71 %) et très souvent confiés à une famille agréée du département (81 %).

3.2.2.3 Analyses complémentaires

- Accouchement sous le secret, échec d'adoption, enfants remis par une personne qualifiée

Le nombre de naissances suite à un accouchement avec demande de secret a augmenté de 10 % entre 2012 et 2013, passant de 579 à 640. Parallèlement, 7 enfants ont été trouvés en 2013.

Au cours de l'année, 6 enfants ont été admis comme pupilles de l'État suite à un échec d'adoption et 47 enfants ont été remis en vue d'adoption avec une filiation établie.

Concernant les enfants pour lesquels une demande restitution a été faite en 2013, 60 % des familles se sont vu proposer un accompagnement (accompagnement en service social renforcé, en PMI renforcé ou encore une mesure de protection de l'enfance).

- Les conseils de famille

En France, 117 conseils de famille suivent la situation des 2 363 enfants présents au 31 décembre 2013, soit une moyenne de 20 enfants par conseil de famille.

Alors que 3 % des conseils de famille sont présidés par un assistant familial, 35 % des conseils sont présidés par un représentant d'une association familiale. Ces derniers sont, devant les anciens pupilles, les plus assidus aux réunions des conseils de famille. Ces réunions ont lieu en moyenne un peu moins de sept fois dans l'année. L'audition des pupilles par les conseils de famille est plus fréquente. On estime que la situation d'environ 9 % des pupilles n'a pas été examinée au cours de l'année 2013, alors que cet examen est une obligation légale. Par ailleurs, face à l'augmentation des changements de lieu de placement (267 enfants) et des échecs de placement en vue d'adoption (7), se pose la question de la stabilité du lieu de vie des pupilles.

- Les agréments

Après la baisse modérée des demandes d'agréments constatée en 2012 (- 19 %), c'est une diminution plus marquée des demandes d'agréments qui a été enregistrée par les conseils généraux, puisqu'elles passent de

6 840 à 5278 en 2013 (- 23 %). Les Présidents des conseils généraux ont délivré, durant l'année 2013, 4 344 agréments d'adoption, un chiffre en baisse de 18 % par rapport à 2012.

Par ailleurs, les retraits d'agrément sont en baisse passant de 783 à 761 en 2013, de même que les refus d'agréments (passant de 656 à 569).

Ainsi, au 31 décembre 2013, environ 18 970 agréments d'adoption étaient en cours de validité, soit une baisse de 8 % par rapport à 2012.

- Le focus : les enfants admis au statut de pupilles de l'État suite à une naissance sous le secret

L'évolution du nombre d'enfants nés sans filiation, plafonnant aux alentours de 2 000 par an à la fin des années 1960, a fortement diminué au cours des trois dernières décennies du XXème pour s'établir aux environs de 600-700 naissances annuelles au début des années 2000.

Au 31 décembre 2013, sur les 665 enfants admis au statut de pupille de l'État après une naissance sous le secret en 2007, 549 enfants ont quitté ce statut au cours des années 2007 à 2013. La plupart de ces enfants ont été adoptés au cours des deux premières années (avant le 31 décembre 2009). De plus, 108 enfants de cette cohorte ont rapidement quitté le statut suite à une demande de restitution des parents de naissance. Seuls deux enfants de cette cohorte ont toujours le statut de pupille de l'État au 31 décembre 2013.

La durée entre l'admission au statut de pupille de l'État et le placement en vue d'adoption est rapide (cohortes 2007-2013), puisque cette durée est inférieure à 3 mois, variant néanmoins en fonction de l'existence de besoins spécifiques chez les enfants : 2,7 mois pour les enfants ne présentant aucun besoin spécifique à 6,2 mois pour ceux qui présentent un besoin spécifique lié leur état de santé ou de handicap.

3.2.3 La participation de l'ONED au réseau des indicateurs sociaux départementaux

Deux chargés d'étude ont participé au réseau des Indicateurs sociaux départementaux (ISD) copiloté par l'ADF et la Drees. Le groupe technique s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2014 (les 20 janvier, le 7 avril et 2 octobre). Le groupe technique s'est attaché au cours de l'année 2014 à :

- valoriser les ISD produits en présentant notamment des exemples de leur utilisation via le site collaboratif (<https://collaboratif.sante.gouv.fr/sites/INDIC/>, uniquement accessible aux membres du réseau), ainsi que lors des réunions techniques ;
- finaliser les fiches descriptives des indicateurs issues des travaux des précédents sous-groupes ;
- élaborer une charte sur les objectifs et le fonctionnement du réseau et sur les règles de bonne pratique pour les membres dudit réseau.

Par ailleurs, les indicateurs sont mis à jour (sur le site de l'Insee et sur le site de la Drees) deux fois par an ainsi que la documentation globale des ISD. Le réseau dispose également d'un logo dédié labellisant la démarche :



Enfin, le réseau a publié sa première « Lettre d'information du réseau des indicateurs sociaux départementaux » qui a été envoyée à l'ensemble des Présidents de conseils généraux, membres ou non du réseau, aux Directeurs des DRJSCS, des DIRECCTE, des ARS, des CARSAT, des recteurs d'académie ; aux services études et diffusion des directions régionales de l'Insee, de l'Andass, l'UNCCAS, l'AMF et l'ADCF ; à la Cnaf, la CCMSA, la CNAMTS, la CNAV, Pôle Emploi, la Dares, la DEPP et la Fnors.



Début 2015, 50 des 76 indicateurs définis sont désormais disponibles sur les sites Internet de l'Insee et de la Drees, 6 seront prochainement diffusés, 13 sont en test et 7 ne sont pas réalisables à court terme.

3.3 Le développement des études et des recherches

3.3.1 Les mouvements au sein du Conseil scientifique

Plusieurs nominations ayant eu lieu parmi les membres à titre personnel du Conseil scientifique en 2013, ce collège est resté stable au cours de l'année 2014. Cette stabilité a été confortée par le vote d'un amendement à la Convention constitutive permettant au Conseil d'administration du GIP de renouveler le mandat de membres à titre personnel, ce qui a été fait pour Marcel Jaeger et Reinhart Wolff, dont le mandat arrivé à terme a été renouvelé en décembre 2014.

C'est au sein du collège des membres représentant des organismes commanditaires de recherche qu'ont eu lieu les mouvements pour l'année 2014.

Ainsi, Manuel Palacio qui représentait l'INHESJ a cédé la place à sa collègue, Anne Wulleumier en mai ; Georges Garioud a quant à lui cédé la place à Sandrine Zientara-Logeay pour la Mission de recherche droit et justice en octobre.

Sous l'effet de changements de postes, Florence Lianos a cédé sa place à Isabelle Grimault et Ouarda Nutte (en alternance) en février 2014 ; Geneviève Avenard, nommée Défenseuse des enfants, a été remplacée par Alain Grevot et Didier Lesueur comme représentants de l'Odas en novembre.

La composition du Conseil scientifique de l'ONED au 1^{er} janvier 2015 est en annexe 3.

3.3.2 L'appel d'offres de l'ONED 2014

L'ONED a lancé son appel d'offres annuel, ouvert et thématique, en protection de l'enfance. L'appel d'offres thématique (AOT) a pour intitulé « Familles d'accueil, familles d'origine et enfants dans l'accueil familial ».

À l'issue de ces appels d'offres, le Conseil d'administration, sur proposition du Conseil scientifique, a retenu six études et recherches.

AO	Intitulé	RS	Durée	Financement accordé
Thématique	De la famille d'accueil au placement familial : La construction d'un champ de pratiques à l'interface des espaces de l'intime, de la formation et de l'institution	Catherine Lenzi, AREFIS-IREIS RA	18 mois	20 000,00
Thématique	La question des liens en accueil familial. "Qu'est-ce qui fait famille?"	Nathalie Chapon, Université Aix-Marseille	18 mois	38 611,20
Ouvert	Recueil de phénomènes de maltraitance chez des adolescents hospitalisés en psychiatrie	Marion Robin, Maurice Corcos, Institut Mutualiste Montsouris	12 mois	20 000,00
Ouvert	Enfants confiés à un proche dans le cadre de la Protection de l'Enfance	Bernadette Tillard, Université Lille 1	18 mois	19 341,07
Ouvert	Les conséquences des maltraitances physiques et psychologiques sur le développement de l'enfant de 0 à 3 ans: du fantasme d'infanticide à sa mise en acte	Marie Yolande Govindama, Université de Rouen	18 mois	26 198,00
Ouvert	L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés. Première vague ELAP	Isabelle Frechon, INED	18 mois	45 031,20

3.3.3 Le retour des recherches

Huit recherches financées au titre des appels d'offres antérieurs ont abouti à l'envoi de rapports finaux à l'ONED tout au long de l'année 2014, validés par le Conseil scientifique.

- AO ouvert 2011 : « ESPOIR Bébés Familles: Évaluation et soin pour l'investissement relationnel des Bébés par leurs Familles », sous la responsabilité de S. Viaux- Savelon (GHU Pitié Salpêtrière-CARPIJ)
- AO thématique 2011 : « L'évolution des dynamiques relationnelles et individuelles en accueil familial: Analyse longitudinale des processus départementaux et parentaux pour 40 situations d'enfants accueillis », sous la responsabilité scientifique de S. Euillet et H. Join-Lambert (Université Paris Ouest-Nanterre).
- AO ouvert 2012 : « L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centres d'hébergement d'urgence : une étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels », sous la direction scientifique de D. Bruggeman (ADNSEA-Sauvegarde du Nord).

- AO ouvert 2012 : « Recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance : "Les jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde" », sous la responsabilité scientifique de P. Robin (Université Paris Est-Créteil).
- AO ouvert 2012 : « Le développement socio-affectif des enfants exposés aux violences conjugales et leurs représentations de ces violences : approche de la sécurité émotionnelle », sous la direction scientifique de Ch. Zaouche Gaudron (Université Toulouse 2- Jean Jaurès)
- AO thématique 2012 : « Participation des "usagers" et transformation des pratiques professionnelles des acteurs de la protection de l'enfance: quels réalités et effets de l'implication des enfants et des parents dans la prise en charge de l'enfance en danger? », sous la responsabilité scientifique de M. Boucher (ADSCI/IDS-LERS)
- AO thématique 2012 : « La formation des points de vue lors des rencontres parents-professionnels », sous la responsabilité scientifique de M. Boutanquoi (Université de Franche-Comté)
- AO thématique 2012 : « Séjours de rupture, adolescents en crise, et cheminement des parents : de la distanciation à la reconstruction, quelle implication pour chacun? », sous la responsabilité scientifique de C. Moreau (JEUDEVI)

Les synthèses des rapports validés par le Conseil scientifique sont disponibles, avec l'accord de leurs auteurs, sur le site de l'ONED (<http://www.oned.gouv.fr/etudes-et-recherches>).

3.3.4 Le séminaire de l'ONED

L'année 2014 a vu la pérennisation du nouveau rythme du séminaire de recherche de l'ONED, calé sur l'année civile. Quatre séances ont eu lieu autour de la thématique centrale « Enquêter auprès des enfants en « terrain difficile » : Mieux comprendre pour mieux agir », et déclinant chacune un aspect de cette problématique (la séance de conclusion a dû être annulée en raison de l'annulation de l'intervenante):

- Séance 1 : Terrain des violences sexuelles : Surmonter le silence pour mieux repérer et mieux traiter
- Séance 2 : Terrain des addictions : Interroger la parentalité des pères et mères en situation de toxicomanie
- Séance 3 : Terrain carcéral : Relations parents/enfants en contexte d'incarcération du père ou de la mère
- Séance 4 : Terrains migratoires : Recueillir la parole des mineurs en situation de migration pour mieux répondre à leurs besoins de protection
- Séance finale : Conclusion : Comment investiguer l'enfance : théorie et pratique (séance annulée)

Ces séances ont donné l'occasion à une vingtaine de participants de tous horizons, chercheurs comme praticiens, d'échanger sur les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Un dossier thématique reprenant les interventions de ce séminaire est en cours de préparation et devrait être publié au cours de l'année 2015. Un dossier thématique reprenant les interventions du séminaire 2013 autour de la notion de vulnérabilité a quant à lui été publié le 13 mai 2014.

3.3.5 Les journées d'étude thématiques de l'ONED

Dans le cadre de la valorisation de la recherche, l'ONED a organisé deux journées d'études ouvertes à un large public concerné par la protection de l'enfance, aussi bien chercheurs que praticiens.

3.3.5.1 Journée du 13 juin 2014 : « La place des familles et des enfants accueillis en protection de l'enfance »

La première journée, organisée le 13 juin, concernait « La place des familles et des enfants accueillis en protection de l'enfance ». Elle présentait les résultats des deux recherches retenues au titre de l'appel d'offres thématique qui était consacré à ce sujet pour l'année 2011. Experts et grands témoins ont permis d'ouvrir la réflexion à d'autres actions et d'autres perspectives. 250 inscrits venus de toute la France ont participé gratuitement à cette journée ouverte à tous. Cette journée a bénéficié d'une labellisation dans le cadre des États-Généraux du Travail social.

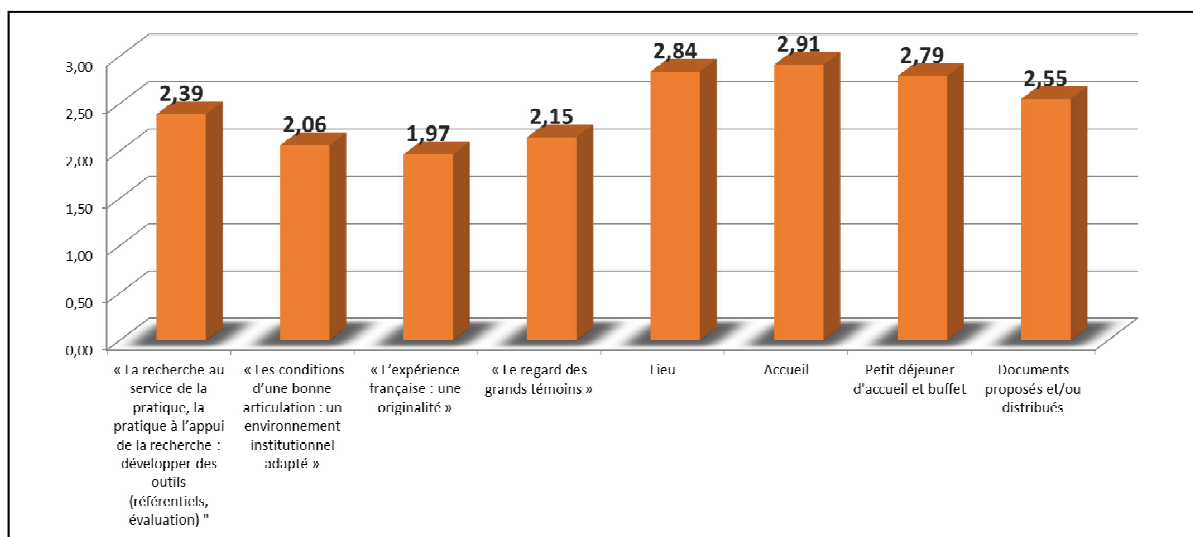


3.3.5.2 *Les 10 ans de l'ONED le 14 octobre 2014 : Observer l'enfance en danger : articuler recherche et pratique*

La seconde journée, organisée le 14 octobre dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Paris, avait un caractère exceptionnel puisqu'elle célébrait les 10 ans de l'ONED en invitant des chercheurs de plusieurs pays à échanger autour du thème « Observer l'enfance en danger : articuler recherche et pratique ». Grâce à une traduction simultanée organisée de et vers l'anglais tout au long de la journée, chercheurs et praticiens français ont pu découvrir d'importantes recherches récentes et faire connaître à des chercheurs non-francophones leurs propres travaux et interrogations. Près de 600 personnes ont participé à ces travaux tout au long de la journée. L'inscription, là encore, était gratuite.



Les présentations de ces deux journées sont actuellement en train d'être rassemblées afin de les rendre disponibles au plus grand nombre, au moins sous forme électronique.



Cette journée a fait l'objet d'une évaluation extrêmement positive par les participants comme on peut le constater sur ce graphique présentant la synthèse de leurs réponses au questionnaire de satisfaction.

0	Pas du tout satisfait
1	Peu satisfait
2	Plutôt satisfait
3	Très satisfait

3.4 Les partenariats avec l'international

3.4.1 Participation de l'ONED au projet international CAN-MDS

L'ONED est partenaire du projet *Coordinated response to child abuse and neglect via minimum dataset (CAN-via-MDS)*. Ce projet vis à proposer un outil simple d'emploi, fondé sur une dizaine d'indicateurs qui pourrait facilement être mis en place dans les pays qui le souhaitent pour permettre de mieux connaître les phénomènes de maltraitance et de négligences lourdes à l'échelle européenne et dans les pays membres. Sous l'impulsion de l'Institut pour la santé des enfants d'Athènes, ce projet a reçu un financement de la Commission européenne au titre du projet DAPHNE 3. Il rassemble ainsi des partenaires de sept pays différents pour identifier quels indicateurs pourraient être pertinents et réalisables dans les différents contextes nationaux. L'expérience de l'ONED dans le contexte français l'a conduit à être l'un des partenaires de ce projet.

En avril, le Directeur de l'ONED et deux chargées d'études se sont rendus à Sofia afin de finaliser l'outil et de commencer à préparer son adaptation et sa diffusion.

3.4.2 Le séminaire European Social Network (ESN)

L'ONED est membre du réseau *European Social Network* (ESN), réseau des acteurs publics de politiques sociales, qui permet échanges, mutualisations et recherches. À ce titre, en 2014 :

- Le GIPED/ONED a proposé puis animé un atelier dans le cadre de la conférence du réseau ESN qui s'est tenue à Rome les 7, 8 et 9 juillet 2014. La présentation concernait le thème de la collecte intersectorielle des données comme outil de suivi des politiques de protection de l'enfance. Une quinzaine de participants de toute l'Europe ont assisté à cet atelier, animé par le Directeur général du GIPED, le Directeur de l'ONED et une chargée d'études. De plus, le Directeur général du GIPED a participé à la table ronde de clôture.
- Le Directeur général du GIPED a été invité à intervenir au séminaire du 5 et 6 novembre à Vienne (Autriche) en collaboration avec le département des Côtes-d'Armor (Mme Nicoletta, responsable CRIP et ODPE) sur le thème « De nouveaux outils d'efficience pour la politique publique et les services en protection de l'enfance ».

3.4.3 Le réseau de ChildONEurope

Le GIPED/ONED est membre du réseau européen ChildONEurope depuis 2005 et représente la France aux côtés de la direction générale de la Cohésion sociale. L'année 2014 a été marquée, sous la présidence du Luxembourg, par une refondation des statuts, une consolidation des missions, et un changement de site de secrétariat. À cet effet, deux assemblées générales et une assemblée générale extraordinaire se sont tenues avec la participation du Directeur général du GIPED, à Florence (avec le Directeur de l'ONED) et à Luxembourg (les 28 février, 5 septembre et 12 décembre). Le transport du secrétariat du réseau a été finalisé de Florence (Institut Innocenti) à Bruxelles (Office national de l'enfance, ONE) à compter du 1^{er} février 2015.

3.4.4 European Scientific Association on Residential & Family Care for Children and Adolescents (Eusarf)

En coopération avec le Danish National Centre for Social Research, la 13^e conférence internationale du réseau scientifique européen Eusarf (<http://eusarf.com>) sur l'accueil résidentiel et familial a réuni plus de 300 acteurs d'une trentaine de pays à Copenhague du 2 au 5 septembre 2014. L'ONED, représenté par son Directeur et deux chargées d'études, a présenté l'exemple français lors d'un atelier sur la compréhension des facteurs de risque et de la maltraitance à enfants à travers les systèmes de collecte de données. Cet atelier comportait, outre celle de l'ONED, cinq présentations de la part de chercheurs suisse, belge, néerlandaise, grec et allemand.

3.4.5 Les autres participations à des manifestations internationales

Le 25 septembre, le Directeur de l'ONED a été invité à participer à une conférence internationale à Utrecht aux Pays-Bas, portant sur la comparaison européenne des dispositifs de soutien à la parentalité.

En décembre 2014 s'est tenue à Venise une session de travail réunissant des experts européens des interventions sociales et éducatives en direction des enfants pour croiser les regards sur le programme italien P.I.P.P.I. (*Programma di intervento per la prevenzione dell'istituzionalizzazione*, Programme d'intervention pour la prévention du placement). Les professionnels réunis lors de cet examen par les pairs (*peer review*), où l'ONED était représenté par une chargée d'étude, ont présenté leurs réflexions par rapport aux grands axes de ce programme et leur adaptation possible dans leurs contextes nationaux respectifs. Vous pouvez retrouver l'ensemble des textes de synthèse réalisés dans ce cadre sur le site de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne.

3.4.6 Échanges avec l'international

Le 15 octobre, l'équipe de l'ONED a rencontré Nadine Lanctôt, chercheuse québécoise, afin d'échanger sur l'actualité de la protection de l'enfance dans les deux pays.

3.5 Les publications de l'ONED

3.5.1 Les publications de l'institution

Outre le rapport annuel et le rapport sur la situation des pupilles de l'État, l'ONED a publié différents documents en 2014 :



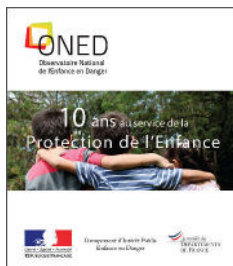
L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance : Cette revue de littérature dresse un état des lieux de la recherche française et internationale. Elle comprend des fiches de lecture portant sur les recherches ayant pour objet l'accompagnement vers l'âge adulte des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance. Elle est introduite par une synthèse croisée reprenant les principaux apports de cette revue en ce qui concerne d'une part, les constats communs qui se dégagent de la recherche et, d'autre part, les préconisations qui sont formulées par les chercheurs.



Considérer la parole de l'enfant victime : étude des unités d'accueil médico-judiciaire : À partir d'une enquête quantitative par questionnaire, de visites de dispositifs, de recueil de matériaux bibliographiques et d'entretiens auprès de professionnels et d'experts, et malgré le constat d'une forte hétérogénéité du dispositif selon les territoires, l'ONED propose tout d'abord dans cette étude une typologie des unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ). Puis, élargissant l'approche judiciaire à une approche plus globale de l'enfant, l'ONED avance des pistes d'analyse et de compréhension du périmètre des missions confiées à ces dispositifs qui portent tout à la fois, mais de façon variée selon les territoires, sur la recherche de la vérité judiciaire et sur la prise en charge médico-psychosociale de l'enfant. Enfin, l'ONED suggère des pistes d'amélioration dans cet objectif partagé : la nécessaire considération de la parole de l'enfant victime.



Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance : Quelles réalités recouvre la notion de vulnérabilité et quelles sont ses différentes déclinaisons dans le champ de la protection de l'enfance ? Autour de quatre parties qui abordent les problématiques propres aux mineurs isolés étrangers, les conditions de vie des familles en situation de grande précarité, les difficultés de scolarisation des enfants roms ou encore les formes d'incertitude sociale et morale des enfants placés, ce dossier thématique de l'ONED interroge la multi-dimensionnalité de la notion de vulnérabilité et présente les résultats de la recherche scientifique sur cette question.



10 ans au service de la protection de l'enfance : brochure retraçant les 10 ans d'activité de l'ONED (2004-2014).



Estimation de la population des enfants pris en charge en protection de l'enfance au 31 décembre 2012 : Cette note d'actualité présente l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance et les principaux indicateurs nationaux au 31 décembre 2012.

3.5.2 Les publications externes des membres de l'ONED

Séraphin G., Famille et corps : identité et transmission - Introduction", *Recherches Familiales*, n° 11, janvier 2014.

Séraphin G., Compte rendu de l'ouvrage de Pierrine ROBIN, *L'évaluation de la maltraitance. Comme prendre en compte la perspective de l'enfant ?*, Rennes, PUR, 292 p., 2013, in *Recherches Familiales*, n° 11, janvier 2014.

Séraphin G., L'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED): 10 ans au service de la protection de l'enfance, *Journal du droit des jeunes*, n° 331, janvier 2014.

Pillet P., Corpart I., Briand C., Dubreuil F., Eudier F., Euillet S., Gruas P.-E., Le Boursicault M.-H., Oui A., Sellenet C., Séraphin G., Gouttenoire A., Propositions pour adapter la protection de l'enfance aux réalités d'aujourd'hui, *Archives de pédiatrie*, août 2014.

Oui A., Les différentes mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance, *Réalités familiales*, n° 104-405, août 2014.

Oui A., Le soutien aux jeunes sortant du système de protection de l'enfance : entre droit commun et prise en compte de besoins particuliers, *Journal du droit des jeunes*, n° 333, 2014.

Capelier F., Des « nourrices » aux assistants familiaux : retour sur la construction d'une profession, *Journal du droit des jeunes*, n°336, juin 2014.

Séraphin G., Accompagner les parcours des enfants en protection de l'enfance, in Gueguen J.-Y. (coordination éditoriale), *L'Année de l'Action sociale 2015*, Dunod, Paris, octobre 2014, p. 183-194.

Séraphin G., Protéger un enfant en accompagnant la construction de son parcours de vie. Les récents rapports « Enfance/Famille » en perspective, *Journal des droits des jeunes*, Paris, n° 341, novembre 2014.

Séraphin G., Pour une autre politique de l'enfance et de la famille. Lecture de quatre rapports récents. *Esprit*, décembre 2014, p. 91-106.

4. Le centre de ressources de l'ONED et sa communication

4.1 Le centre de documentation et la veille scientifique

Le travail classique de collecte, traitement et diffusion de l'information a été poursuivie sur l'année 2014 par la documentaliste. Aussi la base de données interne SIDO s'est enrichie de nombreuses notices bibliographiques, le dossier de presse a été envoyé avec une périodicité bimensuelle et l'ensemble des collaborateurs a été également informé des nouvelles acquisitions du centre de documentation par l'envoi d'une liste.

4.2 Affiche sur le dispositif de protection de l'enfance

La documentaliste, une chargée de mission et la rédactrice ont participé au groupe de travail « affiche » du GIPED afin de créer un support concis et clair à destination des professionnels. L'affiche est composée d'un schéma explicitant les différentes étapes et acteurs du dispositif ainsi que les principaux textes législatifs s'y reportant. Elle mentionne également le rôle des ODPE, le droit des familles et les voies de recours. Cette affiche a très largement été diffusée aux septièmes assises nationales de la protection de l'enfance, qui se sont tenues le 30 juin et le 1^{er} juillet 2014 à Lille ainsi que lors des journées d'études organisées par l'ONED.

4.3 Le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr

Le site a atteint en 2014 sa vitesse de croisière.

De nombreux contenus produits par l'ONED et par des sources extérieures ont été intégrés avec le souci constant d'actualiser les informations et de valoriser les publications de l'ONED. De plus, 470 réponses personnalisées ont été réalisées à partir des demandes faites sur le formulaire de contact du site.

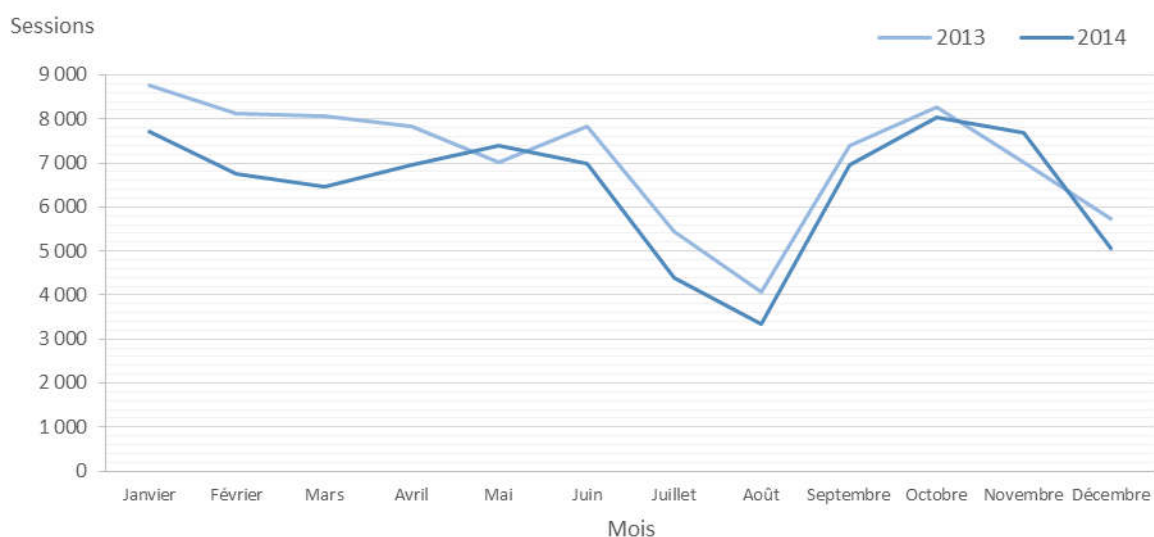
En 2014, le site de l'ONED¹⁰ a reçu 77 748 visites contre 85 507 en 2013 soit une diminution de 9 %¹¹. Cette diminution s'explique probablement par la fin de « l'effet nouveauté » du site (lancé le 9 octobre 2012). Ce constat est corroboré par le nombre important de téléchargements, en 2013, d'anciens rapports ou dossiers thématiques (par exemple celui de « La théorie de l'attachement » a été téléchargé 990 fois en 2013), disponibles sur l'ancien site pas toujours facile d'utilisation.

Concernant l'évolution mensuelle du nombre de visites du site de l'ONED, il existe une saisonnalité des visites liée à la fois aux congés d'été et ceux de fin d'année, mais également aux événements organisés par l'ONED (Journées d'études, Séminaire technique des ODPE, etc.).

¹⁰ Les statistiques présentées ici ne sont aucunement comparables à celles présentées dans les précédents rapports d'activité puisque les outils utilisés diffèrent ainsi que leurs méthodologies. Jusqu'au rapport d'activité 2013, les analyses étaient réalisées à l'aide du logiciel « Webalizer ». À partir du rapport d'activité 2014, les analyses sont et seront réalisées à partir de l'outil « Google Analytics ».

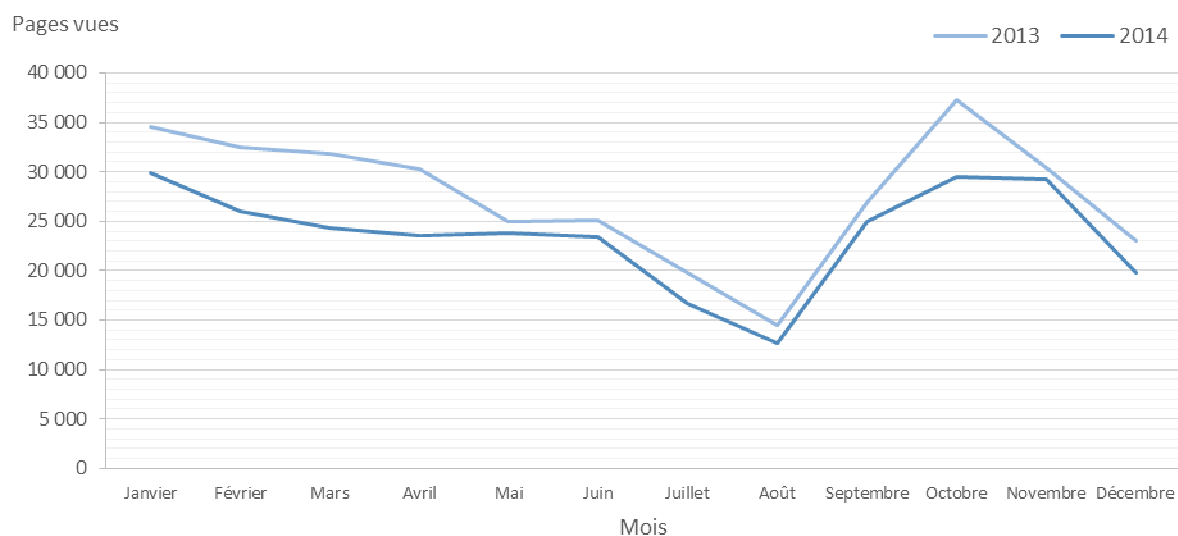
¹¹ La diminution réelle du nombre de visites est de 7 % pour l'année 2014 compte tenu de l'indisponibilité du site de l'ONED entre le 27 novembre et 4 décembre 2014, suite au piratage informatique subi.

Évolution mensuelle du nombre de visites (en 2013 et 2014)



La diminution touche plus fortement le nombre de pages consultées (-14 %¹²) passant de 331 244 pages consultées en 2013 à 283 975 en 2014. On observe la même saisonnalité que pour l'évolution du nombre de visites, davantage liée à la publication des dossiers thématiques (parution du dossier thématique « Famille, parenté, parentalité et protection de l'enfance » en octobre 2013) et autres rapports (rapports au Gouvernement et au Parlement en mai 2013 et juin 2014) qu'à l'organisation de journée d'études.

Évolution mensuelle du nombre de pages consultées (en 2013 et 2014)



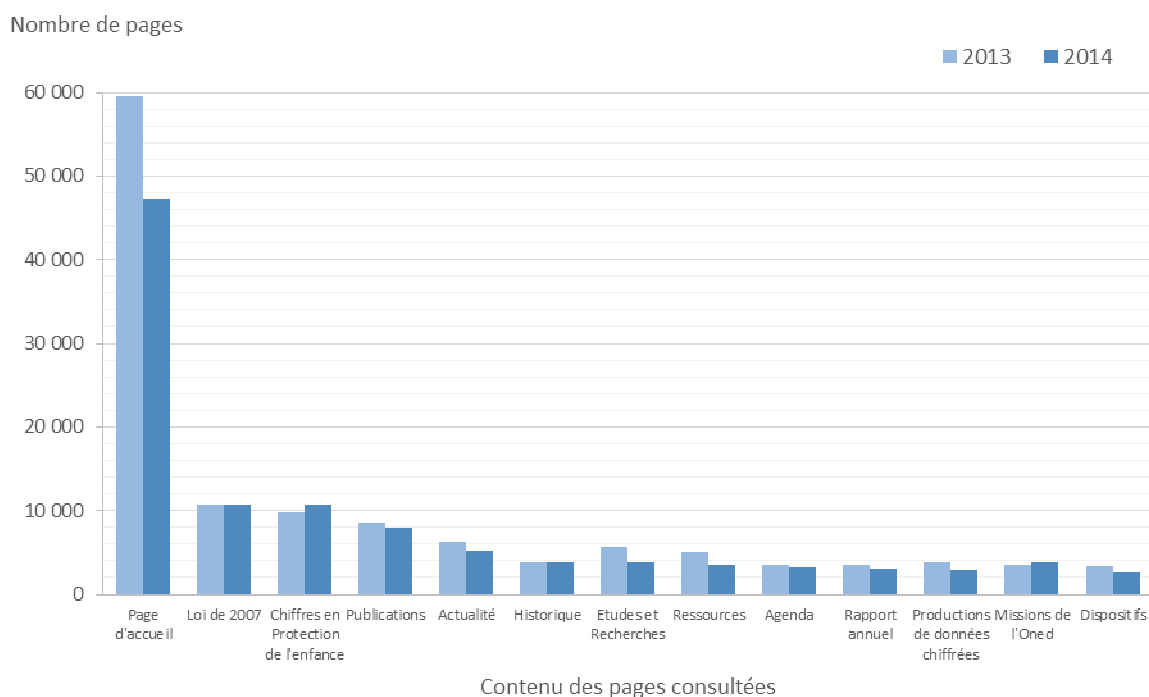
En analysant l'évolution des consultations des pages les plus vues, les chiffres révèlent des évolutions contrastées. En effet, la page d'accueil du site de l'ONED est une des pages qui connaît la plus forte

¹² La diminution réelle du nombre de pages consultées est de 12 % pour l'année 2014 compte tenu de l'indisponibilité du site de l'ONED entre le 27 novembre et 4 décembre 2014, suite au piratage informatique subi.

diminution (- 20 %) passant de près de 59 500 consultations à 47 300 consultations. *A contrario*, la page relative « aux chiffres clés en protection de l'enfance » est davantage consultée avec 10 647 visites en 2014 contre 9 843 visites en 2013 (+ 8 %). Ce constat confirme le site de l'ONED comme un lieu de ressources, tant au niveau de la production de données chiffrées que dans les informations législatives sur la protection de l'enfance avec près de 10 700 visites sur la page dédiée à la loi de 2007 ; notons également que la page « historique » relative aux textes juridiques en protection de l'enfance est en hausse passant de près de 3 800 visites en 2013 à plus de 4 200 visites en 2014 (+ 11 %).

Enfin, on observe une hausse du nombre de visites sur l'espace réservé aux ODPE avec 724 visites en 2014 contre 266 en 2013 (+ 172 %), traduisant un réel besoin de partages de la part des observatoires départementaux de la protection de l'enfance.

Évolution mensuelle du nombre de pages consultées selon le type de contenu (en 2013 et 2014)



4.4 Les Lettres de l'ONED

Au cours de l'année 2014, six Lettres ont été réalisées. Elles ont été diffusées par voie électronique à 900 abonnés et par voie postale à 185 personnes (Directeurs enfance famille des conseils généraux et membres du Conseil d'administration). Les Lettres sont aussi téléchargeables sur le site internet de l'ONED.

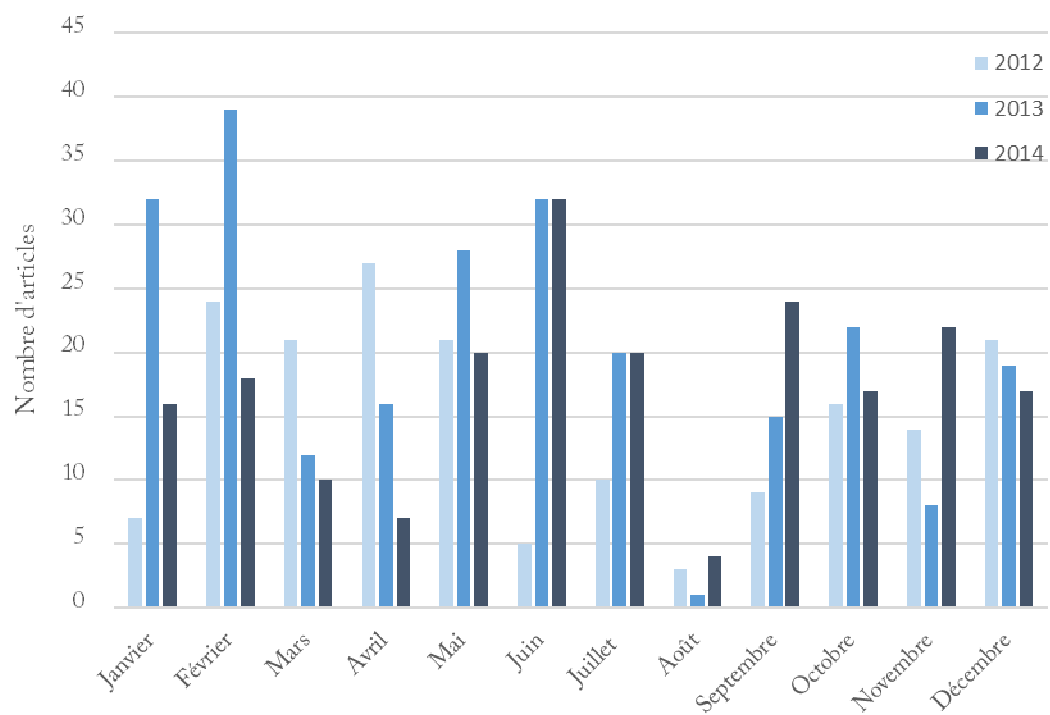
4.5 L'ONED et les médias

En 2014, l'ONED a diffusé douze communiqués de presse :

- 24 janvier : sortie du rapport sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2012 ;
- 30 avril : annonce du programme de la journée d'étude du 13 juin sur la parole des enfants dans la protection de l'enfance ;
- 6 mai : invitation au débat organisé à l'occasion de la sortie du rapport *40 propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui* élaboré par le groupe de travail « Protection de l'enfance et adoption » installé par la ministre déléguée à la Famille ;
- 13 mai : sortie du dossier thématique *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages et regards croisés* ;
- 20 mai : sortie du rapport d'étude *Considérer la parole de l'enfant victime : étude des unités d'accueil médico-judiciaire* ;
- 4 juin : sortie du neuvième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement ;
- 25 juillet : annonce de la journée d'étude du 14 octobre « Observer l'enfance en danger : articuler recherche et pratique » organisée à l'occasion des 10 ans d'activité de l'ONED ;
- 4 septembre : rappel pour la journée du 14 octobre ;
- 22 septembre : diffusion du programme définitif de la journée du 14 octobre ;
- 16 octobre : sortie sur internet de la brochure *10 ans d'activité au service de la protection de l'enfance* diffusée lors de la journée du 14 octobre ;
- 29 octobre : sortie de la revue de littérature *L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance*.
- 24 novembre : note d'actualité présentant l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance et les principaux indicateurs nationaux au 31 décembre 2012.

L'ONED a également fait l'objet de 207 citations dans la presse généraliste et spécialisée, notamment liées à son actualité (journées d'étude, publications de rapports).

Citations et articles sur l'ONED en 2012, 2013 et 2014





Annexes

Annexe 1

Programme du troisième séminaire technique des ODPE

Dans la continuité de la dynamique inter-départementale initiée lors des Journées interrégionales en 2011 et des deux premiers séminaires techniques des Observatoires départementaux de la protection de l'enfance, l'ONED poursuit son soutien à la mise en œuvre de l'observation départementale et nationale lors de ce troisième séminaire technique des ODPE.

Cette troisième journée, à destination des personnes en charge de l'élaboration, du suivi et de l'animation des ODPE, sera l'occasion de présenter l'actualité du réseau des observatoires (principales enquêtes réalisées ou en cours, enjeux liés au dispositif de remontée de données...) et de s'arrêter sur la question de la scolarité des jeunes en protection de l'enfance par l'intervention de professionnels de différentes spécialités, permettant ainsi le croisement des approches et des regards (terrain, institutionnel et universitaire).

Cette journée d'échanges doit permettre d'entretenir et de faire évoluer le réseau entre les observatoires départementaux et l'ONED et de confirmer le rôle primordial des ODPE dans la coordination des acteurs et l'analyse des données qualitatives et quantitatives en protection de l'enfance.

LIEU

La journée se déroule au CEDIAS
5, rue Las Cases
75007 Paris

ACCÈS

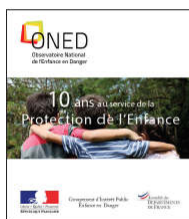
Métro Solférino (ligne 12)
Bus 63, 83, 84 et 94
arrêt Solférino-Bellechasse



Vendredi 28 novembre 2014
à Paris

Groupement d'Intérêt Public
Enfance en Danger

Pour info



À l'occasion de ses 10 ans, fêtés mardi 14 octobre 2014 dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Paris, l'ONED a édité une brochure qui synthétise l'ensemble de ses activités depuis sa création : rapports, journées d'étude, soutien aux projets de recherche et aux acteurs de la protection de l'enfance, préconisations, etc. Cette brochure éditée à la Documentation française est disponible en version électronique en page d'accueil du site de l'ONED www.oned.gouv.fr ou parmi [nos publications](#).

PROGRAMME

ACTUALITÉ DU RÉSEAU

10 H	Principaux événements de l'année écoulée <i>Gilles Séraphin</i>
10 H 10	Présentation des résultats de l'enquête sur les ODPE <i>Milan Momic</i>
10 H 30	Échanges avec les participants
10 H 40	Présentation des premiers résultats de l'étude sur les schémas départementaux <i>Pierre Ortega</i>
11 H	Échanges avec les participants
11 H 10	État des lieux et perspectives du dispositif de remontée de données <i>Adeline Renuy, Claire Bauduin, Michel Roger</i>
12 H	Échanges avec les participants

Déjeuner libre

SCOLARITÉ ET PROTECTION DE L'ENFANCE, UNE QUESTION CENTRALE POUR LES ODPE

14 H	Présentation de l'étude « La scolarité des enfants et jeunes âgés de 6 à 20 ans confiés au service de l'ASE » de l'ODPE 93 <i>Camille Le Corvaisier, responsable de l'ODPE 93</i>
14 H 25	Présentation du suivi statistique effectué par l'Éducation nationale et des enjeux de maillage territorial entre les ODPE et l'Éducation nationale <i>DGESCO (à confirmer)</i>
14 H 50	Échanges avec les participants
15 H 10	Présentation de l'étude « Échec et retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance étude » de la DREES <i>Thierry Mainaud, chargé d'études</i>
15 H 35	Présentation de la thèse « Étude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre » <i>Benjamin Dénecheau, maître de conférence à l'Université Paris-Est Créteil</i>
16 H	Échanges avec les participants
16 H 20	Conclusion <i>Gilles Séraphin</i>

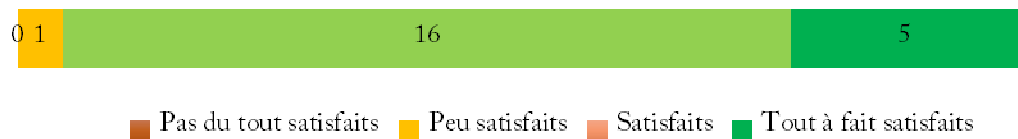
Annexe 2

Résultats du questionnaire de satisfaction relatif au troisième séminaire technique des ODPE

Satisfaction globale : 96 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits



L'organisation globale du séminaire vous a paru : 95 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



Quel est votre sentiment d'amélioration des connaissances durant cette journée : 96 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits



Plus précisément, quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis : de la présentation de l'étude sur les ODPE :
100 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits



Plus précisément, quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis : de la présentation des premiers éléments de l'étude sur les schémas départementaux : 100 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



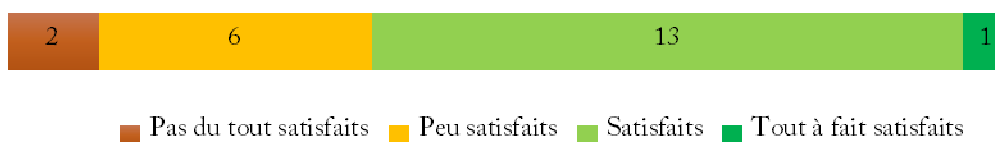
Plus précisément, quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis : de la présentation de l'état des lieux du dispositif de remontée de données : 91 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



L'impact des connaissances acquises lors de ce séminaire pour votre travail : 91 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



Les lieux d'échanges informels vous ont-ils paru suffisants : 64 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



Le temps laissé pour les questions-réponses et les débats vous a paru suffisant : 65 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



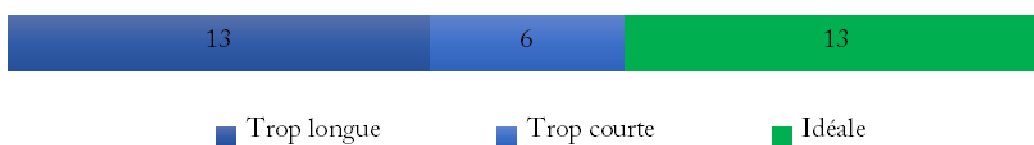
Les horaires du séminaire vous ont paru : 96 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits



Plus précisément, quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis : de la thématique choisie pour l'après midi : 91 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits.



La durée du séminaire vous a-t-elle semblé appropriée :



Annexe 3

Composition du conseil scientifique de l'ONED au 1^{er} janvier 2015

8 Représentants institutionnels :		
1 représentant de l'ANDASS (Association nationale des directeurs de l'action sociale et sanitaire)	BELLE VAN THONG Marie-Françoise Directrice Enfance Famille	→ Mandat pérenne nomination : décembre 2009
1 représentant de la direction de la Recherche, Secteur SHS (DGRI) (Ministère Enseignement supérieur et Recherche)	NETTER Agnès Cheffe de mission parité et lutte contre les discriminations	→ Mandat pérenne Nomination : juillet 2013
1 représentant de la Mission de recherche Droit et Justice (Ministère Justice)	ZIENTARA-LOGEAY Sandrine Directrice	→ Mandat pérenne nomination : octobre 2014
1 représentant de l'INHESJ Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (Premier Ministre)	WUILLEUMIER Anne Chargée de recherche	→ Mandat pérenne nomination : mai 2014
1 représentant de la DGCS Direction générale de la Cohésion sociale (Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale)	GRIMAULT Isabelle, Sous directrice Enfance Famille NUTTE Ouarda, Chargée de mission PE <i>En alternance</i>	→ Mandat pérenne nomination : février 2014
1 représentant de l'ODAS Observatoire national de l'action sociale décentralisée	GREVOT Alain, Conseiller LESUEUR Didier, Délégué général adjoint <i>En alternance</i>	→ Mandat pérenne nomination : novembre 2014
1 représentant de la Fondation de France	BOUVIER Anne Resp. Programme enfance	→ Mandat pérenne nomination : juin 2009
1 représentant de l'INED Institut national des études démographiques	BONVALET Catherine Directrice de recherche	→ Mandat pérenne nomination : mars 2012
8 Représentants à titre personnel :		
Professeur titulaire de la Chaire Travail social et intervention social CNAM	JAEGER Marcel Président du Conseil scientifique	→ renouvellement : déc. 2014 → expiration : déc. 2018
Privatdozent en sociologie Université Libre de Berlin	WOLFF Reinhart Vice-Président du Conseil scientifique	→ renouvellement : déc. 2014 → expiration : déc. 2018
Directeur de la Maison départementale de l'adolescent et du CMPP Départemental, Marseille, CG 13.	BRONSARD Guillaume	→ désignation : mars 2012 → expiration : mars 2016
Professeur de psychologie clinique Université de Rouen	GOVINDAMA Yolande	→ désignation : mars 2012 → expiration : mars 2016
Professeur de Sociologie UBO – Faculté de lettres et sciences humaines	VILBROD Alain	→ désignation : déc. 2010 → expiration : déc. 2014
Magistrat responsable de formation École nationale de la Magistrature	DURAND Édouard	→ désignation : juin 2013 → expiration : juin 2017
Professeur ordinaire en droit public Institut universitaire Kurt Bösch, Sion	HANSON Karl	→ désignation : juin 2013 → expiration : juin 2017
Professeure de Sociologie Université de Lille I	TILLARD Bernadette	→ désignation : juin 2013 → expiration : juin 2017